

Journées Nationales d'Etudes 2010

Sommaire

JEUDI 30 SEPTEMBRE	1
Allocutions d'ouverture	1
Paul GIACOBBI	1
Président du Conseil Général de Haute-Corse	1
Un intervenant	2
Représentant du Maire de Bastia	2
Yvon BONNOT	2
Président de l'ANEL, Maire de Perros-Guirec, ancien député	2
Jean-Luc NEVACHE	5
Préfet de Haute-Corse	5
Yann Arthus Bertrand	6
Président de la Fondation GoodPlanet et de l'Opération 10:10	6
Jean-Louis Borloo	7
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer	7
1^{ère} table ronde L'eau : une ressource à préserver	10
2^{ème} table ronde L'eau et ses « débordements » : prévenir les risques	30
3^{ème} table ronde Des activités innovantes et intégrantes, respectueuses de l'environnement	43
4^{ème} table ronde Un urbanisme adapté aux nouvelles fonctions des villes littorales et portuaires	56
VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE	67
Allocutions d'ouverture	67
Jean-Jacques PADOVANI	67
Premier Vice-président du Conseil Général de la Haute-Corse	67
Yvon BONNOT	68
Président de l'ANEL, Maire de Perros-Guirec, ancien député	68
Hervé NOVELLI	69
Secrétaire d'Etat du Commerce, du Tourisme et de l'Artisanat	69
Yvon BONNOT	72
Serge PALLARES	72
Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance	72
5^{ème} table ronde La Corse, au cœur de la Méditerranée	74
6^{ème} table ronde La Méditerranée, une mer en relation avec les autres océans, l'Arc Atlantique et les Outre-mer ; vers l'élaboration d'une stratégie nationale pour la mer et les océans	84
Discours de clôture	96
Yvon BONNOT	96
Président de l'ANEL, Maire de Perros-Guirec, ancien député	96
Pierre-Louis NICOLAI	98
Conseiller Général de Haute-Corse	98

Jeudi 30 septembre

Allocutions d'ouverture

Paul GIACOBBI

**Député de la Haute-Corse, Président du Conseil Exécutif de Corse,
Président du Conseil Général de Haute-Corse**

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président de l'Association Nationale des Elus du Littoral,
Messieurs les membres de l'Association Nationale des Elus du Littoral,

Comme vous le savez, le littoral de la région de la Corse est très important. Je ne doute pas qu'un certain nombre de particularités administratives expliquent vos présences nombreuses, de même que la qualité de notre environnement et de notre climat du moment. Je vous souhaite la bienvenue au siège du Conseil Général de la Haute-Corse, à Bastia.

Je voudrais rappeler ici que le littoral de la Corse est immense. Autrefois, un précis de géographie écrit par le professeur Simi évoquait le chiffre de 1 047 kilomètres de côtes. A titre de comparaison, le reste de la côte méditerranéenne de la France, de Perpignan à Menton, représente environ 750 kilomètres. Le rivage méditerranéen de la France se distingue ainsi en deux grandes parties : la Corse pour une part principale ; la Côte d'Azur, la Provence et le Languedoc-Roussillon pour une autre part.

Or le premier réflexe consiste souvent à voir le littoral corse à l'aune de la population qui y réside. Le littoral corse est immense, l'île est peu peuplée – un peu moins de 300 000 habitants –, de sorte que la densité du littoral corse est très faible, l'une des plus faibles de la Méditerranée. Par ailleurs, des efforts considérables ont été entrepris depuis de nombreuses années pour protéger ce littoral, tant par les collectivités que par l'Etat, avec l'appui de la population. Ces actions se sont inscrites dans la durée, quelles que soient les différentes majorités de ces institutions.

Pour ne prendre qu'un exemple, l'étang de Chiurlinu, au sud de Bastia, a fait l'objet voici très longtemps d'une mesure d'achat par le Conseil Général. Ce dernier a par la suite sollicité et obtenu de l'Etat le classement de cet étang en réserve naturelle. A la suite d'un changement de majorité au Conseil Général, Paul Natali a décidé de mettre en œuvre de façon concrète les principes relevant du dispositif de réserve naturelle, le changement de majorité qui a suivi n'a en rien entravé cette action. Ainsi, pendant vingt ou trente ans et ce en dépit des vicissitudes de la vie politique, la ligne directrice de la protection de la nature et de l'environnement s'est poursuivie. Nous avons d'ailleurs rappelé au Président Nicolas Sarkozy, lors de sa visite, cet engagement commun des différentes collectivités locales.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me permets d'espérer que vous vous sentirez chez vous au cours de cette journée.

Je vous remercie.

Un intervenant
Représentant du Maire de Bastia

Avant de poursuivre, je souhaiterais excuser l'absence momentanée du maire de Bastia, Emile Zuccarelli, retenu par un impératif lié à sa fonction. Il ne peut donc être présent pour l'ouverture de vos travaux. Je renouvelle ses vœux de bienvenue à Bastia à tous ceux qui n'ont pu être présents hier soir à la réception offerte par la mairie.

J'ai peu de choses à ajouter au brillant exposé du Président Paul Giacobbi, qui a parfaitement résumé la situation du littoral. Je me permettrais d'attirer votre attention sur la problématique du port de Bastia, qui nous tient particulièrement à cœur. Il faudra, Monsieur le Président, s'y pencher et en parler de façon précise.

Je souhaite un grand succès à cette journée, et c'est encore une fois avec un grand plaisir que nous vous accueillons dans notre ville.

Je vous remercie.

Yvon BONNOT
Président de l'ANEL, Maire de Perros-Guirec, ancien député

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président Paul Giacobbi, Président du Conseil Général, du Conseil Exécutif et député de la Haute-Corse,
Monsieur le représentant du maire de Bastia,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les responsables des différents services des Ministères,
Mesdames et Messieurs les élus et chers collègues,
Monsieur le Commissaire de la Marine, représentant de Monsieur le Préfet Maritime,
Mesdames et Messieurs les intervenants,

Je tiens tout d'abord à remercier le Président Giacobbi pour l'accueil réservé dans cette magnifique salle. Je souhaite également souligner les services mis en œuvre par Madame Camille Contini, très attentionnée à notre égard. Je remercie également Monsieur le Préfet de Haute-Corse, Jean-Luc Nevache, pour la mise à disposition des salles de la Préfecture. Je n'oublierais pas également de rappeler que si nous sommes ici, c'est en grande partie grâce à Pierre-Louis Nicolai, Maire de Cervione et Conseiller Général de Haute-Corse. Depuis plusieurs années, il nous invite à venir en Corse, et à Bastia tout particulièrement.

Monsieur le Président, nous ne regrettons absolument pas d'être venus à Bastia. Cette ville est magnifique. Pour être venu à plusieurs reprises, j'ai pu constater des évolutions sur les façades, au niveau du musée et du dynamisme de sa vie culturelle. C'est la raison pour laquelle nous sommes présents ici. Je ne manquerais pas de remercier également les équipes de l'ANEL, et en particulier les soutiens bénévoles qui ont permis l'organisation d'un congrès d'une telle importance.

L'année dernière, des élus mexicains s'étaient joints à nos travaux. Cette rencontre a permis d'étendre nos relations, et le Président Ralph Monplaisir a notamment conservé des contacts avec nos amis mexicains. Cette année, nous sommes très heureux d'accueillir parmi nous la délégation marocaine de la Fondation Mohammed VI, menée par Monsieur Dinia, Gouverneur de l'eau à la direction générale des collectivités locales marocaines. Depuis quelques années, nous avons des relations privilégiées avec le Maroc, qui font suite, notamment, à la mise en œuvre du processus de certification de l'eau de baignade, au cours de laquelle nos amis marocains ont démontré toute leur efficacité. Je salue également la présence d'une forte délégation venue d'outre-mer. Je remercie enfin l'adjoint au Maire de Dakar, qui était déjà présent parmi nous l'année dernière à Boulogne-sur-Mer.

Monsieur le Président, le grand nombre de participants tient sans doute à l'intérêt porté à nos travaux, mais également à la beauté de l'île. Dès que nous avons évoqué la Corse, l'enthousiasme a été unanime. La Corse fait rêver, de par ses littoraux, ses espaces protégés. Comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, chaque littoral a, en Corse, sa propre spécificité. Nous avons constaté avec satisfaction le maintien du Conseil National du Littoral, qui s'est transformé en Conseil National de la Mer et des Littoraux.

Le thème retenu pour nos travaux, consacré au littoral du futur, peut paraître prétentieux. Nous devons toutefois anticiper le rôle des élus, préparer l'avenir et nous montrer innovants. Nous constatons que le développement durable est devenu une préoccupation majeure des élus et des hommes politiques ; c'est une préoccupation relayée par les médias, les scientifiques et les associations environnementales. Nous constatons également l'émergence d'une forte conscience environnementale, liée à la perte des biodiversités, des milieux, de la terre, de la mer, des eaux. Une table ronde sera consacrée d'ailleurs à cette politique de l'eau, qu'elle soit de consommation ou marine. Il faut d'ailleurs souligner la nécessité de restaurer la qualité des milieux aquatiques dans les zones humides pour préserver cette ressource en eau.

Dans ce domaine, l'initiative vient des élus. Les hommes politiques doivent intégrer ces constats et les transformer en leviers d'un développement davantage maîtrisé. Renouer avec la nature est important, mais nous devons également recréer du lien social, qui dépend lui-même du développement économique et d'un meilleur partage de l'espace social. Le littoral n'est pas autonome. C'est un lieu de rencontres entre la terre et la mer, de même qu'un espace maritime où se développent de multiples activités générant des conflits d'usage. Nous sommes bien entendu sensibilisés à tous les problèmes de pollution. Tous les élus doivent faire face à certains moments à des arbitrages, en concertation avec de nombreux acteurs pour faire vivre ces activités parfois difficilement compatibles. Le but est bien entendu de les rendre réalisables dans le cadre du développement durable réclamé par tous aujourd'hui.

La terre et la mer sont indissociables mais ne peuvent être gérées à l'identique. La frange terrestre nécessite d'être de plus en plus attractive et davantage densifiée. Jusqu'où ? Le littoral est là. Quelle sera notre réaction face à l'absence de foncier ? Devons-nous diversifier l'habitat ? Devons-nous mener une réflexion pour accueillir de nouveaux habitants, sur les seuils de population définis par chaque territoire ? A cet égard, les SCOT visent à déterminer des indicateurs à même de mieux gérer, à terme, les capacités d'accueil.

Le futur exige également que l'on envisage des politiques intégrant les interactions entre la terre et la mer. Nous devons également raisonner sur des périmètres nouveaux, voire évolutifs, avec des projets intégrant des limites administratives et géographiques. Nous devons enfin avoir une meilleure connaissance des impacts des activités terrestres sur la qualité de la mer. Le futur exige que l'on adopte un usage plus

rationnel des zones maritimes. Il convient de les rendre plus accessibles, de manière durable, aux différentes activités connues telles que la pêche, la conchyliculture, le nautisme, le transport, le commerce, la plaisance et bien entendu le tourisme, si cher à la Corse. Des tables rondes évoqueront tous ces aspects.

Le patrimoine constitue le facteur essentiel d'une région pour le tourisme, que ce patrimoine soit bâti ou naturel. Pour conserver la biodiversité, nous avons donc toutes ces zones maritimes protégées, à des échelles variables, au niveau des bassins versants, des façades maritimes, ainsi que des trames bleues ou vertes. Les élus sont les acteurs privilégiés de ces politiques, à définir avec l'Etat, mais également les scientifiques, les experts, les entreprises et les citoyens.

De nouveaux enjeux sont apparus. Le littoral a connu un grand bouleversement lors de ces trente dernières années, se traduisant par des contraintes, certes, mais également de nouvelles opportunités permettant d'envisager d'autres modèles de développement. Il convient de tenir compte des pressions de plus en plus fortes nées d'une attractivité grandissante. Nous savons ainsi que nous assisterons à des migrations importantes vers le littoral, estimées à trois millions de personnes dans les quinze ans qui viennent. Cela nous incite à bien réfléchir à la gestion du littoral, en parallèle aux réflexions sur la raréfaction des ressources, tant sur terre que sur mer.

Nous devons également prendre en compte des problèmes économiques, liés à des transformations importantes des métiers traditionnels des espaces côtiers. Les chantiers navals traversent une crise. Nous pourrions en parler. Le sujet de la pêche doit aussi être abordé, en lien avec la difficulté de reconverter les populations locales à de nouveaux emplois. Nous ne devons pas non plus oublier l'enjeu de l'hébergement des populations locales sur le littoral. Il est ainsi du rôle des collectivités de constituer des réserves foncières pour mettre à disposition des travailleurs du littoral des terrains à des prix intéressants. Nous y sommes tous très attachés.

Nous devons également communiquer davantage sur le sujet de la recherche marine. Lors d'un Conseil d'administration du SHOM, j'ai insisté sur la nécessité de communiquer sur les travaux en cours, dont ceux de l'IGN, ainsi que sur le concours que le SHOM peut apporter dans les domaines de la courantologie et de la bathymétrie.

Dans le domaine du transport maritime, nous sommes dans une situation de concurrence, tant européenne que mondiale, et nous devons également prendre en compte l'arrivée de nouveaux acteurs, l'essor de nouvelles économies liées à la mer et aux activités maritimes. La plaisance et le tourisme sont des éléments essentiels, mais d'autres richesses sont à explorer. Nous devons procéder à des reconversions, soutenir des innovations.

Tel sera l'objet de cette matinée de vendredi et des travaux programmés demain. Je remercie par avance François Grosrichard, qui en bon professionnel, saura tenir le temps de parole des uns et des autres. Cette tâche sera délicate mais il maîtrise son sujet, il l'a prouvé avec brio l'année dernière, à Boulogne sur Mer.

Aujourd'hui, nous devons engager une régulation des usages de la mer, indissociables des politiques terrestres. Cette régulation doit tenir compte des particularités des littoraux, en distinguant notamment les situations des différentes côtes de métropole mais également d'outre-mer. Nous avons d'ailleurs souhaité que nos amis d'outre-mer soient étroitement associés lors de la mise en place de ce Conseil National du Littoral et de la Mer, afin qu'ils puissent développer leurs spécificités propres. Nous souhaitons maintenant que les décrets d'application soient rapidement mis en place pour travailler dans ce domaine.

Je m'excuse pour cette longue intervention, qui est un résumé très dense de tous les sujets sur lesquels nous allons débattre lors de cette journée et demi. Je souhaite que nous débouchions sur des propositions, résolutions et motions, qui seront soumises à la fin du Congrès pour faire passer nos messages aux ministres concernés. Jean-Louis Borloo, que nous entendrons par la suite *via* un message diffusé par DVD, s'est déjà dit prêt à nous accueillir.

Je vous remercie de m'avoir écouté et souhaite à tous bon courage pour vos travaux.

Jean-Luc NEVACHE
Préfet de Haute-Corse

Monsieur le Président du Conseil Général et du Conseil Exécutif,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Le Livre Bleu de décembre 2009, intitulé « Stratégie nationale pour la mer et les océans », a défini une vision prospective de la place des espaces maritimes, pour ce que le rapport dénomme poétiquement « l'Archipel France. » Cet archipel présente des richesses infinies. Il est indispensable de les protéger. Toutefois, il présente également un potentiel de développement très important, que nous devons saisir et maîtriser. La Haute-Corse, comme vous l'avez exposé Monsieur le Président, avec son littoral de 550 kilomètres, est assurément au cœur de cet archipel. Elle rassemble et illustre toutes les problématiques liées au littoral. Il est donc tout naturel que vos travaux se déroulent ici à Bastia, ville aux traditions maritimes ancestrales du port de Cardo jusqu'à l'actuel port de commerce, premier dans l'île et second sur le plan national pour le trafic de passagers.

Le littoral corse est assurément un bien rare à préserver. A ce titre, des projets ambitieux sont portés par l'Etat et ses établissements publics. Ainsi le Conservatoire National du Littoral, dont je salue la présence du Directeur, mène depuis sa création voici 35 ans, et en total accord avec tous les élus locaux concernés, d'importantes acquisitions dans le département. Tout le monde en France et en Europe connaît les Agriates, qui ont été ainsi préservées. Mais la protection du littoral réside également dans celle des populations et de leur sécurité.

Nous savons depuis l'an dernier que le risque de submersion marine, sur lequel vous allez travailler par la suite, est un vrai sujet d'actualité sur lequel collectivités locales et Etat doivent avoir partie liée. Nous sommes également, comme beaucoup d'autres côtes, confrontés à la problématique de l'érosion du littoral, particulièrement prégnante sur la côte orientale. Sur ce sujet important pour le département, un rapport du BRGM est attendu pour l'automne afin de guider nos choix.

Au demeurant, ce littoral est également une source de développement économique. Les activités humaines, raisonnées, durables, sont loin de s'opposer à la préservation du patrimoine naturel. Elles ne peuvent gagner qu'à s'appuyer sur des espaces protégés. Que resterait-il de la pêche corse sans ressources halieutiques ? Que seraient la conchyliculture et l'aquaculture, qui fournissent à l'île ces fameuses huiles et huîtres, sans les conditions privilégiées que des étangs de Diane et d'Urbino ? Que seraient les loisirs et le tourisme sans les plages préservées du département, les paysages du Cap ou de Balagne ? Que serait

l'agglomération bastiaise sans la préservation de l'étang de Biguglia, que le Président du Conseil Général a évoqué précédemment ?

L'action de l'Etat est d'autoriser, en encadrant par le droit, certaines activités sur le domaine public maritime pour le bien de tous. Il participe à cet équilibre subtil mais fondamental entre préservation et développement. A cet égard, nous avons créé voici quelques semaines une commission départementale de gestion du domaine public maritime, afin de mettre tous les partenaires autour de la table pour trouver le meilleur équilibre possible.

Mesdames, Messieurs, s'il existe un domaine dans lequel le vocable de développement durable a un sens, c'est bien celui-ci. Chacun, dans l'île comme au niveau national et au delà, a de plus en plus conscience qu'il ne faut pas opposer développement économique d'une part, et préservation du patrimoine d'autre part. Nous savons tous que l'un n'ira pas sans l'autre. Tel est le sens de vos travaux auxquels nous assisterons avec beaucoup d'attention pendant ces deux jours.

Je vous souhaite un excellent travail.

Yvon BONNOT

Je vous remercie Monsieur le Préfet. Avant d'aborder les tables rondes, je vous propose de prendre connaissance de deux messages vidéo. Il s'agit tout d'abord d'une intervention de Yann Arthus Bertrand, suivie d'une intervention de Jean-Louis Borloo, qui n'a pu être des nôtres, mais qui a souhaité indiquer qu'il serait à l'écoute des résolutions ou motions définies à l'issue de ce Congrès.

Yann Arthus Bertrand **Président de la Fondation GoodPlanet et de l'Opération 10:10**

Bonjour à tous,

Je souhaite d'abord manifester mon amour pour le littoral français. J'ai passé une grande partie de ma vie près de Perros-Guirec, à Plougrescant. J'y suis retourné cette année et je peux vous dire que cet endroit figure parmi les plus beaux du monde. La côte ouest de la Corse est simplement magnifique et peu d'endroits peuvent rivaliser avec elle. Je terminerais d'ailleurs certainement ma vie à Port-Cros. Le littoral français m'intéresse donc fortement.

Le changement climatique est déjà là. Je l'ai vu au Bangladesh, auprès de personnes qui en souffrent dans leur cœur et dans leur peau. Je l'ai vu suite à l'ouragan Katrina, en survolant les dégâts. Je ne fais pas ici du catastrophisme car le littoral français ne ressemble pas au Bangladesh. 10:10 est une opération venue d'Angleterre. Elle vise à rappeler à tous, collectivités, entreprises et particuliers, la nécessité de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 10 % à partir de 2010. Les collectivités sur ce projet ont un rôle essentiel, qui est d'abord de donner l'exemple.

Vous en réalisez déjà beaucoup et j'aimerais que vous en fassiez davantage avec notre collaboration. Nous sommes prêts à vous aider et à écouter vos propositions pour réduire au maximum les gaz à effet de

serre. Le rôle des collectivités dans 10:10 est moteur et primordial. Enormément de collectivités locales nous rejoignent aujourd'hui, et nous nous en félicitons. Nous vous demandons de nous rejoindre et de nous amener vos conseils afin que nous puissions les partager tous ensemble. Nous avons un site Internet. Nous sommes prêts à vous rencontrer.

10:10, nous ne pourrons le réaliser et le réussir qu'ensemble. Je dis toujours qu'agir rend heureux. Je vous invite donc à être heureux ensemble.

Jean-Louis Borloo
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

Monsieur le Président,
Chers amis,

Je suis navré de ne pas me trouver parmi vous pendant ces deux jours et demi, et ce alors que je pensais, jusqu'au dernier moment, pouvoir être présent. Je souhaitais exprimer un merci appuyé à l'ANEL pour le Grenelle en général, et le Grenelle de la Mer en particulier. L'ANEL regroupe 1 240 communes autour du littoral, des lacs et des rivières. Ces communes se trouvent, notamment pour celle du littoral, sur un endroit des plus importants, que l'on nomme le trait de côte, à savoir à la rencontre entre la terre et la mer.

Il en résulte évidemment des problèmes de gouvernance sur la mer, mais également de gouvernance de la terre vers la mer. Ce sont des zones qui vivent des chocs démographiques à certains moments de la saison, et qui sont soumises à une pression démographique urbaine, avec des problèmes d'attractivité foncière liés au prix de l'habitat. Elles font face à un nombre de problématiques considérables. Il s'agit d'ailleurs d'un sujet mondial, l'urbanisme se tournant vers les rivages.

La gestion des communes ou des groupements de communes est ainsi très particulière dans ces zones, qui peuvent être par ailleurs des zones à risques, comme nous l'avons vu dramatiquement cette année. Elles méritent de ce fait du dialogue. Leurs particularités et leurs enjeux doivent être à la fois bien définis et bien appréciés. Les communes du littoral ont joué un rôle majeur dans une des plus belles institutions de notre République qu'est le Conservatoire du Littoral. Cet outil absolument remarquable ne pourrait exister ni contre, ni sans les communes.

Que serait notre littoral sans le Conservatoire ? Mais de même, que serait le Conservatoire sans cette forme de décision commune sur le choix des sites et des zones ? De plus, le Conservatoire n'est pas un opérateur direct. Il a besoin du soutien des communes, direct ou indirect, pour faire face à un certain nombre de questions. En cette année des 35 ans du Conservatoire, nous constatons que pratiquement 12 % de notre littoral côtier bénéficie de cette relation privilégiée. Notre volonté est de doubler cette part dans les trente ans qui viennent dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, avec notamment des propositions de transferts.

L'ANEL a joué, pour compte de l'AMF, un rôle décisif dans le Grenelle de la Mer. Il a été très actif à travers différents comités opérationnels, notamment le COMOP 6, avec des avancées sur la gestion du littoral, les plans de préventions des risques, les SDAGE, la gestion de l'ensemble des bassins ; il le sera demain, en lien avec l'énergie éolienne en mer. Tous les acteurs se sont clairement prononcés en faveur de

la création de ce Conseil National du Littoral, sorte d'archipel à fois de l'outre-mer et de notre littoral métropolitain. Cette décision se manifeste par une gouvernance partagée et la présence naturelle mais décisive des maires de l'ANEL.

Vous vous trouvez aujourd'hui à un endroit particulier, qui vit des pressions et des tensions spécifiques. Il est pour moi totalement vital pour notre propre équilibre. Je pense que ces journées vont permettre d'avancer. Michèle Pappalardo sera parmi vous en permanence. Je rencontrerai le président Bonnot dès son retour, afin que nous puissions intégrer les résultats de ces travaux. Nous sommes évidemment très attentifs à que ce dialogue très constructif, et qui est instauré depuis longtemps, perdure, pour que nous construisions de manière plus précise encore. Votre rôle est donc particulier et primordial.

Je vous souhaite une belle journée de travail dans cette Ile de Beauté, si chère par ailleurs à mon cœur.

Yvon BONNOT

Les travaux vont donc pouvoir commencer, après avoir posé ces différentes problématiques liées au littoral. Je laisse donc la parole à François Grosrichard.

François GROSRICHARD

Je vous salue. J'ai été journaliste au Monde pendant trente ans et plus particulièrement sur le sujet des questions maritimes. Dans la matinée, nous tenterons d'aborder les problèmes liés à l'eau, qu'elle soit douce ou marine. Nous avons baptisé cette étude « Ressources et Risques », ce qui me rappelle un sujet de devoir rendu auprès d'un institut national d'administration qui portait sur la mer en danger.

Voici huit jours s'est tenu à Paris un débat auquel participait un certain nombre de personnes présentes ici. Le thème, intitulé « La France redécouvre enfin les océans », était à la fois intéressant, problématique voire provocateur. Le Directeur de Cabinet de Monsieur Borloo a réalisé à cette occasion un exposé intéressant, arguant que l'important résidait dans l'envie de la mer. Telle était sa définition pour que la vie politique, des collectivités locales et des citoyens, se tourne vers cet élément.

Aujourd'hui, nous devons également évoquer le futur, et non seulement des situations actuelles ou passées. Vous avez peut-être constaté ce matin en lisant *Corse-Matin* que les autorités préfectorales allaient ouvrir, en concertation avec les élus régionaux, locaux et départementaux, un grand débat sur le PADDUC, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, au plan terrestre mais également du littoral. Cela devrait donner lieu à de nouveaux débats animés, puisque voici deux ans, le premier projet avait été retiré. Le Préfet ouvrira donc un débat d'orientation, et bien évidemment, tous seront concernés, à commencer par les communes du littoral.

Je voudrais également souligner que dans les tables rondes et dans les débats, la langue de bois n'a pas sa place. Jacques Oudin prépare déjà une résolution qui sera formulée auprès des services publics. Je ne puis donc que vous inciter à vous exprimer sans peur et avec conviction. Nous en avons besoin, du fait d'un certain nombre de menaces, et de la nécessité de régler certains aspects sur le plan institutionnel et de la gouvernance.

L'EAU : RESSOURCES ET RISQUES

1^{ère} table ronde

L'eau : une ressource à préserver

François GROSRICHARD

La première table ronde porte donc sur « l'Eau : une ressource à préserver. » Nous y traiterons de l'eau douce et de l'eau de mer. Cette ressource est rare, à la fois dans le monde, comme nous l'a rappelé Yann Arthus Bertrand, mais également sur les bordures de la Méditerranée. Il faut donc la préserver, la privilégier et ne pas la gaspiller.

Patrick Dulbecco est adjoint au Maire d'Antibes. Il pilote le projet GIRAC avec Philippe Yvon, vice-président du Pôle Mer PACA. Ils aborderont le sujet des pôles de compétitivité, sujet très important pour marier à la fois la recherche, l'économie au bon sens du terme et l'emploi, c'est-à-dire des emplois durables et intelligents qui ne détruisent pas la nature.

Ils seront accompagnés de François Lacroix, Directeur Général Adjoint de l'ONEMA, d'Odile Gauthier, directrice de l'eau et de la biodiversité au Ministère de Jean-Louis Borloo, de Jean-Jacques Lasserre, vice-président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, et de Christophe Le Visage, expert LittOcéan.

Je vous propose, Madame Gauthier, de prendre la parole pour commencer. Je rappelle que vous êtes en charge, dans la Haute Fonction publique, de veiller à ce que l'eau ne soit pas une matière dilapidée. Pour ce faire, vous mettez en place des schémas et des programmes définis au niveau central mais également en coopération avec les élus.

I. Les outils et une gouvernance adaptés aux enjeux

Odile GAUTHIER, Directrice de l'eau et de la biodiversité, MEEDDM

Je voudrais développer deux axes principaux : le littoral à l'aval des bassins versants et le littoral à la porte d'entrée des milieux marins.

Sur le premier point, comme vous le savez, la France s'est fixée pour objectif, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, d'atteindre deux tiers des masses d'eau en bon état pour 2015. Je ne détaillerais pas ici ce que le terme bon état signifie.

Il est cependant important de savoir que 45 % seulement des eaux côtières sont considérées comme étant en bon état. Pour les eaux de transition, résidant dans le mélange des eaux continentales et salées, nous n'en sommes qu'à 15 %. Un effort très significatif doit donc être porté d'ici à 2015. Les Schémas directeurs d'aménagements et de gestions des eaux, adoptés fin 2009, sont les instruments généraux sur les bassins pour atteindre ces objectifs. Ils sont constitués de documents de planification qui ne traitent que des règles relatives à l'eau et au milieu aquatique. Ils n'ont pas pour objet de définir de règles d'urbanisme. Ils concourent cependant par leur mise en œuvre à l'aménagement du territoire.

Je voudrais signaler à cet égard que dans les trois ans à venir, les Schémas de cohérence territoriale doivent ainsi être compatibles, ou rendus comme tels, avec ces Schémas directeurs d'aménagements et de gestions des eaux, ceci pour nous permettre d'atteindre ce bon état écologique. Ensemble, élus et Etat, nous devons mettre en œuvre ces schémas avec l'appui des Agences de l'eau. Je souhaite souligner que nous sommes en train d'élargir la composition des comités de bassin, de sorte que les élus et les activités de la mer et du littoral soient mieux représentés.

Dans tous les bassins, des créations de commission littorale verront le jour. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Dans le cadre du Grenelle de la Mer, nous avons tenté de renforcer davantage les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. Il est ainsi demandé de veiller tout particulièrement aux solutions d'assainissement et de rejet des eaux d'orage dans les eaux du littoral. Sur le sujet, les comités de bassin vont engager dans les prochains mois leur réflexion sur la révision des programmes des Agences. Ils devront donc travailler davantage sur les aspects littoraux.

François GROSRICHARD

Des propositions ou des objectifs européens existent-ils au niveau européen en termes de qualité des eaux ?

Odile GAUTHIER

L'Europe s'est fixée pour objectif d'atteindre 100 % des eaux en bon état en 2027.

François GROSRICHARD

Cet objectif est-il réalisable ?

Odile GAUTHIER

Il le faudra. Nous n'avons pas le choix. Il existera peut-être certaines dérogations que nous ne détaillerons pas ici.

François GROSRICHARD

Vous avez évoqué la plus grande place des élus dans les comités de bassin.

Odile GAUTHIER

Ils ne seront pas plus nombreux. J'ai indiqué qu'il s'agissait d'une meilleure représentation des élus et des activités de la mer au sein d'un équilibre déjà fixé par la loi sur l'eau de 2006.

François GROSRICHARD

Devons-nous en déduire que nous trouverons davantage d'élus du littoral que d'élus terriens ?

Odile GAUTHIER

C'est le but, mais cela fait partie d'un équilibre subtil. Pour poursuivre, pour atteindre les objectifs cités en amont, le Grenelle de la Mer a indiqué qu'il serait souhaitable que nous élaborions des Schémas d'aménagements et de gestions des eaux sur toutes les zones littorales dans les meilleurs délais possibles. Je pense que cela constitue un instrument utile pour faire travailler de concorde l'Etat et les élus sur ces zones. Les Agences de l'eau peuvent apporter leur soutien, à travers les contrats de baie.

De même que nous avons cette directive cadre sur l'eau qui fixe des objectifs de bon état des masses d'eau douce sur l'ensemble du territoire français à 2027, nous avons dorénavant une directive cadre relative à la stratégie pour le milieu marin. Ce texte sera très dimensionnant pour l'ensemble des activités sur le littoral et sur la mer. Il s'agit là aussi de définir un bon état écologique des eaux marines et d'atteindre ce bon état en 2020.

Suite à l'adoption de la loi Grenelle II, nous travaillons sur la mise en place de l'ensemble du dispositif de ce texte. Il s'agira d'appréhender de façon globale l'ensemble des activités du littoral et du milieu marin au travers de leur impact sur le milieu marin. Là encore, nous devons nous fixer des programmes d'actions qui devront être mis en place d'ici à 2015.

La préservation des espaces naturels et agricoles littoraux ne constitue pas une action directe d'impact sur l'eau, mais joue de façon indirecte un rôle essentiel. Nous avons précédemment évoqué la préservation de nos ressources, les actions du Conservatoire du Littoral, les trames vertes et bleues sur lesquelles l'Etat et les collectivités vont devoir se pencher lors des années qui viennent. La préservation des espaces naturels et agricoles littoraux joue donc un rôle de façon structurelle dans la préservation de l'eau tant douce que marine.

François GROSRICHARD

Je me permettrais d'y ajouter la préservation des paysages. L'agriculture littorale est également un élément constitutif de la préservation au sens large. A mon sens, Monsieur le Président Giacobbi a soulevé un point très intéressant, en soulignant que nous n'étions pas ici sur le littoral, mais dans le littoral. Cela prouve que les personnes impliquées dans les politiques de développement du littoral ne se contentent pas de survoler ce littoral, mais s'y impliquent et sont directement concernés. Il s'agissait peut-être seulement d'une notion de vocabulaire, mais j'ai particulièrement retenu cette phrase.

II. Le nouveau pôle de compétitivité Eau : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et PACA

François LACROIX, Directeur Général Adjoint de l'ONEMA

L'ONEMA, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, est un établissement public récent dont la tutelle est exercée par le Ministère de l'Ecologie. Il a été mis en place dans le cadre de la loi sur l'eau d'octobre 2006. Sa mission générale consiste à organiser une expertise technique et scientifique de haut niveau, tournée vers l'appui aux politiques publiques. Son champ d'action regroupe ainsi l'élaboration, la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation de ces politiques publiques.

Dans ce cadre, 900 personnes, réparties sur l'ensemble du territoire national, dont la Corse, ont pour objectif de reconquérir le milieu aquatique. De façon plus précise, l'une de nos missions réside dans le pilotage du système d'information sur l'eau, et nous produisons une partie de données dans notre domaine spécifique qu'est l'expertise. Nous contribuons à la surveillance des milieux aquatiques et au contrôle de leurs usages. A ce titre, nous appuyons les services de police de l'eau en matière de police administrative, et nous contribuons aux actions de police judiciaire sous l'autorité des Procureurs de la République dans le cadre des plans de contrôle départementaux mis en place.

Nous apportons une expertise spécifique en hydrobiologie et en hydro-morphologie au travers des documents de planification territoriaux. Nous accompagnons les opérations de restauration des milieux aquatiques. Nous soutenons également financièrement le secteur de l'eau pour les départements et collectivités d'outre-mer, mais aussi pour la Corse, en matière d'infrastructures d'assainissement. Nous assurons en matière de recherche et de développement un rôle d'agence d'objectifs et de moyens, en appui de la définition, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques. Nous avons également un rôle très marqué d'interface entre la recherche et utilisation de la recherche, qu'il s'agisse de politique publique ou du secteur économique.

Cela me permet de faire la transition avec les pôles de compétitivité. Depuis mai dernier, six nouveaux pôles ont été labellisés, et trois concernent le domaine de l'eau continentale. Le pôle Eau Languedoc-Roussillon PACA Midi-Pyrénées, installé à Montpellier, a ainsi la particularité d'avoir été labellisé comme un pôle à vocation mondiale. Cela souligne la qualité, l'importance, la compétence et l'ambition de ce regroupement de partenaires.

François GROSRICHARD

Monsieur Yvon nous parlera par la suite des pôles de compétitivité, notamment PACA.

François LACROIX

Il parlera du pôle Mer, et non du pôle Eau.

François GROSRICHARD

Pôle Mer et Pôle Eau sont pour le moins cousins.

François LACROIX

Ils sont en fait différents et l'enjeu est bien de les organiser en réseaux. Les deux pôles de compétitivité Mer, PACA et Bretagne, ont été labellisés antérieurement. Il conviendra d'organiser les modalités de collaboration avec les pôles continentaux plus récemment labellisés. En dehors de la France, il convient de placer ces pôles dans un espace beaucoup plus important, tant collaboratif que de concurrence entre activités économiques.

François GROSRICHARD

Pourriez-vous développer sur l'aspect de l'évaluation des politiques publiques ? Ce travail a-t-il été réalisé ?

François LACROIX

Tout dépend des politiques publiques dont nous parlons. Notre travail consiste à mobiliser une expertise scientifique et technique de haut niveau, à l'intérieur des pôles de compétitivité notamment mais pas seulement, pour permettre d'appuyer l'élaboration de ces politiques publiques. Madame Gauthier évoquait précédemment les échéances qui sont devant nous, notamment celles émanant de la directive cadre stratégie des milieux marins. Par analogie, l'enjeu est majeur pour mobiliser la recherche et l'expertise scientifique à l'appui de la mise en place de cette directive. Nous devons créer les conditions favorables pour ce faire.

Plusieurs aspects de ces directives sont difficiles à appliquer pour tous les acteurs. Il existe des échéances et des objectifs. Ils doivent être partagés. En amont, une somme de documents et de données sont à rassembler. Ces données n'existent pas toujours, pas plus que les méthodes pour les produire. A ce stade, il est intéressant de mobiliser les pôles dès la conception, avant de parler d'évaluation des politiques publiques.

François GROSRICHARD

Merci. Je propose à Messieurs Yvon et Dulbecco de prendre la parole.

III. Les technologies innovantes pour lutter contre les pollutions terrestres et maritimes**Patrick DULBECCO, adjoint au Maire d'Antibes**

Avant de développer sur le sujet du pôle PACA, je souhaiterais au préalable exposer pourquoi nous avons, mairie d'Antibes, décidé de participer à ce projet. Antibes est la seconde ville du département des

Alpes-Maritimes, avec 78 000 habitants et 23 kilomètres de côtes. Elle s'inscrit également dans une communauté d'agglomération de 170 000 habitants, Sophia Antipolis, bordée par 38 kilomètres de côtes. Antibes est partagée en deux caps, avec deux bassins versants, un certain nombre de kilomètres de plages de sable naturel ou artificiel, des galets, des côtes rocheuses, de nombreuses anses. Bien entendu, le Cap d'Antibes dispose d'une biocénose exceptionnelle.

De par ses richesses patrimoniales, des milliers d'hectares d'herbiers de Posidonie, des versants coralligènes, l'intégralité de notre littoral a été classée en zone Natura 2000. Nous avons d'ailleurs été désignés comme opérateur par la Préfecture. Ce patrimoine a fait l'attractivité de notre commune, soutenant les activités maritimes, professionnelles ou ludiques. La ville d'Antibes a mis en place une politique globale de préservation et de mise en valeur de son littoral. Son premier objectif réside dans la qualité de ses eaux de baignade. Pour cela, nous avons mis en place trois grands plans, portant sur la maîtrise, la protection et la prévention.

Pour la maîtrise des pollutions urbaines, nous connaissons bien entendu le rôle prédominant des apports terrestres et continentaux, véhiculés par les réseaux, les cours d'eau, les ruissellements ou les pluviométries. Antibes s'est dotée depuis plusieurs années d'un réseau d'assainissement de type séparatif, compte tenu des précipitations et des ruissellements qui l'affecte. Les orages méditerranéens sont très importants et les reliefs conduisent à des ruissellements qui sont parfois torrentiels, voire parfois catastrophiques.

Antibes dispose d'un réseau pluvial complexe et diffus, qui se rejette en mer par 79 exutoires qui correspondent à des bassins versants de taille et de nature variées. Une analyse systématique des cas de contamination a permis de distinguer deux causes principales, sur lesquelles la municipalité concentre ses efforts : les apports diffus par temps de pluie et les dysfonctionnements ou insuffisances de l'assainissement collectif ou autonome. Un plan de gestion de ces rejets côtiers et de résorption des pollutions urbaines a été mis en place et décliné en deux volets, protection et prévention.

Au niveau de la protection, Antibes s'est doté depuis 1987 d'une usine de dépollution des eaux qui peut traiter 55 000 mètres cubes d'eau par jour, soit l'équivalent des rejets de 175 000 habitants. Après un traitement biologique par bio-carbone, plus de 95 % des matières en suspension dans l'eau sont ainsi éliminées. L'effluent est rejeté à plus de deux kilomètres des côtes et à 60 mètres de profondeur. L'usine est située à moins de 100 mètres d'une des plus belles plages de sable d'Antibes. Elle est végétalisée et intégrée dans le paysage, et la plupart des touristes ne la voient pas. D'ailleurs, cette usine a, en 1996, été la première au monde à recevoir la certification Iso 14 000-01.

Durant la période estivale, les eaux parasites sont interceptées et envoyées dans le réseau d'eaux usées, soit par gravité soit par mini postes de relevages. Nous avons en effet 28 stations de relevage. Ces stations d'épuration et certains réseaux d'eaux usées sont équipés de moyens de télésurveillance et d'auto surveillance qui permettent de suivre en temps réel leurs fonctionnements et les flux polluants rejetés. Cela n'exclut pas un suivi sur site des agents lors des périodes estivales.

Sur le plan préventif, l'objectif était sinon de supprimer, au moins de détecter tout rejet dans le milieu marin. Nous avons des services municipaux d'assainissement qui gèrent les réseaux et veillent à leur bon fonctionnement. Ils sont chargés de la résorption des pollutions diffuses provenant des particuliers ou des entreprises. Ils s'appuient pour cela sur des outils réglementaires, tels que le règlement d'assainissement des eaux pluviales et eaux usées, ainsi que sur des déclarations d'intérêt général pour l'entretien des vallons.

Ces actions sont intégrées dans un plan de maîtrise du risque qui a permis à la commune de se voir attribuer le pavillon bleu depuis 1994. Elle a également obtenu en 2009 la certification de son dispositif de gestion de la qualité des eaux de baignade réalisé en interne. En mai 2010, 53 plages ont été labellisées en France, dont 23 pour la seule commune d'Antibes.

Antibes a donc mis en place un dispositif de prévention et de protection de la qualité des eaux de baignade particulièrement opérationnel. Les objectifs sont aujourd'hui de maintenir voire d'améliorer ce niveau de qualité et de développer des outils d'anticipation des risques. Aussi, Antibes a ainsi souhaité s'engager dans des démarches de développement d'outils, visant à corréliser prévisions météo, rejets et diffusion en mer des flux polluants afin de limiter l'impact sanitaire de ces événements.

En tant que médecin, je suis plus particulièrement préoccupé par la qualité de l'eau de mer. L'Académie de Pharmacie et l'Académie de Médecine, dans le cadre du plan national sur les résidus médicaux dans les eaux, a indiqué que plus de 20 tonnes de médicaments anticancéreux étaient rejetés et non traités par les usines de dépollution. De même, plus d'une centaine de tonnes d'antibiotiques sont rejetés. Ceci pose de gros problèmes car ces rejets sont des perturbateurs endocriniens pour la biodiversité. Il s'agit sans doute là d'une digression par rapport à mon intervention, mais il me semblait important de le souligner.

François GROSRICHARD

Qu'en est-il des médicaments anti-cholestérols ?

Patrick DULBECCO

Ce sont également des perturbateurs endocriniens, dans une moindre mesure.

François GROSRICHARD

Vous avez raison de le souligner. Nous parlons souvent du mercure et des pesticides, mais les médicaments sont également des poisons.

Philippe YVON, vice-président du Pôle Mer PACA

Je souhaitais illustrer en quelques mots un projet phare du pôle de compétitivité Mer sur la gestion de la qualité des eaux du littoral. Je pense que cela illustrera parfaitement ce que fait un pôle de compétitivité. Le Pôle Mer a maintenant cinq ans d'existence et 180 projets sont actuellement en cours. Nombreux sont ceux qui concernent la pollution maritime.

Un projet de pôle de compétitivité est avant tout un projet coopératif, rassemblant des compétences. Dans le cas de GIRAC, nous disposons ainsi des compétences d'IFREMER, des universités de Toulon et de Marseille, des PME innovantes, de Météo France ainsi que Véolia, porteur du projet en tant que gestionnaire des réseaux d'assainissement. Pour ce projet, nous avons également quatre sites pilotes. Deux se trouvent en Bretagne, à Saint-Malo et Brest, du fait d'une association avec le Pôle Mer Bretagne. Deux autres sites pilotes se trouvent en Méditerranée, à Toulon et Antibes.

Le site sur lequel nous travaillons se situe sur la partie est d'Antibes, entre Villeneuve-Loubet et le Cap d'Antibes. La première étape concernant le rejet des eaux pluviales porte sur la modélisation de réseau, qui a été réalisé depuis longtemps à Antibes. Autre point intéressant, nous avons essayé de développer un outil de gestion en temps réel des problèmes de pollution en mer. Je rappelle que les pollutions pluviales sont la cause principale des pollutions chimiques et bactériologiques en mer, les pluies lessivant les sols urbanisés. Par rapport au tourisme, cela soulève évidemment toute la problématique des eaux de baignade, et notamment en relation avec la bactériologie.

L'outil que nous avons mis en place depuis deux ans agit en interface avec les outils de Météo France, qui nous donnent les prévisions pluviales pour le lendemain. Nous disposons également des données collectées par le radar installé par la société Novimet dans les Alpes-Maritimes, pour le compte du Conseil Général sur le Mont Vial. Nous obtenons ainsi des prévisions de pluies à travers un radar très précis à courte portée et à très court terme. Nous sommes donc capables de recalculer nos prévisions de pollution en mer sur l'heure ou les deux heures suivantes.

Je vous présente ici une première illustration du modèle mis en place qui permet de connecter le modèle d'assainissement avec les modèles de dispersion en mer. Nous utilisons un modèle extrêmement précis. Nous partons des modèles de l'IFREMER, qui ont une maille de 500 mètres. Nous avons de plus une maille de 50 mètres réalisé au niveau côtier. Vous avez ainsi la démonstration de la diffusion de la pollution bactériologique sur un rejet. Nous sommes ainsi capables de statuer sur le moment où les plages seront atteintes et à quel moment la pollution aura disparu, après la pluie.

Aujourd'hui, l'outil fonctionne. En juin 2010, nous avons constaté que sur une même pluie sur Antibes, la plage du Fort Carré n'a connu que peu de pollution, au contraire de la plage de la Salis qui a connu une pointe bactériologique. L'intérêt pour la collectivité réside bien entendu dans des données temporelles quant à l'arrivée de la pollution et la durée où elle y demeure. En termes de gestion et d'information, cela est évidemment extrêmement intéressant.

Le concept GIRAC s'appuie donc sur les mesures d'auto surveillance et de surveillance des réseaux. Nous faisons l'interface avec les modèles terrestres de gestion des réseaux et avec les modèles pointus de dispersion en mers. Je précise qu'il ne s'agit pas là d'un outil d'études, mais d'un outil opérationnel, au service du gestionnaire et des élus. Cela permet de réaliser des prévisions mais également de simuler des situations de pluie.

Sur ces bases, il est possible de mettre en place des consignes pour les exploitants en matière de réseaux. Ces simulations peuvent également porter sur des investissements à mettre en place au meilleur coût par rapport aux impacts sur la pollution. C'est enfin un outil de temps réel qui s'inscrit pleinement dans la logique de la directive portant sur les eaux de baignade. Nous sommes ainsi capables pratiquement en temps réel d'informer les usagers à travers les collectivités. Cet outil est aujourd'hui opérationnel. Il sera mis l'été prochain à la disposition de la ville d'Antibes.

Patrick DULBECCO

Je pense que vous avez saisi l'intérêt de ce concept pour un élu. Jusqu'à présent, nous n'avions aucun recul sur le temps d'évacuation de pollution bactérienne. Il m'arrivait auparavant de prendre des arrêtés d'interdiction de baignade sur une partie très vaste du littoral, pouvant porter sur 24 voire 48 heures. Nous

voions que grâce à cette modélisation, certaines plages ne seront pas interdites à la baignade. Pour celles frappées d'interdiction, elles ne le seront que le temps de la pollution et non plus sur une durée arbitraire.

Tel est donc tout l'intérêt de ce projet GIRAC, qui signifie Gestion Intégrée des Rejets d'Assainissement Côtier. Je vous remercie de votre attention, et nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions.

François GROSRICHARD

Ce projet est en effet très intéressant sur le plan technique et sur le plan des modèles, mathématiques ou scientifiques. Tous les élus possédant des plages peuvent s'en inspirer et vous contacter. J'ai envie de demander à Monsieur le Préfet s'il existe en Corse des initiatives comparables sur le plan technique de détection des risques bactériologiques. L'Etat ou les collectivités locales peuvent-ils prendre des initiatives en ce sens ? Ce qui est réalisé à Antibes peut assurément l'être à Bonifacio, Ajaccio ou Bastia ?

Jean-Luc NEVACHE, Préfet de Haute-Corse

Je parle sous le contrôle du Président. Nous n'en sommes pas encore là, en effet. La densité urbaine sur le littoral corse n'est clairement pas celle de la Côte d'Azur. Nous connaissons toutefois des problématiques de pollution, c'est un fait. Toutefois, une difficulté propre à la Corse réside dans le fait que cela concerne le plus souvent de petites collectivités dont les moyens sont à la mesure de leurs tailles.

François GROSRICHARD

La construction de stations d'épuration et la mise en place de modèles de surveillance dépendent également des collectivités locales, Conseils Généraux ou communautés de communes.

Paul GIACOBBI, Président du Conseil Général de Haute-Corse

Actuellement en Corse, un effort considérable est réalisé pour équiper l'ensemble des communes et en particulier celles du littoral. Le but est de renouveler les stations d'épuration. Nous avons un retard conséquent et cet équipement est financé dans des conditions exceptionnelles. Nous avons ainsi un programme dit programme exceptionnel d'investissements dont le financement, s'agissant des stations d'épuration, est apporté à travers l'ONEMA. Nous sommes en retard effectivement, mais les réalisations sont nombreuses.

La ville de Calvi, en Haute-Corse, est équipée. La plupart des communes le long du littoral le sont également. Des stations doivent être rehaussées en termes de qualité. Cela fait l'objet d'un travail continu et même d'une priorité. A la demande des collectivités locales et de votre serviteur en particulier, le Président de la République a indiqué qu'il réorientait le PEI sur la Corse sur les problèmes d'eau et d'assainissement.

Il reste des problèmes à régler. Le syndicat intercommunal de la Marana, au sud de Bastia, a déjà fait d'énormes efforts d'équipement en stations d'épuration. Il doit poursuivre un programme et pourra, je l'espère, financer ses opérations dès l'an prochain. Voilà la situation sur le plan de l'équipement.

En termes de détection, nous procédons à un contrôle de la qualité des eaux de baignade ainsi qu'à des contrôles réguliers sur d'éventuelles irrégularités. Il convient de relativiser les choses en termes d'échelle. Comme Monsieur le Préfet l'a signalé au préalable, nous disposons en Corse de 550 kilomètres de côtes. Sur ces derniers, vous trouverez environ une population n'excédant pas les 80 000 habitants.

Par ailleurs, nous connaissons des problèmes liés à la circulation maritime. Le Canal de Corse, entre la Corse et l'Italie et qui passe devant Bastia en substance, fait l'objet d'un trafic maritime considérable. Nous sommes là dans une des grandes voies de navigation méditerranéenne. Nous avons en effet intérêt à renforcer les contrôles et les observations.

Dans cette salle, un colloque sur la circulation maritime s'est tenu voici quelques mois. Nous sommes tous préoccupés par les Bouches de Bonifacio. Le trafic est certes inférieur mais pose des problèmes considérables de même que des risques importants. Nous travaillons également sur ces sujets.

François GROSRIKARD

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour ces précisions. En complément, l'adjoint du Préfet Maritime nous indiquait que le Canal de Corse était hélas victime de nombreux dégazages sauvages ; de même que la coopération avec l'Italie n'était pas toujours à la hauteur de ce que nous pouvions en espérer. Madame Gauthier, souhaitez-vous apporter des commentaires suite à la présentation de l'expérience réalisée à Antibes ? Est-ce en droite ligne de votre politique ?

Odile GAUTHIER, Directrice de l'eau et de la biodiversité, MEEDDM

Absolument. J'ai précisé précédemment qu'en matière d'assainissement, nous avons sur un plan général comblé notre retard. Il reste des difficultés en Corse, mais également sur le continent. Désormais, il faut donc travailler sur les eaux pluviales. Telle était l'une des conclusions du Grenelle de la Mer.

Jean-Jacques LASSERRE, vice-président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques

Comme vous le savez, il n'existe pas de situations uniformes au niveau des communes et des territoires qui bordent le littoral. Nous avons dans notre département une situation très particulière. Sur les 35 kilomètres de côtes des Pyrénées Atlantiques, nous pouvons considérer que nous recevons de 25 à 30 % des eaux qui tombent sur le versant nord des Pyrénées. Nous avons donc des affluences d'eaux conséquentes sur notre littoral. Notre pluviométrie est comparable à celle de nos amis bretons, avec toutefois un caractère de précipitations beaucoup plus marqué.

François GROSRIKARD

Nous voyons donc que chaque région a ses propres spécificités. Je vais demander à Christophe Le Visage de tenter de nous apporter des explications, en matière de gouvernance ou de programmation. Tous ses schémas sont-ils coordonnés ou au contraire laissés à l'utilisation de chacun ?

IV. L'articulation entre SDAGE, SAGE, SCOT, SCOT à volet maritime, et le rôle accru des élus

Christophe LE VISAGE, expert LittOcéan

J'interviens ici non plus au titre du Secrétariat Général de la Mer, mais au nom de l'association LittOcéan. Je ne reviendrais que très brièvement sur tout ce qui a pu être exposé précédemment. Le littoral est entre terre et mer, il en subit donc en premier les conséquences. Très clairement, les élus du littoral ne sont pas les seuls pilotes et doivent trouver leur place dans le dispositif, comme l'a très bien présenté Madame Gauthier.

Il convient que les questions maritimes puissent prendre toute leur place dans ces dispositifs, notamment au sein des SDAGE. Leurs préoccupations et leurs gouvernances sont davantage terriennes. Je ne suis pas certain que l'ajout de quelques acteurs de la mer, bien que nécessaire, soit à même de prendre en compte les préoccupations maritimes. A tort, car nous découvrons, et d'abord en mer, par l'accumulation de tout ce qui s'y déverse, que certaines actions dans les bassins versants sont dangereuses. Nous pouvons trouver ainsi des concentrations acceptables dans les rivières mais qui prennent une ampleur catastrophique en arrivant dans la mer, à l'instar des algues vertes ou les épisodes phytoplanctoniques toxiques. Nous en avons vu les conséquences, à travers l'interdiction de la pêche à pied ou l'interdiction de consommation des huîtres.

Ce sont des sujets sur lesquels la mer est pionnière, et nous devons nous organiser pour faire remonter ces préoccupations vers les bassins versants. Le monde de la mer doit donc être un acteur, mais également porter des messages. Comme le disait Odile Gauthier, le fait de constituer des communautés autour des questions de l'eau sur le littoral est un moyen de faire passer un message à la fois clair et unique aux acteurs en amont qui n'en ont pas forcément pleine conscience.

Par ailleurs, il est manifeste que le littoral reçoit également ce qui provient de la mer et ce parfois de façon catastrophique. Nous pouvons nous féliciter bien évidemment de voir apparaître la mise en place de politiques maritimes intégrées, à la fois de la mer et du littoral. Il faudra toutefois qu'elles atteignent les objectifs réglementaires et techniques fixés par les directives. L'enjeu est de taille et les élus du littoral doivent se mobiliser dans des déclinaisons, tant à l'échelle de leurs territoires que de leurs actions de politique maritime. Dans le cas contraire ils se contenteront de les subir.

Le littoral est également l'acteur de son propre destin, de même que le maître de ses propres impacts. Les élus du littoral sont ici les animateurs et les pilotes, notamment dans la construction du projet de territoires. Nous l'avons notamment relevé sur les questions de la qualité de l'eau. L'enjeu n'est pas seulement technique ou réglementaire, voire de la responsabilité juridique. Tout le développement du littoral est concerné, et les collectivités locales qui en dépendent à travers le tourisme, la pêche, la culture marine, les sports nautiques etc.

Cette préoccupation doit être davantage intégrée dans les projets de territoires. Ces derniers demeuraient jusqu'à peu extrêmement terrestres. Ils prenaient peu en compte l'avantage et le bénéfice de la proximité de la mer, pas plus qu'ils ne tenaient compte des impacts du projet littoral sur la mer. Les préoccupations maritimes et marines doivent être prises en compte dans la réalisation des SCOT, en y intégrant les acteurs de la mer.

François GROSRICHARD

Pourquoi ne pas créer des SCOT qui seraient à la fois terrestres et maritimes ? Je pense en particulier à la baie de Saint-Brieuc.

Christophe LE VISAGE

A certains endroits, les enjeux terrestres et maritimes sont clairement imbriqués. Dans ces cas, la question se pose effectivement de savoir sur quel instrument baser ce projet de territoire. Nous défendons l'idée qu'il faut d'abord examiner les projets, quels que soient les outils. Le projet est à la fois terrien et marin. Il doit définir des objectifs économiques, environnementaux, sociaux, sur terre comme en mer. De plus, ces objectifs ne sont pas indépendants, évidemment. Le territoire de projet des collectivités, dans certaines zones, s'étend désormais en mer. Les seuls projets imminents de production d'énergie en mer ne vont pas changer la donne, bien au contraire.

Il faut donc être conscient que sur le littoral, nous ne pouvons nous contenter d'un seul instrument pour intervenir. Même un instrument intégrateur comme le SCOT reviendrait, pour prendre une image primaire, à « travailler dans un garage avec une seule clef à molettes ». Il faut mobiliser tous les instruments qui existent (SDAGE, SCOT) au service des projets de territoire sur le littoral. Nous ne devons pas oublier également tous les instruments qui ne sont pas de nature réglementaire, et qui peuvent être de nature financière ou opérationnelle.

C'est donc une autre façon de concevoir le projet territorial, en s'appuyant pour exemple sur un SCOT mais également un SCOT à volet maritime. Tous les acteurs pourraient ainsi se mobiliser, qu'ils soient professionnels, élus, représentants des différentes structures et instances. La question reste donc ouverte. Comment développer ce volet mer, qui reste un instrument encore en gestation ? Comment cet instrument, utilisé intelligemment peut être un élément d'intégration sur les questions de différentes natures ? Et comment ces instruments peuvent être mis au service de ces projets de territoire ?

François GROSRICHARD

Ne risquons-nous pas de nous heurter à un problème de droit public ? Sur terre, les terrains appartiennent à des personnes privées ou des institutions publiques, telles que les mairies ou les Conseils Généraux. En mer, nous sommes dans le cadre du domaine public maritime, donc relevant de l'Etat qui est très attaché à cette prérogative.

Christophe LE VISAGE

Ce problème existe effectivement. Nous pouvons également le regarder de l'autre côté, entre ce qui est public et ce qui est privé. Terre et mer sont sous la responsabilité d'autorités publiques, qu'il s'agisse de l'Etat ou des collectivités publiques. Nous pouvons effectivement considérer que chacun va respecter son strict domaine de compétences sans coopérer. Nous pouvons espérer que cette vision est dépassée.

Toutefois, il se pose un problème délicat, à savoir tracer un territoire en mer. Nous pouvons également considérer que la frontière n'est pas forcément primordiale si nous nous inscrivons dans un projet commun.

Cette solution me semble plus intelligente. Elle permet d'abord de travailler sur des objectifs communs et non incohérents. Concrètement, cela suppose une coopération, certes nouvelle, entre les collectivités et l'Etat.

Paul GIACOBBI, Président du Conseil Général de Haute-Corse

Dans ce domaine, comme dans d'autres, il faudrait que l'Etat ou que les organismes spécialisés que sont l'ONEMA ou autres, jouent un rôle de conseil auprès des collectivités locales. Face à ces problèmes, nous sommes nous, élus, face à des choix techniques. En Corse comme ailleurs, on propose souvent à des petites communes de recourir à des solutions « dernier cri » en matière de techniques d'épuration par exemple. Nous avons vraiment besoin d'une prescription technique générale, dans le respect de la concurrence. Au niveau des financeurs ou co-financeurs que sont les départements ou les collectivités, nous sommes parfois surpris du coût d'un certain nombre d'équipements et de leur caractère certes « innovant » mais pas toujours très au point. S'agissant de la technologie en général, les collectivités locales ont besoin d'un accompagnement.

François GROSRICHARD

Je présume malgré tout que le Ministère de l'Environnement, l'ONEMA ou encore un groupe comme Véolia disposent de techniciens de haut niveau. Je crois me souvenir que voici une quinzaine de jours, la Commissaire Européenne à la Mer a lancé un programme sur les innovations en matière maritime, avec une enveloppe de 45 millions d'euros. Des appels d'offres seront donc réalisés et des crédits peuvent peut-être être trouvés par ce biais.

Odile GAUTHIER, Directrice de l'eau et de la biodiversité, MEEDDM

Je souhaite préciser que l'ingénierie publique territoriale a été supprimée. De cette décision découle bien évidemment certaines conséquences. Les services de l'Etat se recentrent donc sur du pilotage et du contrôle, mais cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent apporter de conseils, notamment à travers les Agences de l'eau.

Il me semble qu'il faut également s'appuyer sur le secteur privé pour les choix technologiques, qui sont difficiles à appréhender et sans cesse mouvants du fait d'innovations perpétuelles. A mon avis, l'Etat doit davantage jouer un rôle d'accompagnateur dans la mise en place du dispositif global afin de soutenir les collectivités locales dans leur maîtrise d'ouvrages.

Jean-Jacques LASSERRE, vice-président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques

Nous évoquons ici des débats importants. Monsieur le Président du Conseil Général, vous avez évoqué le problème propre à l'ingénierie. Nous connaissons depuis quelques temps la position de l'Etat. Je considère que l'une des missions des Conseils Généraux, du fait de leur proximité avec les acteurs locaux, est de précisément relever ce défi d'apports en technicité et en technologie. Nous nous rendons compte qu'au moment de la décisionnel ou conceptuel, les collectivités locales sont trop démunies. L'Etat joue le rôle

que vous avez défini, Madame Gauthier, et il se pose un réel problème d'aides à la décision et d'apport technique.

Je pense que les Conseils Généraux, dans différents domaines d'ailleurs, sont les endroits pour apporter ces éléments de réponse. Je considère également que les sociétés privées doivent être sollicitées pour l'expertise technique qu'elles peuvent apporter. Il s'agit là d'un véritable débat national et nous devons apporter des réponses dans un moment où la situation financière des départements est extrêmement remise en question. Je suis de ceux qui plaident au niveau de notre collectivité, et dans tous les domaines, pour que des réponses départementales émergent.

Paul GIACOBBI

Je vous rejoins, en partie. Cette affaire est à la fois importante et délicate. Un Conseil Général peut effectivement se doter d'un service technique qui va aider à la décision. La question qui se pose est bien évidemment de savoir qui finance cette instance technique. Toutefois, cela reste très délicat. Si d'une collectivité locale comme un département, émane des prescriptions et le vote des subventions de ces prescriptions, la suspicion sera grande, qu'on le veuille ou non.

Pour cette raison, j'apprécie quand l'Agence de l'Eau diffuse en ce domaine une culture technique minimale. Il ne faut pas agir en aval, et dire, au moment du financement, que le coût est trop important, qu'il ne sera pris en charge que partiellement. Cela ne fonctionne pas comme cela. L'orientation et la prescription technique doivent se réaliser en amont. Il faut diffuser tout simplement les bonnes pratiques. Notre monde est économique et commercial. La moindre indication est considérée pratiquement comme un crime.

Ne nous défaussons pas en disant que c'est à l'Etat ou à des organismes indépendants d'intervenir dans certains domaines. S'agissant de la suppression de l'ingénierie publique, elle figure parmi les grandes bêtises réalisées lors de ces cinquante dernières années.

François GROSRIECHARD

Je vous remercie. Je voudrais préciser que les élus sont souvent secondés par des fonctionnaires de haute qualité dans leurs communes, leurs communautés de communes ou leurs Conseils Généraux. Des ingénieurs, désormais recrutés par le CNFPT, sont ainsi de très haut niveau technique et peuvent également donner de bons conseils.

V. Débats

Christian GAUBERT, Vice-Président du Conseil Général de Gironde, Maire de Lanton

Le bassin d'Arcachon est une lagune semi fermée, très sensible à la modification du milieu et à la qualité de l'eau. Il s'est donc équipé en matière d'assainissement. De même, suite à mes travaux au sein du Groupe 2 du Grenelle de la Mer, où il avait été évoqué que 80 % de la pollution de la mer venait de la terre, nous avons réglé ce problème. Toutefois, nous sommes confrontés désormais à une autre difficulté, liée cette fois aux *antifouling* sous les bateaux, plus particulièrement du fait d'une molécule qui s'appelle l'Irgarole.

Cette molécule est ou serait responsable de la disparition des herbiers de zostère du bassin d'Arcachon, voire de la mortalité du naissain. Sur ce dernier point, je parle là au conditionnel, mais gardez à l'esprit que le bassin d'Arcachon est le premier centre naisseur pour les huîtres en Europe. Nous sommes donc très inquiets. Quelles sont les mesures prévues pour limiter les *antifouling* sous les bateaux ?

Odile GAUTHIER, Directrice de l'eau et de la biodiversité, MEEDDM

Je ne puis hélas vous répondre sur ce point précis de l'*antifouling*. Pour les substances chimiques dans l'eau, il existe un programme d'actions, notamment la rénovation de celui relatif aux substances dangereuses dans l'eau qui fera l'objet d'une publication d'ici à fin 2010. Ce plan abordera la problématique de la mise sur le marché des substances chimiques, qui est maintenant soumis au règlement REACH au plan européen. Il propose d'analyser de nouveau toutes les substances chimiques sur le marché, à savoir plus de 100 000 substances, dans les 15 à 20 ans à venir.

Antoine PICHON, Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques

Nous avons, avec Gérard d'Aboville, rendu voici plus d'un an un rapport dans lequel nous mentionnons un certain nombre de problématiques, notamment celle relative aux dragages. Cette dernière est, à mon sens, plus importante encore que celle soulevée par Monsieur Gaubert. L'Irgarole est une substance interdite et qui n'existe plus dans les *antifouling* depuis plus de dix ans. Si des personnes ont encore cette matière dans leurs peintures, ils ne sont pas en conformité.

Cela constitue d'ailleurs un problème majeur pour les plaisanciers. En l'absence d'un système *antifouling* efficace, composé d'antibiotiques qui permettent de tuer les nuisibles sous les bateaux, vous êtes donc obligés de nettoyer vos coques plus souvent. L'Irgarole peut être trouvée éventuellement en Espagne ou ailleurs, mais je vous certifie que cette substance est interdite à la vente en France.

Christine SANDEL, Conseillère Régionale Provence Alpes Côtes d'Azur

J'ai co-présidé le comité opérationnel numéro 6 qui a trait aux problématiques d'eau, de risques et d'aménagement du territoire. Nous avons fortement encouragé la réalisation de schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Par contre, Madame Gauthier n'a pas évoqué les contrats de baie, qui sont des outils contractuels intéressants. La problématique réside dans la nécessité d'une corrélation entre les contrats de baie et les SAGE. Cela n'est pas encore mis en œuvre à ce jour. Je pense que Madame Gauthier en dira un mot par la suite.

Dans ce comité opérationnel, nous n'avons pas du tout abordé les questions de financement, demeurant dans les sujets nombreux de l'aménagement du littoral sans entrer dans ces questions épineuses pour nous élus. Pour faire face à la multiplication des outils, des financements sont donc nécessaires alors que nous constatons des réductions de budget des départements et des régions. Nous ne pouvons plus aller sur des politiques volontaristes. Cela m'inquiète fortement car je ne vois pas comment nous pourrions mettre en œuvre ceci au niveau des collectivités territoriales.

Odile GAUTHIER

Les contrats de baie existent depuis très longtemps. Ils regroupent l'ensemble des partenaires sur une baie, que ce soit des collectivités mais également des associations, des syndicats mixtes. Ils sont en général cofinancés par les Agences de l'eau et parfois par les collectivités pour une convergence d'actions telle que l'amélioration de la qualité des eaux littorales. Dans le cadre du COMOP 6, nous avons dit qu'avant de révolutionner, il convenait d'utiliser l'existant et notamment les contrats de baie au service des SAGE. A la marge, l'unité géographique n'est pas exactement la même aujourd'hui, mais je pense que cela va converger.

Sur la question du financement de manière plus générale, nous allons démarrer les débats dans les comités de bassins au cours des six prochains mois. Nous y étudierons la révision des programmes des Agences. Il conviendra évidemment d'aborder ce sujet, difficile, de l'équilibre global du financement de la politique de l'eau. Ces questions seront forcément débattues, entre le niveau de redevance, quel type de redevance pour quel type de subventions etc. Nous avons notamment des bassins dans lesquels des redevances sont très élevées voire maximales pour des taux de subventions élevés. D'autres bassins ont, historiquement, des redevances faibles et des taux de subventions faibles. Les débats seront donc animés.

Louis CARLES, Maire de Torreilles

Je souhaiterais revenir sur le projet GIRAC. Le Docteur Dulbecco a parlé assez rapidement d'un émissaire en mer, situé à un kilomètre et à 60 mètres de profondeur. Ce système a été refusé à la ville de Perpignan par les services de l'Etat. Je voudrais en connaître les raisons.

Patrick DULBECCO, adjoint au Maire d'Antibes

Je ne peux vous répondre quant au refus des services de l'Etat. En ce qui concerne cet émissaire, il est contrôlé annuellement. Il ne pose donc aucun problème à la fin et tout au long de son déploiement.

Louis GUEDON, Député-maire des Sables d'Olonne

L'eau est bien entendu une ressource à préserver. Nous avons beaucoup parlé de son importance pour notre environnement, mais peu de l'eau potable dont l'être humain a besoin. Nous avons évoqué précédemment l'augmentation des populations du littoral, phénomène qui va s'accroître dans les années à venir. Nous avons également évoqué les difficultés économiques liées à la chute de la pêche, de même que le tourisme qui génère des besoins d'eau. Nous sommes peut-être desservis différemment en fonction de la géographie qui est la nôtre.

Les Sables appartiennent à un territoire très plat et où nous avons régulièrement par arrêté préfectoral des obligations de stopper l'alimentation en eau dans bien des domaines. Je souhaite que l'ANEL se prononce sur le sujet suivant. Jusqu'à peu, nous avons la possibilité de récupérer l'eau de ruissellement qui, deux kilomètres plus loin, est perdu à la mer. Nous pouvions ainsi l'arrêter par un barrage pour l'utiliser à des fins d'eau potable pour la population, en organisant en sus un ensemble d'embellissement touristique du quartier. Aujourd'hui, il nous est interdit, pour des raisons diverses et variées, de retenir cette eau de

ruissellement, et nous sommes obligés de réaliser 150 kilomètres de canalisation dirigés vers la Loire, avec de nombreux postes de relèvement qui entraînent des complications énormes.

Il existe une guerre de religions entre certains services qui nous interdisent ce qui était autorisé lors des décades précédentes. L'ensemble de la population n'en comprend pas les raisons. Je souhaite donc entendre la position de l'ANEL sur le sujet.

Yvon BONNOT, Maire de Perros-Guirec, ancien député, Président de l'ANEL

En quelques mots, nous ne trouvons pas les mêmes problématiques sur l'ensemble du territoire. Certains fonctionnaires gèrent d'une certaine manière ces questions dans une région et d'une autre dans d'autres régions. Je crois que l'absence de cohérence nationale est préjudiciable. Nous devons tenir compte de ce qui se passe sur le terrain. Je vais même au-delà de votre question à travers les eaux d'épuration. Celle-ci ressort pratiquement pure désormais et pourrait servir à l'arrosage des espaces verts.

Odile GAUTHIER

L'arrêté sur la réutilisation des eaux usées vient d'être publié.

Yvon BONNOT

Cela constitue un point positif assurément. Cela permet d'éviter une consommation d'eau inutile alors que nous statuons tous sur l'obligation de préserver cette ressource.

Ralph MONPLAISIR, Maire de Case Pilote, Président de l'Agence des 50 Pas Géométriques de la Martinique

J'écoute avec beaucoup d'intérêt vos propos. Il se confirme que le littoral n'est pas le même partout. Il se confirme également que le littoral est à la frontière entre deux territoires, la mer et la terre. Monsieur Le Visage a déclaré précédemment que le littoral était condamné à subir. Il est aussi condamné à inventer et à innover. Car le littoral, ou au moins ses élus, est condamné à chercher en permanence les solutions pour permettre à la mer de recevoir ce qui vient de l'intérieur dans les meilleures conditions possibles. Le littoral, tout en ayant ce positionnement, n'a donc pas vraiment de possibilités si j'en crois Monsieur Le Visage.

Pour moi, l'ANEL existe car justement, nous ne voulons plus subir. Les élus du littoral sauront se défendre ! Nous avons besoin de davantage de soutien financier venant des autres territoires, de façon à nous permettre de traiter les problèmes que nous envoient les autres. Ils viennent d'ailleurs chez nous augmenter la pression démographique, puisque nous sommes considérés comme les endroits recherchés. Je souhaite donc attirer l'attention de tous sur le fait que nous ne pouvons subir sans arrêt, nous avons besoin d'autorisations et de moyens financiers.

Hanima IBRAHIMA, Maire de Chironqui, Mayotte

Je rebondis également sur ce même constat, à savoir que le littoral n'est pas le même partout. Nous avons à Mayotte le plus beau et le plus grand lagon sur le plan national. Ce lagon est de plus en plus dégradé du fait de plusieurs problématiques, telles que l'assainissement ou les déchets notamment. Des débats sont mis en place sur ces points. Nous cherchons donc des solutions. Mais il existe une autre problématique dont nous ne parlons pas qui est l'érosion des bassins versants, zones non végétalisées.

Ces zones dégradent nos eaux et notre lagon. Quelles mesures pourraient être prises aujourd'hui pour répondre à ces problématiques ? Quelles sont les aides dont nous pouvons disposer, tant en termes financier, d'accompagnement, de formation et d'éducation ? Nous devons être soutenus pour végétaliser ces zones et arrêter cette érosion. Cela permettra de maintenir les rivières mais également de conserver des eaux saines dans le lagon.

Ange-Pierre VIVONI, Président de l'Association des maires de Haute-Corse, Maire de Sisco

Nous parlons de la pollution de la terre vers la mer. Je félicite tout le travail réalisé à Antibes notamment. Nous oublions cependant que nous sommes en Corse. Face à vous se trouve le Canal de Corse, qui est extrêmement dangereux, et je parle sous le couvert du contre-amiral. En face de nos côtes, plus de cent bateaux passent chaque jour, principalement des navires qui transportent des substances dangereuses. Rien n'est fait pour prévenir un éventuel accident. Tout le monde s'accorde pourtant à dire, en Corse et ailleurs, qu'un accident est inévitable dans les cinquante ans à venir dans ce Canal.

Nous n'avons pas ainsi de plan POLMAR en Corse. Je me suis entretenu sur ce sujet avec le Président Bonnot dans un débat. Nous n'avons en tout et pour tout que 2,5 kilomètres de barrages flottants, situés à Ajaccio. Ce qui m'inquiète, ce ne sont pas que les côtes de Corse, mais toutes les côtes de la Méditerranée. Tout le travail réalisé, les sommes investies, dans la commune d'Antibes et ailleurs, seraient anéantis en moins de 24 heures. Tout simplement parce que la Méditerranée est une mer fermée et présente donc davantage de risques que l'océan.

Je souhaite donc que cela soit acté et que nous parlions enfin de ce Canal de Corse.

Jean-Loup VELUT, commissaire général, adjoint du Préfet Maritime de la Méditerranée

Je remercie Monsieur le Maire pour sa question, car elle rejoint effectivement nos préoccupations. Ce Canal de Corse constitue une des zones les plus sensibles dans l'aire de responsabilités du Préfet Maritime de la Méditerranée. Le Canal de Corse est pluriel. Il y existe un contexte météorologique particulier, avec des vents violents notamment au Nord. Le trafic commercial est intense et même considérable, de l'ordre de 20 000 navires par an. 3 500 de ces navires transportent des substances dangereuses. Je tiens à vous rassurer, ces 20 000 navires ne coulent pas tous dans le Canal de Corse. Dans les cinquante prochaines années, nous continuerons à faire en sorte qu'ils ne coulent pas.

Il existe un dispositif de surveillance, couplé à des règles de navigation et de sécurité maritimes imposées à ces navires. Le Canal de Corse est effectivement et objectivement une zone de trafic important. La situation est d'autant plus complexe que dans cette zone, il existe de fortes disparités dans les

déplacements et les vitesses des navires. Nous pouvons effectivement craindre un accident maritime majeur, mais ce n'est pas en ce domaine que nous connaissons les plus grandes difficultés.

Au quotidien, en revanche, cette zone est soumise aux déballastages. Vous savez comme moi qu'il est extrêmement difficile de lutter contre les déballastages sauvages, puisque seul le flagrant délit se traduit par des condamnations judiciaires. Le mécanisme de répression qui a été mis en place avec la JIRS de Marseille, spécialisée dans ces affaires, est relativement efficace puisque nous constatons depuis deux ans une diminution des déballastages, notamment dans le Canal de Corse. Cela reste malgré tout une zone dans laquelle de nombreux déballastages sont opérés, pour des raisons juridiques. La délimitation entre les eaux sous responsabilité italienne et française fait qu'un bateau transite de l'une à l'autre en permanence. Il est donc très difficile d'avoir par la suite un pouvoir verbalisateur, qui se traduise par des condamnations judiciaires efficaces. Les « déballasteurs » en jouent évidemment.

En outre, ces opérations se font souvent la nuit. Désormais, vous savez que pour constater un flagrant délit, la détection aérienne suffit, le prélèvement dans le sillage du navire n'étant plus réclamé par les juges. Il n'en demeure pas moins que l'avion doit être présent au moment clé. Nous avons bien entendu tous les jours des surveillances aériennes réalisées sur l'ensemble de la zone de protection écologique française. Cette zone est importante en termes de surface. Elle est réalisée quotidiennement par les avions des douanes et de la marine nationale. Nous n'avons cependant, bien évidemment, un flagrant délit tous les jours. De plus, ce flagrant délit doit être objectivement constaté. C'est la difficulté.

Josiane BELLIARD, représentante de la FNSEA

Madame Gauthier soulignait précédemment le rôle essentiel de la préservation des espaces agricoles en matière de qualité de l'eau. Les agriculteurs sont, me semble-t-il, des interlocuteurs incontournables de ces espaces. D'ailleurs, les actions sont d'autant mieux acceptées et mises en place lorsque nous avons été acteurs des négociations et de la prise de décisions. Je souhaitais souligner l'importance d'accroître le dialogue et les partenariats.

Au premier rang, la présence des agriculteurs au sein du Conservatoire du Littoral permet de statuer sur l'agriculture développée sur les espaces qui sont la propriété du Conservatoire. Deuxièmement, le partenariat doit être renforcé avec les élus, dans le cadre de l'élaboration des SCOT qui sont l'outil clé de la gestion des espaces du littoral. Les SCOT doivent de plus être mis en cohérence avec les SAGE, Natura 2000, trames bleue et verte.

Les agriculteurs ont du mal à se faire entendre dans ces instances. La loi de modernisation agricole a ouvert une toute petite porte, en nous laissant espérer la mise en place de commissions départementales. Les agriculteurs auront, peut-être, l'occasion de pouvoir s'y exprimer, pour ainsi dialoguer avec les administrations et les élus. J'espère beaucoup de ces commissions. Je souhaiterais connaître vos avis sur ce sujet.

Odile GAUTHIER

Dans l'élaboration des SAGE, les agriculteurs sont fortement impliqués. Je ne sais de quoi il retourne en revanche dans l'élaboration des SCOT. Nous sommes en tout cas pleinement d'accord pour réfléchir avec nos collègues du Conservatoire sur la question du type d'agriculture développée sur les espaces littoraux.

Guy MONDORGE, 1^{er} adjoint au Maire d'Anglet, Conseiller Général Anglet Sud

Je souhaitais revenir sur une remarque forte intéressante portant sur le problème des médicaments et de leurs résidus dans les eaux. Actuellement, ces résidus ne sont pas traités à la sortie des stations d'épuration. Ma commune fait partie des lieux mythiques du surf. Les surfeurs n'ont pas la même problématique que les baigneurs : ils restent longtemps dans l'eau. Je souhaiterais savoir si des réglementations sont en cours de mise en place pour les traitements des eaux.

Je précise en appui des propos de Monsieur Lasserre que nous récupérons les eaux de tout le bassin versant de l'Adour, qui passent par un nombre conséquent de villes, dont Lourdes d'ailleurs. Les zones côtières sont également des lieux d'accumulation de centres de traitements et médicaux.

Odile GAUTHIER

Nous travaillons plus spécifiquement sur les médicaments dans l'eau que sur les substances chimiques. Un colloque d'échange de connaissances scientifiques a ainsi été organisé par l'ONEMA et l'AFSA. Nous avons mis en place un certain nombre de programmes de recherches, du fait d'une connaissance insuffisante. Nous élaborons par ailleurs un plan de prévention des médicaments dans les eaux.

Une réunion de travail devrait se tenir, sans doute au premier trimestre 2011, à propos du coût de ces traitements. Si vous êtes intéressés par ces travaux, nous pourrions vous faire parvenir le projet de plan d'actions, ainsi qu'un point sur les avantages et les inconvénients du traitement de l'eau pour cette question des médicaments, dès lors qu'il sera finalisé.

Emile ZUCCARELLI, ancien Ministre, Maire de Bastia

Je souhaitais intervenir pour dire que j'ai appris avec beaucoup de chagrin la disparition de Georges Charpak. Il ne me revient pas de dire quel immense savant était cet homme. C'était également un homme de convictions, de combats et également un très grand ami de la Corse. Il avait ainsi souhaité que le synchrotron soleil soit implanté sur l'île. Cela aurait été en termes de décentralisation de la recherche scientifique un signe très fort. Notre pays n'a pas eu, à mon avis, l'inspiration de le décider, ce qui eut été une bonne chose. Je voulais avoir une pensée émue pour Georges Charpak. Ce dernier traquait les fausses vérités scientifiques propagées parfois à la légère.

A ce titre, je souhaite me faire écho d'une interrogation. J'ai entendu dire qu'il existait un rapport entre la croissance des contraceptifs féminins et la prolifération des méduses en Méditerranée. S'agit-il d'une réalité scientifique ? Ou faut-il au contraire que les personnes qui ont quelque autorité pour le faire mettent un terme à ces sornettes ? Je pense que nous devons travailler à laisser filtrer les réalités avérées sur les sujets du littoral. Je pense que face aux bêtises à effet de panique, les communautés scientifique et gestionnaire doivent se donner le mot.

2^{ème} table ronde

L'eau et ses « débordements » : prévenir les risques

François GROSRICHARD

Nous allons évoquer dans cette seconde table ronde la mer sous l'angle des dégâts qu'elle génère. Nous l'avons vu avec Xynthia, sur la Méditerranée, en Vendée ou encore en Bretagne. Je donne la parole à Jean-Louis Léonard, député et rapporteur de la mission Xynthia. Pouvez-vous nous dire quels enseignements nous pouvons tirer de cette épreuve sur le plan des aménagements à apporter au littoral ?

I. Les leçons à tirer de la tempête Xynthia : une obligation urgente de concertation et de moyens : état des lieux, évaluation des enjeux, priorités et financements à définir pour établir un « Plan digues » en concertation avec l'Etat et en informer le public.

Jean-Louis LEONARD, Député-maire de Châtelailлон-Plage, rapporteur de la mission Xynthia

Pour clarifier le contexte, je rappelle que vouloir associer risques et environnement n'est pas toujours chose aisée. Xynthia est un événement exceptionnel avec des réponses exceptionnelles. Elles ont d'ailleurs été à ce point exceptionnellement rapides qu'elles ont, pour une part, été exceptionnellement absurdes. Voici le contexte.

Sur le phénomène en lui-même, nous ne pouvons dire s'il est centennal ou millénaire. Nous l'avons en tout cas vécu, il peut se reproduire potentiellement sur tous les littoraux français, en particulier ceux qui sont assez bas. Xynthia s'est manifestée par une marée importante, avec un coefficient 100 ; avec une dépression importante de l'ordre de 140 ; avec une surcote de marée exceptionnelle de l'ordre de 1,60 mètre ; avec enfin des vents de sud qui font que les côtes atlantiques de Charente-Maritime et de Vendée n'étaient pas préparées.

Ce phénomène a mis en évidence une pauvreté des digues parfaitement incroyable. Tout d'abord, le système de protection à la mer en France est régi par une loi obsolète, avec des interventions erratiques. Depuis quarante ans environ, l'Etat a abandonné une vraie politique de défense des côtes. Récemment, le Ministre d'Etat nous expliquait très clairement qu'il n'était pas du ressort de l'Etat de financer des digues. La tempête a eu au moins un avantage : il est de nouveau acté dans la loi que l'Etat doit également jouer un rôle financier en ce domaine.

Nous avons donc connu une situation avec un nombre de décès important, de l'ordre d'une cinquantaine. Les effets destructeurs de la tempête se sont portés principalement sur la Faute-sur-Mer, en Vendée, et un peu plus dispersés en Charente-Maritime. Nous ne devons donc pas généraliser ces décès et les raisons qui les ont provoqués, sauf à la Faute-sur-Mer où l'urbanisme, l'architecture des maisons et l'ampleur du phénomène n'ont pas permis aux habitants de fuir. Plusieurs questions sont donc posées, au-delà de la protection, comme celles relatives à l'urbanisation et l'architecture.

En termes d'urbanisation, il est certain que les élus ont une responsabilité. Toutefois, j'ai fait remarquer à un Préfet qui s'empressait de porter l'opprobre sur ces élus, que 98 % des permis de construire délivrés à

ces endroits touchés par des décès l'avaient été par l'Etat. De même, 100 % des permis de lotir et d'aménager avaient été visés et acceptés par l'Etat. Il convient donc de ne pas oublier qu'en matière d'urbanisme, et en particulier dans les communes moins importantes, l'Etat est toujours instructeur. Le maire signe certes les permis de construire, mais sur un avis favorable. La responsabilité de chacun est donc importante à rappeler. L'Etat a donc failli dans son rôle de protecteur et des décisions, malgré son empressement à se dédouaner.

Dans cette affaire, nous avons voulu faire jouer la solidarité. Nous avons ainsi avec Louis Guédon, Dominique Caillot ou Maxime Bono, demandé au Président de la République de faire jouer la solidarité nationale pour les personnes qui avaient tout perdu. La solidarité a certes joué, mais en trois jours, le Directeur de Cabinet de Monsieur Borloo a demandé que soient définies des zones de danger mortel, à tel point que la plupart des experts ont décliné, ne pouvant répondre au délai imparti. Dans les auditions que nous avons menées, le responsable des experts du CETMEF nous a dit clairement que le délai fixé était parfaitement incompatible avec un travail au résultat avéré. Ce qui rajoute une nouvelle fois au contexte de précipitation.

Dorénavant, nous commençons à travailler à peu près sérieusement. Nous avons délégué sur le terrain des experts. Ces derniers doivent aujourd'hui prendre en compte la situation vécue mais également les projets de protection de côtes. Ces projets, nous ne les connaissons pas avant dix-huit mois, alors qu'il est demandé à ces experts de statuer sous deux mois. Une fois de plus, l'incohérence règne. Nous devons donc exercer une forte pression pour revenir à une cohérence des études et de la décision afin de ne plus agir dans la précipitation mais dans le long terme. Je tiens d'ailleurs à préciser que nous sommes tous concernés, et pas uniquement la Charente-Maritime ou la Vendée.

Le Ministre d'Etat a demandé à tous les Préfets littoraux de lui donner, dans un délai relativement court, la situation de toutes les zones à risques mortels. J'attire l'attention de nos collègues sur ce point, avec le risque de se retrouver avec des zones noires multipliées. L'Etat, qui n'a pas les fonds pour financer les digues, va pourtant mettre sur la table 500 millions d'euros pour racheter des maisons dans deux départements, alors qu'avec moins l'on pourrait financer le « Plan digues ». Telle est la situation à ce jour.

Jacques OUDIN, Sénateur honoraire et Vice-Président du Conseil Général de Vendée

Je m'inscris totalement dans la lignée des propos de Jean-Louis Léonard, qui sont d'ailleurs le reflet d'un consensus général. Je constate qu'il existe enfin un projet de schéma national avec un « plan digues » présenté le 13 juillet 2010 au Conseil des Ministres. Je me félicite certes de ce plan, mais je regrette le délai. Tout ceci implique une clarification des responsabilités. L'Etat a trop longtemps mis en avant la loi de 1807 sur la protection des propriétés littorales. Celle-ci est évidemment totalement obsolète.

Le littoral en 1807 était une zone de conflits, sans tourisme, avec des ports, des polders hérités depuis Henri IV. La responsabilité était privée, elle est aujourd'hui collective. L'Etat l'a enfin intégré, mais il aura fallu deux siècles pour ce faire. Les collectivités étaient pauvres par le passé. Aujourd'hui, elles disposent malgré tout de quelques moyens, même si ce n'est pas sans difficulté. Il faut qu'elles aient une maîtrise d'ouvrages plus développée par rapport au passé. Nous devons là « collectiviser la responsabilité ».

Lors de la table ronde précédente, Odile Gauthier, dont je salue l'énergie ainsi que la compétence, nous a parlé des SDAGE et des SAGE. Ces outils règlent, pour partie, la gestion de l'eau. Concernant l'urbanisme, nous avons à notre disposition les SCOT. Pour la prévention des risques, nous avons les

PPRI et les PGRI. Je m'interroge donc sur la façon de corrélérer l'ensemble de ces procédures. Lors du dernier comité de bassin Loire Bretagne, qui représente 40 % du littoral français, je me suis élevé contre l'annonce de création d'une nouvelle commission pour les PPRI, alors qu'il existe déjà une commission locale de l'eau qui marche parfaitement. Il ne faut pas multiplier ni les textes ni les commissions. Au-delà de la responsabilisation, nous devons également avoir une simplification.

Simplifier ne veut pas pour autant dire fixer n'importe quoi. Il faut commencer par évaluer. Jean-Louis Léonard a exprimé ce constat très simple, à savoir que Xynthia a généré aux alentours de 2 milliards d'euros de dégâts. La dépense de l'Etat s'est élevée de 500 millions d'euros pour déplacer un certain nombre de maisons. Le « plan digues » complet, de la Charente-Maritime et de la Vendée, s'établit lui à 300 millions d'euros. L'Etat prend lui 50 % de ce montant au titre de subventions, soit 150 millions d'euros. Avec des coefficients de 1 à 10, une simple évaluation, comme le font très bien les Hollandais, par exemple, aurait permis de mieux cerner le dispositif. L'évaluation, technique, portant sur les aléas marins, n'a pas toujours été réalisée. De même, il convient de réaliser l'évaluation de la qualité des ouvrages et celle proprement financière.

Qui va donc superviser l'ensemble ? Hier, notre débat au Conseil d'Administration a fourni une réponse claire. Les élus du littoral souhaitent la valorisation du Conseil National de la Mer et des Littoraux, avec un Secrétariat opérationnel à même de donner des avis. C'est donc au gouvernement de décider, à condition de consulter les élus.

François GROSRIEARD

Sur le plan de l'urbanisme et de la construction des digues, quelles sont les autorités compétentes à ce jour ? Ne faudrait-il pas mutualiser les actions des mairies, des communautés de communes, les Conseils Généraux ?

Jacques OUDIN

J'ai parlé de la coordination des organismes. Nous devons parler à présent de celle portant sur la démarche. Celle-ci est inscrite dans la loi Littoral, oubliée trop souvent, du 3 janvier 1986. Elle a été reprise par des motions de l'Europe et du Conseil Mondial, avec pour dénomination la Gestion Intégrée des Zones Côtières. Avec Philippe Boënnec et d'autres, nous avons constitué depuis des années une association dans la baie de Bourgneuf où nous étions conscients du danger.

Nous avons toujours demandé à l'Etat de constituer avec nous un schéma de mise en valeur de la mer, soit une opération de gestion intégrée des zones côtières. A ce jour, l'Etat a refusé. C'est dommage et nous devons remettre en place une GIZC qui puisse à la fois corrélérer les démarches entreprises pour l'eau, pour l'urbanisation, pour la défense contre la mer mais également pour l'exploitation de la mer littorale.

François GROSRIEARD

Madame Catherine Bersani, Inspectrice Générale de l'Equipement, est présente. Elle connaît parfaitement toutes ces questions de gestion intégrée de zones côtières et ne manquera pas de vous donner les

explications nécessaires, en termes techniques et même politiques. Je vais demander au maire de Noirmoutier, également menacé par Xynthia, de nous exposer les spécificités d'une île.

Noël FAUCHER, Maire de Noirmoutier-en-l'Île

Lors de la tempête Xynthia, l'île de Noirmoutier ne pouvait être protégée de par sa topographie. 70 % du territoire s'est ainsi trouvé sous le niveau des plus hautes eaux. Ce qui nous a principalement protégés, ce 28 février, c'est une culture du risque que nous avons construite depuis très longtemps sur l'île. Nous savons que nous devons intervenir en matière de protection des populations face à la mer, compte tenu des spécificités géographiques et topographiques qui sont les nôtres. Je crois que nous avons donc un enseignement tout particulier à retirer de ce qui s'est produit avec Xynthia. Le temps n'est pas à rechercher les responsabilités.

Pour moi, l'enseignement principal de cette tempête est une amnésie collective en matière de culture du risque. Nous avons redécouvert, avec une émotion à la hauteur de l'événement, que les territoires littoraux étaient particulièrement menacés dans la mesure où ils sont le point d'affrontement entre la mer et la terre. Nous avons aujourd'hui un ensemble d'outils qui doit nous permettre d'inscrire cette culture du risque dans les politiques d'aménagement du territoire, que ce soit sur les îles ou sur le continent. Les îles sont une sorte de laboratoire d'expérimentation technologique, en matière de politique environnementale ou de politique du risque. Nous conjuguons sur un petit territoire un ensemble de problématiques.

Sur les plans de prévention des risques d'inondations, nous avons besoin de travailler en pleine coopération. Monsieur le Préfet a rappelé que l'Etat et les collectivités locales devaient avoir partie liée sur toutes les questions d'aménagement et de gestion du territoire. La problématique de l'inondation doit s'inscrire dans cette réflexion, comme peuvent l'être d'autres questions relatives aux plans locaux d'urbanisme, nos schémas de cohérence territoriale. Ceci afin de déterminer quelles sont les zones favorables à l'aménagement, mais également les zones qui au contraire peuvent être réservées à d'autres formes d'occupation de l'espace.

Les plans de prévention des risques d'inondation doivent être définis à partir d'une méthodologie éprouvée et partagée par les élus locaux et l'Etat. Sans cette association, nous aurons du mal à inscrire cette culture du risque dans la gestion au quotidien, et dans la capacité de nos populations à accepter que nous nous trouvons sur des territoires avec cette problématique spécifique de la rencontre avec la mer. Aujourd'hui, ce qui nous est présenté nous inquiète. Aucune méthodologie n'est évoquée. On nous présente une cote mal taillée, nous disant qu'il faut définir un aléa de référence et à une altitude précise. De ce fait, tous les territoires qui seront en dessous de cet aléa de référence seront porteurs du risque, au contraire de ceux qui se situeront au-dessus. Il me semble qu'il s'agit là d'une manière réductrice et simpliste de gérer la logique du risque. Elle doit être appréhendée, me semble-t-il, à partir d'un faisceau d'indices :

- une cartographie montrant les territoires déjà menacés par des inondations ;
- des modélisations mathématiques pour définir quels peuvent être les bassins d'expansion dans le cadre des risques de submersion ;
- une définition des intérêts menacés par un éventuel risque de submersion, pour construire un plan de prévention des risques qui soit de nature à exprimer et cataloguer là où le risque peut se porter, sans phénomène d'outrance ou une application excessive du principe de précaution.

François GROSRICHARD

Qu'entendez-vous par des intérêts pouvant être menacés ?

Noël FAUCHER

Il s'agit principalement des zones urbaines, d'habitation. Nous avons également des zones d'intérêts économiques, telles que celle du secteur primaire. Dans le projet présenté le 13 juillet dernier, il a été annoncé que toutes les digues pouvant protéger des zones agricoles ne feraient plus partie d'une stratégie nationale en matière de rehausse, de confortement et de mise en sécurité. Nous devons être vigilants sur ce point, même si depuis des nuances ont été apportées.

François GROSRICHARD

La réorganisation des services de l'Etat dans le département, avec des directions départementales des territoires et de la mer, apporte-t-elle des changements notables ?

Noël FAUCHER

Nous avons d'excellents interlocuteurs auprès de la DDTM. La difficulté réside à rester vigilants en matière de travaux de défense contre la mer, en ne mettant pas face à face des intérêts divergents. Dans beaucoup de circonstances, nous nous apercevons des difficultés d'échange et de compréhension entre, d'une part, la DREAL, qui privilégie des préoccupations environnementales qui peuvent être attentatoires à des questions sécuritaires ; et de l'autre la DDTM, qui privilégie ce dernier aspect. Je crois qu'un travail doit être mené entre les services de l'Etat pour que ce dernier parle d'une seule et même voix devant les élus territoriaux.

François GROSRICHARD

Ma question est peut-être provocatrice, mais j'ai envie de dire : et les promoteurs ? Ces groupes cherchent à construire et sont très concernés par ce que nous réalisons sur le littoral. Quels sont les dialogues possibles avec eux ?

Noël FAUCHER

Je ne peux évidemment parler de ce que je connais, à savoir ce qui touche l'Ile de Noirmoutier. Nous avons la chance d'avoir écarté les promoteurs immobiliers pour tout ce qui a trait à l'aménagement du territoire. L'île a une forme d'auto législation environnementale depuis le 19^{ème} siècle. Nous avons pris conscience de la nécessité de préserver notre environnement et de ne pas urbaniser à l'excès les zones les plus exposées aux risques de submersion marine.

François GROSRICHARD

Dans certains conseils municipaux, des adjoints au maire sont par ailleurs promoteurs immobiliers. Il ne s'agit certes pas de les dénoncer, mais ces personnes ont des intérêts.

Noël FAUCHER

Je ne rentrerais pas dans cette logique. Tout le monde a des intérêts, et il convient de ne pas être caricatural. Je pense que les élus locaux ont une forme de responsabilité en la matière.

Jean-Louis LEONARD, Député-maire de Châtelailion-Plage

Monsieur Faucher reste pudique sur le sujet. Mais nous devons être clairs et ne pas nous laisser intoxiquer sur ce sujet. Je répète qu'il n'existe aucun vice d'attribution de permis de construire ou d'aménager. Lorsque les PPR existent, ils sont respectés. Dans le cas contraire, le promoteur ou les élus ne peuvent être accusés. Je rappelle encore une fois que le maître d'ouvrages du PPR est l'Etat, seul décideur en termes de prescription et d'instruction. Un PPR s'impose à tous les plans d'urbanisme. Cette question est perverse et porte préjudice aux rapports entre l'opinion publique et les élus. C'est faire porter à ces derniers une responsabilité qu'ils n'ont pas. Les deux missions parlementaires sur Xynthia se sont d'ailleurs prononcées sur le sujet.

II. Quelle culture du risque et quelle prise en charge de la submersion marine ? Des outils réglementaires de prévention : les PPRI et Plans Communaux de Sauvegarde**Valérie METRICH-HECQUET, Adjointe du Directeur Général de la Prévention des Risques du MEEDDM**

La question a été posée quant à la politique publique menée par l'Etat pour la prévention des risques. A mon sens, aucune politique de prévention ne peut être efficace sans l'implication de tous, tant de l'Etat que des collectivités locales mais également des populations. La recherche de responsabilités n'est pas primordiale, car elle est partagée.

III. Une gestion du trait de côte adaptée aux enjeux**François GROSRICHARD**

Je souhaite à présent donner la parole à Monsieur Colcombet, Directeur du Conservatoire du Littoral. Le Conservatoire a été évoqué à de nombreuses reprises, avec des avis unanimes sur la qualité de son travail. Nous avons de nombreuses questions à vous poser. Avez-vous suffisamment de moyens financiers ? La gestion conjointe avec les élus fonctionne-t-elle correctement ? Etes-vous sensibles aux risques de dangers provenant de la mer ?

Yves COLCOMBET, Directeur du Conservatoire du Littoral

Je me permets de saluer les élus ainsi que les autorités de l'Etat. J'ai effectivement l'honneur d'avoir été nommé à la Direction du Conservatoire du Littoral voici six mois. Je mesure pleinement l'enjeu et les responsabilités de cet établissement, du fait de son patrimoine à la fois foncier mais également intellectuel. J'espère que nous continuerons à maintenir et à développer dans les années qui viennent sa mission conformément à ce qu'il a su réaliser depuis des années. Le Conservatoire du Littoral est propriétaire, comme il est de son objet, de 80 000 hectares à l'échelle nationale, et de 18 000 hectares en Corse.

L'origine du Conservatoire a émané d'une idée de personnes soucieuses de l'aménagement du territoire, à travers les grandes opérations conduites par l'Etat dans les années 70. A l'époque, les grands programmes d'urbanisation, en particulier sur le littoral, avaient soulevé une question majeure : ne faisons nous pas du court terme en pensant faire du définitif à travers de l'urbanisme presque scientifique ? Ne devrions-nous pas réserver pour l'avenir une part du littoral ? L'idée du tiers sauvage a émergé à cette occasion.

François GROSRIEARD

La création du Conservatoire est inspirée d'un exemple britannique, le *National Trust*.

Yves COLCOMBET

Les britanniques avaient en effet une prescience tout à fait remarquable, puisqu'ils ont lancé leur initiative dès 1895. Le Conservatoire est donc parti de cette idée d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les territoires acquis au fur et à mesure se révèlent féconds. Certains paysages ont ainsi été préservés de cette manière. Nous avons aujourd'hui de grands sites naturels et un grand réservoir de biodiversité. Nous découvrons également désormais que certains territoires qui auraient pu être urbanisés sont autant de zones préservées des dégâts de certains événements climatiques. Je crois qu'il est important de préserver cette vision et cette forme d'humilité par rapport à l'avenir. Il est de l'intérêt pour la France de disposer d'un organisme qui puisse travailler sur le long terme.

Au moment de Xynthia, le Conservatoire était bien entendu concerné. De façon générale, car il travaille sur le littoral, mais également sur la Vendée où il possède des propriétés importantes en baie d'Aiguillon. Le Conservatoire est face à deux risques. Le premier est d'être appelé en garantie pour installer ses protections sur l'ensemble du territoire français. Tel n'est pas son objectif. Il demeure un instrument. Le second serait de se transformer en acquéreur opportuniste de zones inondées. Ce risque a été un moment évoqué. Le Conservatoire n'a pas cette vocation. Ce serait là travailler sur le passé et non sur l'avenir, sans répondre aux menaces.

Le Conservatoire a aujourd'hui sous sa responsabilité environ 100 kilomètres de digues, principalement de terres pour protéger des zones agricoles. Elles n'ont pas vocation à protéger des zones urbanisées. Comme ailleurs, certaines de ces zones ont répondu à l'appel de l'urbanisation, tout en oubliant de quoi elles dépendaient. Notre souci est aujourd'hui de travailler concrètement avec les élus et les services de l'Etat, pour que le Conservatoire puisse apporter sa contribution lors d'un enjeu pour la population. Mais il ne peut pas être la solution de protection générale. Dans certains cas, il n'est pas, de même, opportun de dépenser des sommes conséquentes sur des digues trop fragiles. Des espaces peuvent avoir, à ces

endroits, vocation à être inondables sans que cela ne porte à conséquence. Le Conservatoire est un outil pour assumer ces risques dans certains espaces.

Nous avons aujourd'hui une ressource que nous pouvons qualifier de durable. Elle est constituée du droit annuel de francisation des navires de plaisance, qui est de l'ordre de 38 millions d'euros par an. Je rappelle également que lorsque le Conservatoire investit un euro dans une action ; partenaires, collectivités locales voire l'Etat directement apportent à concurrence également. Je ne parle pas de la gestion des terrains, qui met aussi fortement à contribution les collectivités. Le Conservatoire est donc aussi fédérateur autour d'un projet. Mais grâce à cette ressource régulière, il peut programmer des acquisitions et des actions qui permettent de monter des projets de façon intelligente.

François GROSRICHARD

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur vos perspectives d'acquisition dans les mois qui viennent ?

Yves COLCOMBET

Le Conservatoire agit toujours avec plusieurs années d'avance. Il a une stratégie générale qui se situe à l'horizon 2050. Ce plan, ambitieux, prévoit d'acquérir 240 000 hectares d'ici à cette date. Nous avons donc fait un tiers du chemin, en 35 ans. Nous devons mesurer nos capacités pour ce faire. Nous n'acquérons pas pour acquérir. Nous étudions le terrain, regardons ce qui va se vendre, les terrains qui sont protégés à long terme et qui le moment venu pourront être acquis, ou d'autres territoires où il existe une menace notamment immobilière.

Je ne ferais pas de caricature. Cependant à certains endroits, notamment désignés comme devant être préservés par la loi Littoral, seule la propriété du Conservatoire peut garantir cette application à certains moments. Nous sommes donc amenés à intervenir plus rapidement. Nous le faisons avec les collectivités concernées.

François GROSRICHARD

Une problématique inquiète particulièrement les élus. Il existe un avant-projet, visant à regrouper dans une seule agence différents organismes qui s'occupent de la protection du littoral et du territoire. Ce projet est-il bien réel ?

Yves COLCOMBET

Je peux répondre en partie à votre question. Ce projet dépend du Ministre lui-même. Comme je l'ai rappelé, le Conservatoire est un opérateur de l'Etat et donc soumis à l'autorité du Ministre. Ces réserves étant posées, il existe bel et bien un projet de regroupement d'un certain nombre d'organismes travaillant dans la défense de la biodiversité et de la nature. Ce regroupement se réaliserait à différents degrés. Dans ce projet, le Conservatoire est effectivement concerné de par sa fonction de préservation d'espaces naturels qui constituent la majorité de son patrimoine.

Selon l'importance qui sera donnée à cette part du Conservatoire, une analyse sera portée pour statuer du fait que soit l'organisme travaille à la préservation de la nature, soit qu'il y contribue. Selon les résultats, le Conservatoire sera éventuellement fusionné avec d'autres organismes pour en constituer un nouveau et plus large. Les débats sont en cours sur ce sujet et il ne m'appartient pas d'apporter d'appréciations sur ce projet. Mon objectif est de faire connaître l'action du Conservatoire et les enjeux qui s'attachent à une modification de son statut.

Yvon BONNOT, Président de l'ANEL, Maire de Perros-Guirec, ancien député

Je comprends la position de Monsieur Colcombet. Nous devons donner notre avis dans le domaine. Nous ne voudrions pas être noyés dans une grande Agence de la Nature et voir à terme le Conservatoire du Littoral disparaître. Les choses sont dites et nous l'exprimons très fortement. Nous risquons de voir disparaître des mécènes qui soutiennent le Conservatoire, de même que des partenaires, telles que les associations ou les collectivités locales. Le jour où l'entité du Conservatoire, bien perçue par la population, disparaîtra, nous pourrions connaître le pire.

Odile GAUTHIER, Directrice de l'eau et de la biodiversité, MEEDDM

Ce projet d'Agence de la Nature avait déjà été discuté dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Un rapport a été réalisé très récemment, mais n'a pas été rendu public. Il fera l'objet de présentations et de débats dans les prochaines réunions du Conseil d'Administration du Conservatoire à la fin du mois d'octobre. Il sera également présenté auprès de l'Agence des Aires Marines Protégées, des Parcs Nationaux de France et du Groupement d'Intérêt Public Atelier Technique des Espaces Naturels. Ces présentations se dérouleront du 15 au 30 octobre, avec un démarrage de la négociation et du débat public sur cette question.

Jean-Louis LEONARD, Député-maire de Châtelailion-Plage

Je rappelle que le Conservatoire du Littoral a un financement pérenne depuis 2005, date à laquelle le Président de la République a décidé de lui affecter les taxes de francisation à notre demande. Que deviendrait ce financement dans une grande Agence de la Nature ? Il serait dilué et plus rien ne serait financé.

Nous nous apercevons que la DGPR a désormais une doctrine intéressante, à savoir discuter avec les élus pour mettre en place une organisation au niveau des digues. Tel n'est pas ce qui nous a été présenté voici deux semaines avec Jacques Oudin. Nous ne pouvons qu'espérer que ce document n'est pas définitif. Je m'interroge toutefois sur les deux doctrines développées. La doctrine de l'immédiat que nous avons connu à la suite de Xynthia. Finalement, nous revenons à davantage de raison avec une doctrine à plus long terme. Pourquoi cette contradiction ?

Au sujet du fonds Barnier, les 80 millions d'euros évoqués ne pourront être affectés aux digues. La multiplication des PPR va engendrer des prescriptions que l'Etat doit financer, telle que la loi le stipule. Au moins 50 % de cette somme sera ainsi consommée dans les PPR. 100 des 130 millions de ce fonds Barnier sont déjà affectés. Ce fonds ne pourra donc pas financer les protections. Je rappelle également que ce fonds est sollicité en cas de catastrophes naturelles, et nous en connaissons, hélas, d'autres.

Noël FAUCHER, Maire de Noirmoutier-en-l'Île

Je suis très heureux de voir que la philosophie en matière de protection des populations et des territoires est en train d'évoluer au niveau du Conservatoire. Jusqu'à peu, il s'inscrivait davantage dans une logique de repli stratégique. L'expérience malheureuse que nous avons connue sur Noirmoutier a jusqu'ici démontré que les financements sont exclusivement réservés aux collectivités territoriales et à l'Etat. Parallèlement à cela, nous nous voyons imposer de travailler vivement et fortement pour la protection de la biodiversité, dont le Conservatoire est porteur également.

Je voudrais démontrer une certaine forme de contradiction entre ce que nous entendons lors de ces cénacles, et ce qui se passe sur le terrain. Nous sommes finalement tous d'accord sur le fait que nous devons travailler en coopération et en bonne intelligence. Mais sur le terrain, la réalité est toute autre. La mer n'attendra pas que nous soyons unanimes sur un certain nombre de protocoles d'intervention et sur la répartition des rôles. L'urgence est que nous puissions intervenir.

Un travail important a été réalisé sur les travaux d'urgence, mais cela ne peut être suffisant. L'enseignement de Xynthia doit nous servir de leçon. Un euro dépensé en prévisions et en prévention, c'est x centaines d'euros d'économisés ensuite en curatif. Je crois, Monsieur le Président de l'ANEL, que nous devons demander un calendrier pour que cette doctrine soit en place, que les financements nous soient octroyés et que nous cessions de parler pour enfin agir.

IV. Débats**Richard YACOU, Maire de Sainte-Rose, Président de l'Agence des 50 pas Géométriques de Guadeloupe**

Je voulais profiter de mon passage en Corse pour tenter d'orienter certains débats vers l'Outre-mer. Nous parlons du littoral du futur. Je souhaitais aborder un risque propre à l'eau et la santé. Je pense notamment au problème du chikungunya et de la dengue, maladies émergentes. Je pense que nous devons intégrer cela à notre réflexion. Notre vision doit être métropolitaine, mais également Outre-mer.

Dans le Grenelle, il est stipulé que l'ultramarin est le devenir. Nous avons certes les mêmes problèmes qu'en métropole, notamment sur les sujets de l'aménagement. Mais nous voulons également insister sur certaines singularités. De par notre histoire, la géographie, la climatologie ou la topographie, nous avons quelques problèmes par rapport au littoral. Comment dans les débats sur le littoral du futur, pouvons-nous parler des réalités de l'Outre-mer ? Nous avons des problématiques communes avec la métropole, mais aussi des spécificités.

François GROSRICHARD

Vous avez la chance d'avoir une Ministre à part entière, auprès de qui vous pouvez également exposer vos préoccupations.

Richard YACOU

Certes. Mais nous sommes là dans un problème de projet. Je parle en tant qu'élu responsable mais également de proximité. Sur des sites majeurs, la lisibilité du foncier pose de gros problèmes. Nous n'arrivons pas à mettre en œuvre une gouvernance entre le Parc National, l'ONF, la commune, le Conseil Général, le Département etc. Nous avons certes une Ministre comme vous le dites, mais nous pouvons également nous inscrire dans ces débats qui concernent tous les élus locaux. J'insiste également sur ces maladies du fait de la mondialisation.

Anne-Marie NATALI, Maire de Borgo

Je m'adresse au Conservatoire National. Sur ma commune, ce dernier a acquis de nombreux hectares. Je pose donc une question toute simple : qui va entretenir ces terrains ? A ce jour, ils sont dans un état lamentable.

Yves COLCOMBET, Directeur du Conservatoire du Littoral

Le repli stratégique est un terme qui a pu irriter ou faire peur. Mais il s'inscrit bien dans l'approche de la gestion du littoral, face à l'érosion ou l'engraissement. La réponse financière par rapport à ces mouvements est une question importante de gestion du trait de côte. Le repli stratégique est un des éléments à disposition du Conservatoire. Dans certains endroits, il est préférable de laisser des hectares inondés et ainsi, en amont, protéger la zone urbaine. Le repli stratégique est un degré de risques que nous acceptons et une option possible en fonction des lieux.

Monsieur Yacou a évoqué le pilotage. Dans le projet de l'Agence de la Nature, l'idée est de mettre en cohérence les outils. Ils sont nombreux, mais parfois sans unité de pilotage. Cette idée mérite à mon sens beaucoup d'intérêt et doit être regardée avec attention, de même que les questions de périmètre et de faisabilité.

Je pense, Madame la Maire de Borgo, que Michel Murraciale s'est déjà penché sur votre question. Je vais donc le laisser vous répondre. Quand le Conservatoire acquiert ou prend la responsabilité de la protection d'un territoire, il le fait avec une idée de la gestion. Il n'intervient en général que lorsque la vision sur le devenir de ce territoire est arrêtée. Je pense que pour Borgo, tel est bien le cas.

Michel MURRACIOLE, Délégué du Conservatoire du Littoral de Corse

Le Conservatoire a des périmètres d'acquisitions autorisés sur Borgo. Nous avons à la fois réalisé des acquisitions mais également des aménagements. Nous avons eu l'occasion de les visiter à plusieurs reprises ensemble. Ils sont gérés par le service de la Réserve Naturelle du département de Haute-Corse. Il reste un certain nombre de fenêtres naturelles sur la commune dont le devenir reste à étudier.

Il s'y applique un certain nombre de réglementations, notamment avec la loi Littoral des espaces remarquables. Nous avons de plus un problème récurrent sur ces secteurs, à savoir l'usage de l'estrans, et la circulation de véhicules et autres engins motorisés. Nous devons, ensemble, résoudre cette problématique.

Claude RENOULT, adjoint au Maire de Saint-Malo, en charge du Développement Durable

Je voulais évoquer la question de l'évaluation des risques. J'ai commencé à participer à un exercice auquel toutes les villes et les littoraux sont confrontés à savoir les problèmes d'immersion caractérisés par le PPRI. Saint-Malo est une ville extrêmement lacustre. Un cinquième de son territoire, le plus urbanisé et représentant environ 13 000 habitants, se trouve sous le niveau des pleines mers. Cette situation est absolument dantesque, mais date de 2 000 ans avec l'installation des Romains.

Tout cela correspond à une situation particulière, à un littoral particulier. Participant aux prémices de ces plans de prévention, je m'inquiète sur la façon dont les scénarii vont être établis. Les discussions entamées me paraissent dangereuses. La réorganisation des services de l'Etat, avec des compétences maritimes noyées, constitue un inconvénient que je commence à percevoir, étant moi-même ingénieur. Nous avons clairement un problème sur cette élaboration des scénarii, sur laquelle nous allons bâtir une stratégie de long terme.

Philippe BOËNNEC, Député-maire de Pornic

Je peux comprendre que l'Agence de la Nature s'intéresse à la biodiversité et à la recherche d'une forme cohérente sur les outils. Tout ceci va dans le bon sens et dans l'idée directrice du Grenelle. Toutefois, il me semble dangereux d'inclure dans cette Agence le Conservatoire du Littoral. Celui-ci risque d'être phagocyté et exsangue de ses fonds. Cet outil fonctionne bien et ne doit pas disparaître.

Comme le rappelait le Président Giacobbi, nous sommes dans un phénomène de société, qui ne concerne pas que le littoral. Nous ne pouvons pas dire à la population que l'Etat va tout mettre en place. Nous devons également sensibiliser l'individu. Pour appuyer mon propos, je prends un exemple concret. En tant que maire, lorsqu'une route est dangereuse, mes administrés me demandant un passage piéton. Une fois installé, plus personne ne regarde à gauche ou à droite pour traverser. Nous prenons à mon sens les problèmes à l'envers, par défaut d'éducation.

J'ai eu le plaisir de travailler avec Messieurs Bono et Léonard dans le cadre de la mission Xynthia. J'ai pu constater que nous avons manqué de bon sens avant la catastrophe. Si ces maisons avaient eu un étage ou une ouverture sur le toit, nous n'aurions certainement pas eu de morts. Par moment, nous réglementons à outrance sans avoir un minimum de bon sens. Toute cette chaîne de prévisions, de vigilance et d'alerte est donc importante, mais elle doit être organisée jusqu'au citoyen.

Valérie METRICH-HECQUET, Adjointe du Directeur Général de la Prévention des Risques au MEEDDM

Je réponds aux interrogations de Monsieur Léonard. La concertation par rapport au plan est encore ouverte. Nous n'en sommes qu'au stade de projet. Rien n'est donc figé. J'appelle donc à toutes les contributions, dont évidemment celle de l'ANEL.

Vous avez évoqué les financements. Si nous développons les PPR, les financements du fonds Barnier vont se développer de façon arithmétique. A ce jour, ces financements se situent à un peu moins de 10 millions d'euros. Sur 163 millions, nous avons donc encore une marge. Par ailleurs, au-delà du fonds Barnier, nous avons une dotation budgétaire inscrite sur la mission Ecologie qui permet d'abonder ces politiques à

hauteur d'une cinquantaine de millions d'euros. Je ne pense donc pas que les disponibilités budgétaires manqueront, tout du moins dans les premières années.

La réponse à votre question sur la logique de l'immédiat après Xynthia est plus délicate. Je retiens que vous êtes plutôt favorable à ce que nous prenions le temps de la concertation. Dans un cas, nous essayons de créer un cadre et une politique de prévention pour l'avenir. Dans l'autre, nous prenions acte d'une catastrophe dramatique qui venait de se dérouler. Nous avons essayé que les populations ne reviennent pas dans les zones les plus à risques. La situation n'est donc pas identique.

Je rejoins les propos sur la nécessité d'une chaîne d'alerte devant conduire jusqu'au citoyen. Enfin, pour faire écho au représentant de Saint-Malo, je ne voudrais pas d'ambiguïtés sur la politique de l'Etat en matière de prévention des risques. Notre ambition n'est absolument pas de faire déménager Bastia ou Saint-Malo. Dans certains endroits, il faut effectivement prendre une part de risques. Mais il convient en ce cas d'informer et former les habitants. Tout cela renvoie finalement à la nécessité de développer les outils à la décision entre une analyse coûts/bénéfices pour rationaliser nos choix. Tout est une question d'équilibre.

Un intervenant

Nous avons perdu en quarante ans une piscine et un hôtel, submergés par la mer avec un trait de côte à 100 mètres au large. Nous réalisons de ce fait une révision du PLU. Je voulais savoir si l'Etat envisageait une révision du trait de côte dans les endroits où il a bougé ? Les nouvelles technologies doivent nous permettre de nous faciliter la tâche en ce domaine.

Yvon BONNOT, Président de l'ANEL, Maire de Perros-Guirec, ancien député

Je vous remercie. Je vous rappelle que vous pouvez, si vous le souhaitez, rendre visite aux exposants qui se trouvent au fond de la salle.

La séance est suspendue à 13 heures 15.

UN LITTORAL VIVANT ET EN MOUVEMENT

3^{ème} table ronde

Des activités innovantes et intégrantes, respectueuses de l'environnement

ENREGISTREMENT CD 6 débute au milieu de la table ronde 3.

I. Le rôle des pôles d'activités MER Bretagne et PACA pour la recherche et l'émergence de nouvelles activités économiques, alimentaires et énergétiques

Patrick BARAONA, Directeur du Pôle Mer PACA

Cette méthode permet de produire des biocarburants, certes en quantité assez faible, mais surtout des aliments susceptibles de servir à l'aquaculture ainsi que des oméga-3 ou du bêta-carotène. Il s'agit donc de voies très intéressantes sur lesquelles nous sommes positionnés. Nous nous intéressons également aux méduses : certaines entreprises tentent en effet de comprendre d'où elles proviennent, avec pour objectif d'éviter qu'elles n'atteignent le littoral et ses touristes.

En conclusion, je souhaite évoquer devant vous une autre action menée en PACA à la fois par le Pôle Risques, le Pôle Solutions Communicantes Sécurisées, le Pôle Cap Energie et le Pôle Mer, sur un sujet se situant à l'intersection de plusieurs problématiques, à savoir les solutions durables pour villes côtières. Nous travaillons en effet sur les problématiques spécifiques des villes côtières et cherchons à leur apporter des solutions technologiques innovantes tant en matière de ressources en eau qu'en matière de déchets, d'énergies, de transports, de mobilité et de systèmes de supervision environnementale. En fait nous avons surtout besoin de coupler nos travaux avec ceux des collectivités : nous bénéficierons dès lors de démonstrateurs et de vitrines sur le territoire. Ce nouveau projet lancé au début de l'année 2010 sera déployé parallèlement aux autres. A Montpellier, nous avons créé un pôle Eau couvrant les régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et PACA qui sera bien évidemment associé à cet interpôle.

François GROSRIEARD

Qu'attendez-vous désormais des pouvoirs publics pour encore développer vos actions ?

Patrick BARAONA

Il serait souhaitable que nous puissions continuer sur notre lancée. La France compte actuellement 71 pôles de compétitivité dont l'enveloppe financière a été maintenue. Les collectivités locales cofinancent ces projets, souvent à des hauteurs importantes et nous essayons également de nous tourner vers l'Europe. Toutefois, du fait de la grande qualité des projets, la sélection devient de plus en plus difficile et parfois, certains projets de qualité ne peuvent être financés.

L'idéal serait que l'enveloppe financière dédiée à l'innovation soit maintenue, voire augmentée. De plus il est important pour les industriels que les collectivités locales acceptent d'être les vitrines de leurs innovations technologiques. Elles favoriseront ainsi sur leurs territoires, à la fois l'emploi et l'export de leurs industries locales.

François GROSRICHARD

Les universités françaises ont-elles le niveau nécessaire pour répondre aux enjeux de l'innovation ?

Patrick BARAONA

Certes nos universités s'avèrent fort dispersées, d'où des tailles plus réduites qu'ailleurs. C'est pourquoi elles n'apparaissent pas toujours dans les classements internationaux, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles manquent de qualité. Les trois universités de PACA ont quant à elles décidé de se regrouper. Dans le domaine des sciences marines, l'université de PACA atteint un très bon niveau et bénéficie de la proximité de l'IFREMER, des laboratoires du CNRS, de l'IRD, etc. Tous ces acteurs participent d'ailleurs au Pôle Mer.

François GROSRICHARD

Tel est également le cas de la Marine nationale.

Patrick BARAONA

La Marine nationale n'est pas directement membre du Pôle, mais constitue un partenaire qui dès l'origine nous a soutenus tant en Bretagne qu'en PACA. Au sein de notre Pôle, un conseiller Marine représente la Marine nationale et le Ministère de la Défense, avant tout sur le volet sécurité/sûreté. En outre, grâce à lui, nous parvenons à tester un certain nombre d'innovations directement auprès des opérationnels.

II. Les énergies marines renouvelables : concilier activités en mer et Aires Marines Protégées

Jean-Yves PERROT, Président Directeur Général d'IFREMER

En d'autres temps, l'IFREMER a travaillé sur certaines filières d'énergies marines comme par exemple la filière de l'énergie thermique des mers. Plus récemment, en 2008, nous avons pris l'initiative de lancer, avec divers partenaires du monde académique et du monde économique, une étude prospective, à l'horizon 2030, sur les énergies marines renouvelables. D'ailleurs cette étude a sans doute contribué à la prise de conscience qui a débouché sur les récentes décisions en la matière.

Les énergies marines constituent l'un des visages du paradoxe français : alors même que la France dispose de tous les atouts pour développer les énergies marines (des côtes, un appareil industriel, un appareil académique et de recherche), pour des raisons tenant à des choix politiques fondamentaux, cette filière a longtemps été laissée de côté. Il manquait une volonté politique qui a finalement été affirmée par le

Président de la République dans son discours du 16 juillet 2009 au Havre. Arrivée la dernière sur le littoral, la filière des énergies marines renouvelables doit désormais coexister le plus harmonieusement possible avec les activités préexistantes et notamment le tourisme qui représente plus de 50 % de la valeur ajoutée de l'économie maritime française ou encore les activités de la pêche et de la conchyliculture, filières d'autant plus légitimes qu'elles sont elles-mêmes souvent confrontées à des problématiques quasi-vitales soit du point de vue économique, soit du point de vue sanitaire.

En matière d'énergies marines, l'enjeu s'avère double : cette filière doit en premier lieu contribuer à la diversification du bouquet énergétique français et ce faisant, permettre à notre pays d'honorer les engagements pris à l'horizon 2020, notamment sur le plan communautaire, à savoir tirer 20 % de la consommation nationale d'énergie de sources d'énergies renouvelables. De ce point de vue, les énergies marines ne pourront constituer qu'un appoint, une stratégie de niche. D'un point de vue géographique, elles font néanmoins sens. Ainsi la Bretagne ne souhaite pas avoir sur son sol de sources de production d'énergie nucléaire mais demeure très ouverte, tous courants politiques confondus, aux énergies renouvelables. Pour améliorer la situation énergétique de la Bretagne, les énergies marines s'avèrent donc essentielles. De même la Réunion s'est dotée d'un plan ambitieux d'autosuffisance énergétique à laquelle plusieurs filières peuvent contribuer, dont la filière solaire mais aussi les énergies marines, en utilisant l'énergie thermique des mers qui en jouant sur le gradient de température, permet de produire de la chaleur ou du froid.

Comment faire coexister le plus harmonieusement possible ces activités productrices d'énergies avec les activités préexistantes sur le littoral ? Nous sommes confrontés à un double-défi : il faut tout d'abord clarifier le rôle respectif des différents acteurs. En ces temps de confusion générale, le niveau de pertinence des différents acteurs s'avère trop souvent perdu de vue. En matière de stratégies, l'Etat a une parole particulière à porter : il doit dessiner un zonage précisant où se situent, de son point de vue, les zones pertinentes de développement d'énergies marines, d'éoliennes implantées ou *offshore*. L'Etat doit également fixer les règles du jeu au travers d'un cahier des charges déterminant les cycles de vie des différents projets. Les collectivités territoriales portent également une responsabilité éminente : tel est par exemple le cas des régions en matière de contribution au développement économique, mais aussi des communes ou de leurs groupements qui ont un rôle important à tenir tout d'abord dans la gestation des projets. En effet de tels projets ne peuvent être acceptés des populations sans implication directe des maires du littoral. Ainsi le seul parc éolien implanté au sol ayant atteint un stade de développement relativement avancé, au large des côtes normandes, ne semble pas pour l'instant être dans une position très facile ; *a contrario*, le site d'hydroliennes de Paimpol-Bréhat progresse rapidement, notamment grâce au soutien de Monsieur le Maire de Paimpol. Une place doit en outre être réservée aux professionnels. Les travaux menés en Bretagne ont ainsi prévu la création d'un observatoire des pêcheries qui permettra de dresser un état des lieux, d'envisager des mesures de compensation, etc. Enfin les établissements de recherche, les universités et les organismes ont un rôle à jouer à la fois au titre de leurs travaux de recherche –pour connaître la résistance des matériaux, apprécier l'impact sur le milieu marin des technologies mises en œuvre ou encore décrire les modélisations –, mais aussi dans le cadre d'une activité d'expertise qui nous contraint d'ailleurs à plus de rigueur.

Outre ce défi relatif à la clarification du rôle des différents acteurs, notre deuxième défi d'ailleurs fort lié au précédent consiste à enrichir les outils d'aide à la décision, les outils d'évaluation des impacts et d'association des partenaires. En effet nous rencontrons encore trop de difficultés pour passer de la théorie de la gestion intégrée des zones côtières à son application concrète. Or les énergies marines constituent probablement l'un des domaines dans lequel nous avons le plus intérêt à avancer vers une mise en

application. Il faut par exemple être capable de monétariser les usages alternatifs d'une bande littorale afin de mesurer, en termes économiques, la solution la plus pertinente, soit celle qui créera de la richesse. L'impact sur les écosystèmes doit bien entendu être pris en compte, ce qui suppose une évaluation de nos outils et un enrichissement des études d'impacts (thème d'ailleurs largement étudié dans le cadre du Grenelle de la Mer). En termes de méthode, il nous faut privilégier l'approche par sites d'essai. Nous ne disposons en effet que de très peu de recul, y compris à l'étranger, sur la mise en œuvre de ces technologies. En mutualisant nos efforts autour de sites d'essais, nous parviendrons à réduire les coûts et à associer plusieurs opérateurs au développement des différentes filières, avant de servir de référence pour les choix industriels ultérieurs. La sélection des différentes filières technologiques doit en outre tenir compte de leurs impacts sur le milieu marin. Enfin il faut favoriser le retour d'expériences.

En conclusion, je rappelle que le grand emprunt constitue pour nous un important rendez-vous. Plusieurs grands groupes, les CNS, l'IFP ainsi que de nombreuses PME innovantes portent en effet un projet de création d'un Institut d'excellence d'énergies décarbonées, actuellement en cours d'examen par le jury du Commissariat général à l'Environnement.

François GROSRICHARD

Quel budget espérez-vous pour ce projet au titre du grand emprunt ?

Jean-Yves PERROT

Nous avons demandé un budget de 150 millions d'euros sur dix ans.

III. Les projets de Mayotte

Hanima IBRAHIMA, Maire de Chironqui, MAYOTTE

Mayotte, territoire de 374 km², compte 200 000 habitants et 90 % de communes rurales. Pourtant, en raison de nombreux blocages, Mayotte ne parvient pas à développer une activité économique rurale. Le Conseil Général comme le contrat de projet Etat/ Mayotte soutiennent les porteurs de projets en matière d'activités économique rurale, ainsi que les agriculteurs qui souhaitent diversifier leur activité vers le tourisme vert, mais la loi littorale les en empêche. En effet, selon cette loi, les projets soutenus doivent être « *en continuité avec les villages et agglomérations* ». En conséquence, les agriculteurs implantés en dehors des agglomérations ne peuvent pas diversifier leurs activités, ni bénéficier des aides proposées par le contrat de projet 2008-2014 ou par le Conseil Général.

L'économie mahoraise ne profite donc pas des crédits offerts. Ce territoire doit pourtant parvenir à mettre en valeur son potentiel géographique, culturel, identitaire, environnemental pour attirer le touriste assoiffé de nature. Seul le tourisme vert pourra contribuer à cet objectif de dynamisme de l'économie rurale à travers la valorisation des ressources naturelles, du patrimoine, de l'histoire et des paysages. L'activité économique rurale repose en effet sur une valorisation des spécificités locales. Les Etats-généraux de l'Outre-mer ont d'ailleurs confirmé que ces spécificités locales étaient le moteur de développement de l'économie endogène.

C'est pourquoi ce jour, je souhaite demander qu'à l'issue de nos travaux, soit insérée dans nos motions une demande spécifique relative à Mayotte, à savoir un amendement de la loi littorale visant à permettre aux agriculteurs de créer des activités touristiques (gîtes ruraux, tables d'hôtes, activités de ferme, auberges, campings, chambres d'hôtes) aux côtés des bâtiments d'exploitation, par dérogation au principe de la continuité avec les agglomérations et les villages. Bien entendu le mitage devra être évité, tout comme les installations incompatibles avec l'environnement, le paysage et le voisinage.

François GROSRICHARD

Ainsi pour vous, l'innovation se trouve dans la diversification des activités, diversification permise dès lors que s'assouplissent certains règlements administratifs encore trop rigoureux.

Yvon BONNOT, Président de l'ANEL, Maire de Perros-Guirec, ancien député

Il nous faut réfléchir dans le cadre des mutations agricoles. En effet, malgré la décroissance du nombre d'agriculteurs, les terrains en friche doivent continuer à être entretenus. Selon moi, la formule proposée ne devrait donc pas poser de problème puisqu'elle constitue sans doute le seul moyen d'assurer l'entretien des terrains et l'évolution des professions agricoles.

François GROSRICHARD

En outre, la pluriactivité des agriculteurs s'avère déjà fort bien acceptée.

Hanima IBRAHIMA

Le Code Général des Collectivités Territoriales évoque la possibilité d'adapter les dispositions législatives, mais aussi réglementaires aux caractéristiques et contraintes particulières d'une collectivité.

Yvon BONNOT

Ce problème se pose également sur le continent et deviendra sans doute de plus en plus d'actualité.

I. Le rôle des pôles d'activités MER Bretagne et PACA pour la recherche et l'émergence de nouvelles activités économiques, alimentaires et énergétiques (suite)

Philippe MAUGUIN, Directeur des pêches et de l'aquaculture, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

La pêche, souvent perçue comme un secteur traditionnel, innove cependant beaucoup pour faire face à des contraintes assez rudes. Un effet ciseau touche en effet ce secteur dont les ressources ont plutôt tendance à diminuer en raison des surpêches passées. Cette tension sur les ressources ne survient heureusement pas partout grâce aux plans de gestion des stocks mis en place, mais telle est la tendance générale des stocks

communautaires. En parallèle les charges énergétiques de ce secteur d'activité augmentent notamment du fait de la concurrence mondiale, les contrôles douaniers aux frontières de l'Europe s'avérant insuffisants dans le domaine des produits aquatiques. De ce fait, ces activités ne peuvent survivre sans innover au quotidien.

Des innovations sont donc en cours sur le plan économique et commercial tout d'abord. Leur accompagnement constitue l'une des priorités du Ministre et du gouvernement. Il faut mieux valoriser les produits de la mer. Or les marges de progression s'avèrent importantes puisque nos produits (poissons de pêche ou d'élevage) demeurent à ce jour relativement peu tracés, peu segmentés et insuffisamment valorisés en termes d'origine, de qualité voire de pratiques environnementales. Ainsi sur les marchés ou dans les GMS, l'origine des produits de la mer consommés reste floue alors que leur qualité et leur fraîcheur pourraient être mieux valorisées. Avec les professionnels, nous portons donc des innovations autour de marques de *B to B*, de type « pêcheurs responsables » afin qu'une entreprise éco-responsable puisse être préférée par les acheteurs de l'aval. En matière de produits, nous travaillons également sur un projet de marque collective autour du concept de « poissons de nos côtes », porté par l'interprofession des produits de la mer.

Autre exemple d'innovation commerciale, nous cherchons à développer les circuits courts. Bien entendu la pêche française ne pourra à terme n'être qu'une pêche de produits haut de gamme valorisés en circuits courts, mais il demeure des marges de progrès et des valorisations intéressantes. Les pêcheurs corses s'avèrent par exemple très dynamiques en la matière : en profitant des flux touristiques importants, le Comité régional des pêches et les Comités locaux valorisent des produits de la mer de haute qualité vers la restauration et les touristes. La pêche à la langouste, produit emblématique de la pêche insulaire, a fait l'objet de progrès exceptionnels ces dernières années. Un travail a ainsi été engagé autour de la sélectivité visant à mieux préserver les jeunes langoustes : d'eux-mêmes, les pêcheurs corses rejettent vivantes les langoustes trop petites. Sur 72 tonnes de langoustes pêchées en 2009, 12 tonnes ont ainsi été rendues vivantes à la mer. En 2010-2011, l'étape suivante consistera à revenir aux techniques traditionnelles comme la pêche à la nasse qui favorise la sélectivité de produits de haute qualité et les préserve mieux, au détriment d'une technique plus productive, à savoir la pêche au filet. En la matière une expérimentation démarrera en mars 2011 en Corse, avec l'accord des prudhommes, du Comité régional et des services de l'Etat : pendant un mois, la pêche au filet sera totalement interdite. Ces produits de haute qualité seront orientés vers les circuits courts et la restauration, avec en parallèle une large communication.

La diversification constitue également un enjeu important pour les pêcheurs des littoraux français. Nous travaillons tout d'abord sur le pescatourisme qui demeure encore assez peu développé en France. Or il existe chez les professionnels du tourisme et chez nos concitoyens une demande forte pour partager des moments de la vie des pêcheurs et mieux connaître leur métier. Une telle diversification suppose cependant un travail sur la réglementation de la sécurité maritime mais aussi une offre touristique intégrée. Des projets sont actuellement à l'étude sur la côte varoise, sur la Corse et différents littoraux.

Les synergies entre les pêcheurs, premières sentinelles de la mer, et les enjeux environnementaux constituent également d'importantes pistes de diversification. Des discussions sont donc en cours en Corse par exemple entre les pêcheurs, l'Office Environnemental de la Corse, les pouvoirs publics et les services déconcentrés de l'Etat en vue de la mise en place de brigades bleues. Il s'agirait de pêcheurs embarqués qui accompliraient une activité non répressive mais de surveillance des pratiques de pêche et de la pollution marine, en interaction avec les services publics.

Enfin l'innovation en matière d'énergies représente elle aussi un enjeu essentiel pour la pêche. La diversification du mix énergétique français intéresse les pêcheurs en tant que petits entrepreneurs pour qui le poste énergétique constitue l'une des charges les plus importantes avec les charges de personnel. Cette charge peut atteindre 40 % du chiffre d'affaires d'une entreprise : la hausse continue des prix du pétrole constitue donc un véritable défi pour ce secteur. C'est pourquoi un travail sera mené dans le cadre du grand emprunt autour du navire du futur (navire de fret ou de transport maritime), tandis qu'un projet particulier portera sur le ou les navires de pêche du futur. 20 millions d'euros devraient dans ce cadre être réservés à la réalisation de navires de pêche démonstrateurs intégrant toutes les innovations technologiques développées par la R&D ces dernières années. Dans le cadre de ces projets, les perspectives d'économie d'énergies atteignent 30 à 40 % par rapport aux techniques conventionnelles.

François GROSRICHARD

La pêche représente l'une des activités les plus intégrées au niveau européen ; la politique européenne des pêches s'inscrit-elle dans cette dynamique d'innovation ?

Philippe MAUGUIN

L'expérience nous a montré que les tensions entre la France et le niveau communautaire demeuraient toujours possibles malgré un destin commun. Si la politique européenne des pêches est et restera très intégrée, nous avons tout de même pris des initiatives comme les contrats bleus mis en place il y a trois ans en France, dans un contexte de crise pétrolière aigue. Ces contrats visaient à favoriser la diversification des pêcheurs vers les activités environnementales, la sélectivité, la valorisation des produits et le ramassage des macro-déchets en mer. Or ils ont dû être négociés avec la Commission européenne dans des conditions assez difficiles parce qu'ils n'avaient pas été intégrés dans la PCP de l'époque. Alors que la PAC comprend d'une part un pilier relatif aux produits et aux marchés et d'autre part, un pilier sur les mesures agroenvironnementales, tel n'était pas le cas dans la PCP. La France s'est donc battue sur ce sujet et aux dernières nouvelles, la Commission prévoit de reprendre les expériences françaises dans le cadre de la refonte de la PCP.

Le navire du futur représente quant à lui un sujet très sensible puisque l'Europe interdit toute aide publique à la construction des navires de pêche au nom de la gestion des surcapacités. Nous avons néanmoins essayé de convaincre les Commissaires à la pêche et à la recherche de la nécessité de prévoir des investissements de R&D dans ce secteur traditionnel, y compris sur le sujet des navires de pêche. Je suis donc plutôt optimiste.

François GROSRICHARD

N'oublions pas que la pêche et l'aquaculture concernent également les territoires d'Outre-mer. La ville de Boulogne-sur-Mer constitue quant à elle à la fois un grand port de pêche mais aussi une place commerciale de négoce de poissons et de services de transformation et de valorisation de ce poisson.

IV. Evolution des activités traditionnelles du littoral : les métiers de la pêche et la filière des produits de la mer ; vers une aquaculture durable?

1. L'exemple de Boulogne-sur-Mer

Frédéric CUVILLIER, Député-maire de Boulogne sur Mer

Lorsque l'on parle de l'ambition maritime, d'aucuns, et plus particulièrement les ONG, donnent l'impression de parler d'un monde qu'ils connaissent. Or tel n'est pas le cas. Tout candidat aux élections présidentielles serait en ce sens bien inspiré de multiplier par dix ou par cent le budget de l'IFREMER. En effet à ce jour, l'homme connaît mieux la surface de la lune que les abysses de sa planète mer. Malgré les efforts de l'IFREMER, nous ne connaissons les mers que jusqu'à une profondeur de 6 000 mètres environ alors que celle-ci peut atteindre jusqu'à 11 000 mètres. La recherche et l'innovation s'avèrent donc indispensables.

Une vraie politique de la mer est nécessaire car tous les enjeux de survie de l'espèce humaine se situent au niveau de la mer. L'ambition maritime doit être réaffirmée. Les enjeux humanitaires passeront par la maîtrise de l'eau et de la puissance maritime. Le Général de Gaulle a ainsi déclaré à Brest en 1969 : *« L'activité des hommes se tournera de plus en plus vers la recherche de l'exploitation de la mer. Naturellement les ambitions des Etats chercheront à dominer la mer pour en contrôler les ressources »*. Certes les collectivités territoriales s'avèrent d'ores et déjà fort impliquées mais jamais elles ne pourront se substituer aux acteurs nationaux.

Boulogne représente 12 à 15 % des entreprises de mareyage et de transformation nationales, soit 5 000 emplois dépendant directement de la filière et environ 20 % du chiffre d'affaire des produits de la pêche et de l'aquaculture. En Europe, la France représente certes la deuxième puissance de la filière mais elle a perdu la moitié de sa capacité de pêche en 25 ans. Pourtant ce créneau demeure porteur, avec une innovation puissante en matière de sécurité alimentaire, de traçabilité, de diversification. Les potentialités de croissance s'avèrent importantes mais insuffisamment exploitées par une profession peut-être trop renfermée sur elle-même. Tous les maillons de la chaîne, de l'Etat jusqu'à l'entrepreneur en passant par l'université et les différents métiers, doivent être réunis. Telle est notre ambition à Boulogne où j'ai eu l'occasion de présenter le lancement de la mission Capécure, ce grand centre de transformation des produits de la mer, dont dépendent 5 000 emplois, créé grâce à l'impulsion des collectivités locales, du Conseil Régional et de l'ensemble des acteurs, IFREMER en tête.

Le monde de la pêche ne se porte pas bien, mais nous ne pouvons l'accompagner sans regarder aussi ce que représente le marché des produits aquatiques et halieutiques. Il faut donc une complémentarité entre le monde de la pêche et celui de l'agriculture notamment, d'où ces démarches de clusters halieutiques et de pôles de compétitivité. Elles seules créent les conditions d'une valeur ajoutée importante : la ménagère souhaite aujourd'hui manger du poisson non seulement pour son goût mais aussi pour ses qualités nutritionnelles.

Les Japonais valorisent leurs produits de la mer à 90 %. En France, nous rejetons des cadavres de poissons. Ne peut-on pas faire en sorte de les transformer, de les valoriser pour la cosmétique ou la pharmaceutique ? Au final nous ne valorisons nos produits de la mer qu'à 50 %. Les marges de manœuvre demeurent donc importantes et concernent directement l'emploi local.

François GROSRICHARD

Le monde de la pêche est effectivement très atomisé. En tant que Président du Comité des pêches, Pierre Georges DACHICOURT, êtes-vous plutôt optimiste quant à son avenir ?

2. Quel avenir pour les pêcheurs ?

Pierre Georges DACHICOURT, Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

L'avenir m'intéresse par définition plus que le passé. Or le secteur de la pêche doit se bâtir un avenir nouveau et devra l'écrire lui-même, en prenant ses responsabilités. La pêche représente bien évidemment un secteur traditionnel et nous en avons quotidiennement en Corse l'illustration. Pour autant les pêcheurs ont au fil du temps su innover et s'adapter aux nouvelles technologies. Ils continueront donc à aller de l'avant, tout en respectant leurs traditions. Les particularismes doivent être respectés et à titre d'exemple, ce qui est applicable à la Corse ne l'est pas forcément sur d'autres façades.

Trop souvent, certains métiers sont stigmatisés. Or aucun métier n'est plus détestable qu'un autre. Seule la pratique de l'engin utilisé peut causer des problèmes. L'espace maritime doit être partagé, dans le respect de l'autre et en garantissant la rentabilité des entreprises concernées. En effet les entreprises de pêche ont comme leurs consœurs terrestres besoin d'être rentables : un bateau de pêche de 10 ou 15 mètres seulement coûte 600 000 euros, soit le prix d'un hôtel ou d'un camping. Un bateau de 25 mètres coûte quant à lui 3 millions d'euros. Plus aucun pêcheur n'utilise des voiles ou des rames. Nous sommes des hommes modernes. A nous de démontrer que nous ne sommes pas des marginaux. Il faut en finir avec ce regard misérabiliste en permanence porté sur la pêche : certes à certaines périodes, les pêcheurs gagnent mal leur vie ; à d'autres cependant, ils vivent très bien. En France, le salaire moyen d'un pêcheur, tous types de métiers confondus, s'élève à 2 500 euros nets par mois, soit un salaire tout à fait décent.

Dans le même temps, les pêcheurs ont le devoir de nourrir la population dans le respect des quotas alloués par l'Europe. Espérer la disparition de l'Europe est une absurdité : sans l'Europe, les pêches françaises n'existeraient plus sur la façade atlantique ni dans la Manche puisque 80 % de nos apports sont issus des zones anglaises, irlandaises et écossaises. Le fameux poisson français est pêché dans les eaux européennes. Bien sûr la pêche de proximité demeure nécessaire notamment pour les restaurants en mesure de valoriser ces produits. Mais 75 % des bateaux ne produisent que 25 % de cette valeur, tandis que les 25 % restants pêchent les quantités nécessaires à l'alimentation du marché en général et à la conservation de nos parts de marché. Qu'advierait-il de nous si nous étions totalement dépendants des autres Etats membres ou des pays tiers ? Il ne nous reste que moins de 15 % de parts de marché. Il nous faut donc les valoriser au maximum. A Boulogne la pêche locale produit 40 000 à 42 000 tonnes contre 120 000 tonnes dans les années 70. Mais ce total comportait à l'époque plus de 70 000 tonnes de poissons bleus or désormais, la production de maquereaux et de harengs a largement diminué sous l'influence des quotas. Ainsi la production n'a pas autant diminué que l'on veut bien nous le faire croire : les quotas ont simplement été redistribués de manière totalement différente. Les 40 000 tonnes de pêche locale à Boulogne s'avèrent absolument indispensables à l'existence de la plateforme de transformation : en effet le mareyeur local a certes besoin de l'importation, pour sécuriser ses approvisionnements, mais aussi de l'approvisionnement local sans lequel il ne tirerait presque aucune plus-value des importations. Tous les flux de travail doivent donc être captés par les plateformes.

Par ailleurs, les élus du littoral doivent envisager de massifier les apports le long des côtes : les petits ports qui débarquent quelques tonnes de poissons de temps à autre ont besoin de plateformes de regroupement afin d'attirer un maximum de mareyeurs qui valoriseront leurs produits. Les querelles de chapelle m'importent peu : l'économie marine doit retrouver son essor ce qui sera possible dès lors que les pêcheurs récupéreront entre 0,60 et 1 euro par kilo en moyenne. Le prix du gasoil constitue toujours une difficulté mais nous savons désormais que seule la valorisation de nos produits peut nous permettre d'accepter la problématique du pétrole à 0,20 euro. Il nous faut donc trouver de nouveaux outils financiers et de nouvelles solutions, avec l'appui des collectivités locales qui y trouveront aussi leur intérêt en termes de tourisme notamment.

François GROSRICHARD

Ainsi selon vous, il faut essayer de rationaliser et de mutualiser l'implantation des criées.

Pierre Georges DACHICOURT

Effectivement le monde de la pêche ne sera fort que regroupé et non atomisé.

3. Retour sur le Grenelle de la Mer

Philippe BOËNNEC, Député-maire de Pornic, rapporteur de la mission pêche grands fonds

Je demeure convaincu que l'avenir de la terre est en mer. Or le peuple français ne l'a hélas pas encore compris. Cet avenir doit être à la fois développé et protégé : telle est la subtilité. Nous sommes le deuxième pays maritime du monde, ce qui constitue une richesse extraordinaire dans un monde où l'alimentation représentera demain un enjeu fondamental. De même une grande partie de l'énergie se trouve en mer. Enfin la mer rassemble 600 000 emplois tous métiers confondus.

Nous venons d'achever notre mission sur la pêche profonde, première mission issue du Grenelle de la Mer. Il ne fut pas simple de travailler avec les cinq collèges impliqués, en particulier avec les organismes non gouvernementaux environnementaux dont l'impact s'avère très fort. Néanmoins pendant neuf mois et seize réunions, nous avons réussi à échanger. Onze propositions sont nées de ces discussions. Elles portent sur un milieu hypersensible, celui des coraux froids. Or nous ne connaissons pas encore parfaitement ce milieu, d'où la nécessité d'investir dans la recherche. Nous devons également modifier nos pratiques afin que toutes protègent à la fois l'environnement et la ressource. Enfin, les professionnels doivent être mieux formés et informés, tout comme les consommateurs.

Au final, cette expérience m'est apparue particulièrement intéressante en ce qu'elle relève de la démocratie apaisée.

4. L'aquaculture en Martinique

Alfred MONTHIEUX, Maire du Robert, Conseiller Général de Martinique

En Martinique, un marin pêcheur gagne bien moins de 2 500 euros par mois ! Chez nous la pêche se déroule à proximité des côtes, d'où l'intérêt de l'aquaculture. L'aquaculture martiniquaise est apparue au Robert en 1980 dans le cadre d'un partenariat entre les communes et les marins pêcheurs au sein de l'association Aquamao qui par la suite, a connu beaucoup de difficultés. Son objectif était de produire en Martinique, à partir d'alevins importés de France, des espèces de poissons de zone tempérée à forte valeur marchande. Elle devait bénéficier d'un soutien logistique de l'ISTPM. Trois espèces avaient été sélectionnées en vue d'une production de 300 tonnes par an et par espèce. Le développement d'une économie aquacole ne s'avérait toutefois possible qu'au sein d'une société de droit privé. Les acteurs principaux décidèrent donc de créer une association loi 1901, dénommée ADAM, dont l'objectif était de favoriser tous les élevages et cultures en milieu aquatique. Dès 1986 les difficultés rencontrées par l'association Aquamao conduisirent à sa mise en redressement judiciaire puis à sa liquidation. Ses actifs ont été repris par la société ADAM.

La recherche s'avère donc indispensable pour développer l'aquaculture en Martinique. C'est pourquoi la ville du Robert a engagé, avec l'université de Martinique, un projet de Pôle Mer en espérant le soutien de l'Etat.

L'élevage de poissons de zone tempérée en milieu tropical n'a pas apporté les résultats escomptés et la culture d'espèces locales se heurte au problème de la disponibilité en alevins dans le milieu naturel. Il a fallu rechercher activement des espèces susceptibles de servir de support à une économie aquacole naissante, d'autant que les formations dispensées au sein de l'ADAM avait permis de dégager un potentiel de futurs éleveurs. Entre 1987 et 1993, dans le cadre d'un partenariat actif, l'ADAM et l'IFREMER ont résolu les problèmes techniques de l'élevage, de la maturation et de l'alevinage, mais la production d'alevins dans les laboratoires de l'IFREMER étant limitée, il fut décidé en 1996 de confier à l'ADAM la construction d'une écloserie à Saint-Pierre. Désormais l'approvisionnement en alevins est assuré par deux écloséries privées et accessoirement par une écloserie située en Guadeloupe. Le Robert conserve néanmoins une place importante dans ce cycle puisque l'IFREMER fournit la plus grande part de larves aux écloséries et conserve un stock de géniteurs. L'IFREMER ne diffuse toutefois pas tous les résultats de ses recherches. Pour commercialiser ce poisson, une large communication a été mise en place. Nous souhaitons désormais que l'Europe nous aide à résoudre nos difficultés avec les territoires voisins.

Les travaux se poursuivent au Robert autour du poisson Saint-Pierre afin d'assurer son grossissement et sa reproduction en mer. Le Saint-Pierre sert à nourrir et élever les loups des caraïbes. Ce poisson très consommé dans le monde n'a connu qu'un développement limité en Martinique du fait de réticences culturelles. Il possède pourtant des qualités nutritionnelles reconnues, surtout pour les hommes d'un âge déjà avancé et les femmes enceintes. Nous invitons donc les Français de métropole à le consommer !

II. Les énergies marines renouvelables : concilier activités en mer et Aires Marines Protégées (suite)

Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Maire de Paimpol

Il y a deux ans déjà, j'étais venu vous présenter notre projet d'éoliennes, premier parc européen d'énergie hydraulique. Aujourd'hui, je vous annonce que les premières machines seront installées l'année prochaine et les turbines raccordées au littoral. Ce projet a été rendu possible par la volonté des élus locaux puisque d'après le groupe EDF lui-même, son choix s'est porté sur Paimpol pour des raisons d'acceptabilité locale.

L'éolien offshore a néanmoins suscité de nombreux débats : quels sont ses impacts en matière de pollution visuelle mais aussi sur l'activité des professionnels ? Désormais ce dossier commence à se débloquer parce que l'Etat a assumé ses responsabilités en organisant un appel à manifestation d'intérêts. Cette action s'avérait indispensable.

Interruption de l'enregistrement.

V. Débats

Alfred MONTHIEUX, Maire du Robert, Conseiller Général de Martinique

Les préfets ont pris des arrêtés nous interdisant de pêcher et de consommer nos poissons pour cause de pollution, or nos marins pêcheurs n'ont reçu en échange aucune indemnisation. Que prévoyez-vous à leur intention ?

Pierre Georges DACHICOURT, Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

J'ai transmis aux professionnels guadeloupéens et martiniquais la lettre du Ministre sur cette problématique, mais leur indemnisation ne relève pas de mes compétences.

Philippe MAUGUIN, Directeur des pêches et de l'aquaculture, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Ce drame issu de la contamination des sols et des eaux par le chlore touche effectivement les Antilles. Deux types d'indemnisations existent : la loi Barnier permet aux pêcheurs de se retourner vers les pollueurs pour obtenir des indemnisations tandis que de notre côté, nous sommes en train de préparer des propositions autour de mesures d'aide supplémentaires en faveur des pêcheurs concernés. Ces mesures devraient être arbitrées par le Premier Ministre avant la fin de l'année.

Un intervenant

Pourquoi ne pas regrouper les professionnels martiniquais de la pêche au sein d'une Chambre consulaire ?

Pierre Georges DACHICOURT

Monsieur ADEMAR représente les pêcheurs martiniquais depuis bientôt trente ans. Ses compétences s'avèrent pratiquement identiques à celles d'une Chambre de commerce dans le domaine des pêches.

Philippe MAUGUIN

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, les Parlementaires ont prévu une ordonnance spécifique aux DOM afin que l'organisation professionnelle des pêches et notamment les Comités puissent bénéficier d'un dispositif adapté.

4^{ème} table ronde

Un urbanisme adapté aux nouvelles fonctions des villes littorales et portuaires

François GROSRICHARD

Alors que les projets de développement urbains se multiplient dans les mairies, les terrains ne s'avèrent pas toujours disponibles. Alors faut-il de préférence s'étendre de manière verticale ? Ce sujet préoccupe directement l'ANEL : que l'on soit une petite ou une grande commune touristique ou une simple ville portuaire, de quelle latitude dispose-t-on pour développer sa ville ?

Yvon BONNOT, Président de l'ANEL, Maire de Perros-Guirec, ancien député

Tout dépend de la taille de la ville. Nous ne pouvons traiter de la même manière une ville comme Bastia et une station balnéaire qui se situerait à quelques kilomètres et où le gigantisme devrait être évité. Les terrains s'avèrent de plus en plus rares désormais. Il faut donc les économiser, c'est pourquoi nous ne construirons plus demain comme hier.

La verticalité peut représenter une solution mais dans des limites raisonnables. Ainsi, afin d'éviter que ne se développent des immeubles aux niveaux trop élevés, j'ai fait voter au Conseil municipal une délibération interdisant les immeubles de plus de trois étages. La ville a ainsi conservé une certaine harmonie. Nous savons néanmoins aussi qu'un terrain trop vaste consomme de l'espace et que les collectivités doivent se constituer des réserves foncières afin que ceux qui travaillent sur le littoral puissent également y vivre. Pour qu'une ville reste vivante toute l'année, elle ne doit pas être exclusivement constituée de résidences secondaires. Il faut préserver la mixité sociale ; tel est le rôle de la collectivité.

François GROSRICHARD

L'urbanisme actuel est-il adapté à la ville du futur ou bien nous faut-il tout réinventer en termes de réglementations par exemple ?

I. Penser la ville « durablement »

Catherine BERSANI, Inspectrice générale de l'équipement

La ville littorale du futur n'est qu'un projet et la réglementation, un instrument au service de ce projet. La ville littorale du futur doit être diverse en termes de populations (celui qui gagne peu ne doit pas être contraint de résider à 50 km du littoral) mais aussi en termes de générations (les villes littorales ont besoin de jeunesse). Enfin elle doit conserver des espaces naturels.

Toute la réglementation nécessaire existe d'ores et déjà mais il faut apprendre à l'intégrer dans un projet urbain puis dans un plan d'urbanisme. Si la ville littorale du futur est un rêve, beaucoup ont déjà commencé à rêver. Ainsi la municipalité de Mèze développe depuis des années une politique foncière qui sur sa

lagune, prépare la ville littorale du futur. La ville de Pénestin a quant à elle mis des années à regrouper des campings sur des parcelles privées. En effet la ville littorale a besoin d'espaces naturels préservés.

Elle doit en outre faire des efforts en matière d'énergies renouvelables. Ainsi à La Réunion, la route des Tamarins et les grandes surfaces accueilleront prochainement des panneaux photovoltaïques. Torreilles a pour sa part su utiliser en photovoltaïque des espaces naturels qui le sont restés tout en produisant de l'énergie propre.

La ville littorale du futur est mobile : ainsi La Rochelle a depuis plusieurs années inventé le bus de mer. La ville littorale du futur propose des ports de pêche exemplaires (Case-Pilote, Paimpol). Elle est aussi une ville de la culture (festival de livres de Saint-Malo). C'est une ville sûre : bien que vivant de façon dangereuse, elle sait gérer son risque. Enfin elle sait être solidaire de son environnement : la commune de Lattes dont 80 % du territoire appartient au Conservatoire du Littoral récupère 3 tonnes de déchets par an, traitées au niveau de l'intercommunalité.

Ainsi, les élus du littoral doivent en premier lieu avoir un projet puis bénéficier de soutien et de conseils. A ce propos, je signale que la ville littorale du futur fait partie des réflexions du cercle de réflexion de Christophe LE VISAGE, LittOcéan.

François GROSRIEARD

Au sein du Ministère de l'Equipement, il existait à une époque une Direction de la prospective chargée de réfléchir à ces questions. De telles réflexions se poursuivent-elles aujourd'hui ?

Catherine BERSANI

Plusieurs réflexions sont en cours au MEDDEM et peut-être serait-il nécessaire de les regrouper. Le programme de recherche LITEAU vise par exemple à mettre la recherche sur le littoral au service des élus. L'une de ses thématiques concerne la gestion intégrée de la zone côtière et ce dans le cadre d'une volonté prospective. Le Ministre a en outre demandé la création de programmes prospectifs sur les transports et l'urbanisme, des groupes de travail se mettent donc progressivement en place au sein des différentes Directions générales. La Direction de la Recherche du Secrétariat général du Ministère s'efforce d'animer des groupes prospectifs et nous-mêmes, au Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable, nous essayons d'avoir une vision prospective sur un certain nombre de sujets de ce type, comme la ville littorale du futur. Nous avons par exemple réalisé un travail sur le Grand Paris dont Le Havre devient le port.

Désormais l'Etat doit sans doute organiser de façon plus volontariste toutes ces réflexions, comme le faisait la DATAR à une époque. A l'évidence, une telle démarche répond à une volonté affichée du Ministre.

II. Gérer la diversité des fonctions des villes littorales et faciliter la création d'activités

1- La reconversion économique de Saint-Gilles Croix de Vie

Patrick NAYL, Maire de Saint-Gilles Croix de Vie

L'illustration très concrète de la ville de Saint-Gilles Croix de Vie, à défaut d'être exemplaire, s'avère néanmoins susceptible de nourrir la réflexion d'un certain nombre de mes collègues élus du littoral. Saint-Gilles Croix de Vie compte 8 000 habitants et se situe sur la côte vendéenne. Comme beaucoup de stations balnéaires, elle multiplie sa population par dix en période estivale. Pourtant, historiquement, culturellement et d'un point de vue identitaire, cette ville est d'abord un port de pêche, le dixième port de pêche de France il y a encore quelques années. 12 000 tonnes de poissons y étaient débarquées, mais la crise de l'anchois lui a fait perdre en cinq ans plus de la moitié de ses navires et plus de la moitié de ses marins pêcheurs. Face à ce naufrage, il nous a fallu réagir.

En premier lieu nous avons bien entendu essayé de soutenir la filière de la pêche mais en raison des concessions qui dichotomisent le port en deux, nous avons rapidement atteint nos limites. Nous avons néanmoins valorisé le poisson existant et notamment la sardine qui avait obtenu un label rouge il y a quelques années et plus récemment le label « site remarquable du goût ». Aujourd'hui environ 250 personnes vivent encore de la sardine sur le secteur de Saint-Gilles Croix de Vie.

Le secteur de la pêche étant sinistré, nous avons également axé nos efforts sur la filière nautique. Après dix années de négociation, nous avons réussi à accroître la capacité du port de plaisance de 200 places. Nous avons également développé la filière nautique dans ce qui s'appelaient encore récemment les activités « accessoires » telles que le surf, le char à voile et la voile légère. Or aujourd'hui, ces activités pèsent près d'un million d'euros et permettent d'embaucher plus de 15 personnes à l'année, secondées par une quarantaine d'autres en saison. Au final ces activités font vivre la ville de mars à octobre.

Sur le budget de la ville, nous avons également aménagé en plein cœur de ville un ponton de 210 mètres dont la première vocation est d'accueillir des manifestations nautiques d'importance. Après avoir reçu une étape de la Solitaire du Figaro il y a deux ans, nous avons, cette année, organisé en partenariat avec le Conseil Général de la Vendée, une grande route au large appelée Vendée-Saint-Petersbourg. A cette occasion, nous avons accueilli pendant le week-end de l'Ascension 75 000 personnes sur nos pontons. Les retombées économiques de ces activités s'avèrent désormais significatives pour la commune. Certes nous sommes loin de la mythique course du Vendée Globe, mais cette course nous permet tout de même un positionnement nautique fort.

En parallèle nous avons signé avec la Fédération Française de Voile, le Pôle France Courses au large, en écho au Pôle de Port-la-Forêt : une quinzaine de skippers viennent se préparer chaque année à Saint-Gilles Croix de Vie, en dehors de la période estivale.

François GROSRICHARD

Cette reconversion intelligente qui apparemment est en passe de réussir a-t-elle modifié l'architecture de la ville ?

Patrick NAYL

Certes nous avons déjà la chance d'avoir un port en cœur de ville, mais les aménagements réalisés ont encore rapproché les pontons des deux clochers. Désormais les plaisanciers en escale arrivent directement en centre-ville. De 3 000 bateaux par an, nous sommes passés grâce au nouveau ponton à 3 600 bateaux cette année, ce qui n'est pas sans conséquence pour le commerce local et les activités annexes.

François GROSRIEARD

Comment gérer la diversité des villes du littoral ? Comment faciliter la création de nouvelles activités ou de passerelles entre les différentes fonctions de la ville du littoral ?

2- Les enjeux du tourisme pour la ville littorale**Christian MANTEL, Directeur général d'ATOOUT France**

Le littoral constitue le poids lourd de l'économie touristique et le tourisme deviendra le poids lourd de l'économie littorale. En la matière, la Corse synthétise à elle seule tous les débats pesant sur cet espace. Ainsi deux sujets de débat entre les élus et le secteur privé s'avèrent particulièrement importants en Corse, à commencer par les ports. La Corse compte deux pôles touristiques majeurs, à savoir Porto-Vecchio et Calvi où se cumulent à la fois l'activité du port de commerce et de transport et l'activité de la plaisance. Or dans le domaine du tourisme, il faut savoir faire des choix. Le client touristique ne va pas sur le littoral, appellation réservée aux spécialistes, mais choisit une destination. Il est donc souhaitable que toutes les destinations ne soient pas identiques. Nous encourageons donc les territoires à se positionner en respectant leur identité profonde mais aussi le potentiel brut de leur territoire (nature, culture, climat, etc.) La destination correspond en outre à une offre globale de services avec un territoire qui va évidemment bien au-delà du seul trait de côte. Pour trouver d'autres ressources touristiques, il ne faut pas croire que l'on pourra allonger la saison estivale, mais plutôt créer au printemps et en automne des destinations différentes qu'il faut nourrir et enrichir. Pour attirer des clientèles différentes en dehors de la saison estivale, il nous faut créer de la matière que nous trouvons dans les loisirs, la culture, le tourisme d'affaire et non dans les seules activités balnéaires.

En effet le touriste ne se rend pas dans un hôtel isolé, quelle que soit d'ailleurs la qualité de cet hôtel : il rejoint une destination et s'avère donc sensible à tout ce qui entoure son hébergement. De plus en plus les réseaux sociaux permettent de communiquer dans le monde entier tous les aspects positifs ou négatifs d'un séjour. Les touristes sont désormais très sensibles à la qualité de l'espace public, à son aménagement, etc. Ce sujet s'avère donc essentiel. Les maires deviennent dès lors les premiers acteurs du développement touristique : ils assurent la cohérence et la synchronisation des efforts. Nos visiteurs sont de plus en plus attentifs aux détails de la conception de l'espace public : ils veulent un parking, mais pas immédiatement sous leurs yeux, ils sont sensibles aux circulations douces et outre le trait de côte, souhaitent pouvoir se tourner vers l'arrière-pays.

C'est pourquoi il n'est pas envisageable d'être une destination généraliste. Il faut être spécialiste ou multi-spécialiste d'une catégorie. En se voulant généraliste, une ville risque de provoquer des conflits d'usage entre le tourisme et les autres fonctions de la cité. Il s'agit donc d'un exercice délicat dont le modèle

économique constitue le fil rouge. Les maires doivent répondre de leurs investissements en argent public en termes de retombées fructueuses pour le territoire.

François GROSRICHARD

Les villes du littoral ne sont pas uniquement des stations balnéaires ou portuaires.

Christian MANTEI

ATOOUT France est l'agence de développement touristique de la France et réalise, dans ses 35 bureaux implantés partout dans le monde, 2 000 actions de promotion chaque année, avec l'ensemble des territoires de destination et le secteur privé. ATOOUT France accompagne des projets en termes d'ingénierie et d'assistance technique, et réalise des publications techniques, par exemple sur les ports de plaisance.

Les désirs touristiques se concentrent désormais sur les villes, les citadins ayant pris un certain nombre d'habitudes culturelles. Lorsque la ville se trouve sur un littoral, elle bénéficie d'une attractivité encore plus grande. La ville du littoral concentre donc à la fois les événements culturels et l'art de vivre. Il s'agit cependant d'un exercice de plus en plus compliqué tandis que se multiplient les demandes de résidences secondaires dans un contexte de croissance du marché des seniors.

III. Organiser l'espace en préservant les équilibres de vie et les espaces naturels

1-La politique touristique de la ville de Toulon

Sophie VERDERY, Adjointe au Maire de Toulon

La rade de Toulon se situe sur le territoire de l'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée, communauté d'agglomérations regroupant douze communes et représentant plus de 420 000 habitants, plus de 36 000 hectares et 200 kilomètres de côtes. La rade de Toulon accueille 70 % de la flotte de la Défense nationale, mais outre les bateaux militaires, s'y croisent également des liaisons avec la Corse en très fort développement, les navettes du réseau Mistral, des bateaux de plaisance et des bateaux de croisière (110 escales en 2010). L'aquaculture est également développée au sein de la rade et ponctuellement sont organisées des activités événementielles.

La communauté d'agglomération a élaboré un grand projet de rade composé d'une dizaine d'opérations structurantes : le technopôle de la mer, un parc d'activité marine consacré à la réparation navale, un réseau à très haut débit, le contrat de baie (soit un important travail de concertation entre une trentaine de partenaires autour de la problématique de l'assainissement des eaux et de la qualité des eaux de baignade, avec un budget total de 103 millions d'euros pour 160 actions menées), la rénovation des équipements portuaires et enfin, l'aménagement de la grande jetée qui sécurise la rade et les liaisons maritimes.

L'activité portuaire de Toulon se caractérise par un total de 4,5 millions de passagers, un million de tonnes de fret, 4 000 aneaux de plaisance, 90 navires de pêches, quatre bases nautiques et 1,5 km de quais répartis sur trois sites. Le budget Transport de la communauté d'agglomération s'élève à 100 millions d'euros dont 40 millions d'euros réservés au fonctionnement et 60 millions d'euros à l'investissement. Les bateaux navettes garantissent une traversée rapide de la rade : ils forment le premier réseau de bateaux-bus de France en nombre de passagers, soit 2,2 millions chaque année sur six lignes. La flotte est régulièrement renouvelée et cette année, deux nouveaux bateau-bus seront mis à quai : ils sont équipés de moteurs hybrides (diesel/électrique), d'où des manœuvres au port bien moins polluantes. Ces bateaux sont construits dans le parc d'activité marine de Saint-Mandrier. Ce réseau de bateau-bus propose en outre une tarification commune au réseau terrestre. De nouvelles lignes sont envisagées afin de permettre le cabotage au sein de la rade ainsi que des liaisons plus touristiques et une extension vers les autres communes de l'agglomération.

Le Syndicat Mixte Autorité portuaire « Port Toulon Provence » a été créé en 2008 et a pour mission la gestion et le développement de l'activité portuaire et maritime. Il travaille sur l'organisation spatiale des différentes activités de la rade, mais aussi avec le réseau Mistral autour des déplacements doux.

La rade de Toulon constitue à la fois une rade militaire et un espace touristique. Elle propose une plage particulièrement prisée et un sentier littoral très agréable agrémenté de petites criques.

François GROSRIKARD

Ce projet a été pris en charge par la communauté d'agglomérations, ce qui me semble être une réussite. Pour autant, la rade de Toulon étant avant tout militaire, ne doit-elle pas respecter certaines interdictions spécifiques ?

Sophie VERDERY

Notre spécificité de port militaire offre un intérêt au port de Toulon en termes de sécurité. Cette sécurité a notamment séduit les armateurs qui font escale sur notre rade. La présence de la Marine nationale doit constituer un atout pour la rade de Toulon. Un dialogue s'est d'ailleurs noué entre le Président de la Communauté d'agglomération et la Marine nationale : dès qu'un espace n'est plus utile au Ministère de la Défense, il est rétrocédé à la ville ce qui nous permet d'ouvrir aux touristes de nouveaux lieux emblématiques de la ville jusqu'à présent fermés.

François GROSRIKARD

Peut-on emprunter le sentier du littoral sans être confronté à des grillages fermés ?

Sophie VERDERY

Il ne demeure presque plus de grilles susceptibles de bloquer ce parcours piétonnier au sein de la ville de Toulon.

2- Un exemple unique en France : le GIP Littoral Aquitain

Renaud LAGRAVE, Président du Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain

En Aquitaine, l'Etat, la région, les trois départements et l'ensemble des communautés de communes et d'agglomérations qui bordent les 260 km de côtes aquitaines se sont depuis 2006 réunis dans un GIP ce qui à ma connaissance constitue un exemple unique en France. Il est donc possible de travailler en commun. Cette équipe de cinq personnes a réussi en l'espace de quatre ans à produire un Plan de développement durable du littoral aquitain partagé par l'ensemble des collectivités territoriales et les services de l'Etat. Ce plan fixe, à la suite de la MIACA (Mission d'Aménagement de la Côte Aquitaine), un certain nombre d'objectifs pour l'ensemble des acteurs du GIP visant à faire face aux différents défis en matière de démographie, de gestion des risques, de développement écologique, touristique, économique et social.

En partenariat avec le Conservatoire du littoral et l'Observatoire de la Côte Aquitaine, le GIP travaille désormais autour de quatre axes stratégiques :

- l'aménagement et le cadre de vie ;
- l'économie et l'emploi ;
- l'environnement et les risques ;
- les espaces et les sites naturels.

En tant que coordinateur, le GIP accompagne les choix des collectivités. Un an après l'adoption du Plan de développement durable du littoral aquitain, les travaux portent actuellement sur la qualité des eaux de baignade, la notion de Plan Plage, les vélo-route et l'érosion du trait de côte. Le 10 novembre prochain, nous lancerons une étude prospective sur le développement touristique du littoral au nom du GIP.

En trente ans, la population du littoral aquitain a progressé deux fois plus vite que celle du reste de la Région, avec notamment une très forte accélération entre 1999 et 2006. Cette évolution démographique s'est accompagnée d'une flambée des prix du foncier, d'une augmentation des difficultés de déplacement et d'un étalement de l'urbanisation. Grâce à l'action publique, le tiers sauvage constitue une réalité en Aquitaine. Le GIP a choisi d'accompagner les neuf territoires dans la mise en place de leurs SCOT en y intégrant les principes de la loi littoral, les positions communes à l'ensemble des territoires aquitains sur la gestion du trait de côte et le volet maritime.

En matière d'urbanisation, nous partageons avec les élus et l'Etat un certain nombre d'orientations : le maintien de grandes coupures régionales d'urbanisation, un aménagement pour le développement des activités, la recherche d'économies d'espace et de la densification des territoires déjà urbains, l'organisation de l'urbanisation autour des bourgs et de l'arrière-pays, la mobilisation du foncier pour permettre le développement d'activités. Pour ce faire nous nous sommes dotés d'un certain nombre d'outils comme l'Etablissement public foncier du Pays Basque et celui des Landes. Nous travaillons actuellement à la création de l'Etablissement public foncier de la Gironde afin que tout le littoral aquitain soit couvert par un Etablissement public foncier, en complément des achats de terrains réalisés par le Conservatoire du littoral.

Sur la problématique des transports, nous allons à l'évidence être confrontés à des changements d'importance. Nous espérons fortement que la route reliant Bordeaux à l'Espagne sera dans les

prochaines années transformée en autoroute ce qui accroîtra encore la fréquentation du littoral aquitain. Par ailleurs nous espérons l'arrivée de la Ligne Grande Vitesse Sud-Atlantique dans les années à venir, qui nous amènera aussi d'autres personnes, le tout assorti d'un important plan de dessertes du littoral *via* les TER d'Aquitaine.

François GROSRICHARD

Votre exemple nous montre la coopération possible entre tous les acteurs et ce sur une très longue distance de côtes. Presque toutes les régions sont en train de mettre en place des Etablissements publics fonciers, avec l'autorisation de l'Etat. Ces outils intéressants méritent d'être utilisés.

3- La presqu'île de Rhuy : un milieu naturel préservé

Gérard LABOVE, Maire d'Arzon, Président de la presqu'île de Rhuy

La communauté de communes de la presqu'île de Rhuy a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle regroupe cinq communes dont la commune d'Arzon plus connue sous le nom de Port du Crouesty créé de toutes pièces il y a une trentaine d'années.

En collaboration avec la société SAUR, nous avons mené plusieurs opérations visant à préserver les atouts naturels de notre presqu'île. Si la communauté de communes exerce des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, c'est au travers de sa compétence en termes de protection et de mise en valeur de l'environnement (collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers) que nous avons introduit l'enlèvement des macro-déchets. En effet, nous devons faire face à une invasion d'algues rouges, c'est pourquoi il nous est apparu nécessaire d'harmoniser sur les sites la cohésion de notre politique touristique mais aussi de notre réglementation en matière de surveillance des eaux de baignade, de gestion des apports des algues et de leur traitement, ainsi que du suivi du trait de côte. Il nous fallait trouver une réponse durable et cohérente afin de mieux gérer ce milieu sensible que forment nos 21 plages. Nous avons donc contractualisé avec la SAUR autour de la gestion des plages dans le domaine de l'économie, de la biodiversité, des risques, mais aussi de la communication.

Pascal KOHAUT, chef de projet Omer SAUR

L'Offre multimétiers pour les eaux récréatives (Omer) du Groupe SAUR illustre l'intégration, dans un grand groupe, de la notion de développement durable. Au travers de notre contrat avec la presqu'île de Rhuy, nous avons cherché à accompagner le développement durable de cette collectivité très motivée pour préserver ses acquis tout en prévoyant l'avenir.

Jusqu'à présent la collectivité rémunérait ses prestataires au tonnage, d'où certaines dérives. Il a donc été proposé de fixer un prix forfaitisé à la plage, avec déclenchement de l'opération par la collectivité. En termes de risques, si les algues ne sont pas nocives en elles-mêmes, les laisser trop longtemps sur place entraîne leur fermentation. En matière de maîtrise des usages, il nous fallait satisfaire par notre travail à la fois les usagers des plages, les plaisanciers, les ostréiculteurs et les écologistes.

En premier lieu nous avons mené un travail d'identification de la biodiversité des plages. Pour ce faire, nous avons embauché un écologue. L'étude typologique nous a permis de vérifier la possibilité d'entamer une démarche de développement durable sur ces plages. Il nous fallait ensuite comprendre comment arrivaient ces algues jusqu'aux plages, à l'aide d'une étude des courants et des vents. Nous avons en outre vérifié les taux d'H₂S afin de positionner au bon moment notre nettoyage.

Pour suivre l'évolution du trait de côte, nous nous sommes associés à l'Université Bretagne-Sud. A partir d'un travail sur l'historique du trait de côte, nous pouvons désormais suivre ses évolutions d'une année sur l'autre.

Enfin nous nous sommes aperçus que le bilan carbone de nos camions sur les plages était infime. C'est avant tout la valorisation du produit qui compte, à savoir la valorisation des déchets directement liés aux algues. Il nous faut maintenant imaginer une nouvelle filière permettant une meilleure valorisation de ces déchets.

Interruption de l'enregistrement.

IV. Débats

Patricia RICARD, Présidente de la Fondation Paul RICARD

Il me semble possible de trouver des usages vertueux aux ferries qui restent à quai, par exemple pour loger les ouvriers, ou encore aux petits bateaux mal entretenus qui suintent comme des sachets de thé tout le long du littoral. Ainsi, les grands ports obsolètes pourraient être utilisés à la fois pour le logement des uns et la plaisance des autres, d'une manière qui préserverait nos écosystèmes si précieux pour le tourisme.

François GROSRICHARD

Un grand nombre de pétroliers encombrant effectivement les fjords de Norvège et pourraient être utilisés en tant que parkings à bateaux.

Joachim BOUQUETY, Maire de Grand'riviere, Martinique

Nous avons beaucoup appris ce jour. Le respect des autres et de leurs propositions me semble essentiel. Ainsi la proposition de l'élue de Mayotte méritait d'être applaudie.

Un intervenant

Les préoccupations exprimées par Monsieur le Maire de Boulogne sont évidemment partagées. Telle est la raison pour laquelle le Conseil Supérieur de la Marine Marchande a engagé un audit sur le transfert des ports décentralisés en exécution de la loi Raffarin. Nous viendrons donc bientôt vous rencontrer afin de vous entendre sur les modalités du transfert opéré à Boulogne et tenter d'évaluer leurs conséquences.

Par ailleurs j'ai récemment participé à un colloque au cours duquel un honorable consultant insistait sur la nécessité de conserver quelques pêcheurs au moins pour les touristes. Une telle attitude me semble inutilement provocante. Soyons respectueux du travail des autres. Les pêcheurs comme l'homme portuaire constituent sûrement des espèces à protéger.

François GROSRICHARD

Au Guilvinec, est installé au-dessus de la criée un centre touristique d'apprentissage des métiers de la mer qui fait entièrement partie de la mise en valeur à la fois de la pêche et du littoral.

Hélène TANGUY, Maire du Guilvinec

Le Guilvinec, deuxième ou troisième port de pêche français selon les années, a effectivement pour particularité d'essayer de jouer toutes les cartes possibles du monde maritime et portuaire. Il y a dix ans, nous avons ouvert un centre d'interprétation du monde de la pêche, appelé « Haliotika La Cité de la pêche », qui fonctionne très bien. De nouvelles scénographies ont régulièrement modernisé ce centre et la dernière montre que le lieu n'a absolument pas perdu de sa pertinence : il constitue désormais à la fois une accroche touristique et une carte de visite revendiquée par les marins pêcheurs. Nous avons en outre travaillé sur d'autres aspects, comme le projet de port de plaisance de 800 places.

Le développement de notre secteur, en périphérie du littoral, doit en effet s'appuyer sur tous ses atouts halieutiques et touristiques. Or la plaisance constitue l'un des moteurs les plus pertinents du monde du tourisme.

Renaud LAGRAVE, Président du GIP Littoral Aquitain

Je partage l'avis du député-maire de Boulogne à propos des transferts. A Bayonne, nous avons créé un Syndicat mixte dans lequel des millions d'euros ont été engloutis. Des terrains ont été acquis autour du port afin de permettre un développement. Les collectivités locales ont pour ce faire mobilisé tous les services de développement économiques de la région afin d'attirer les industriels autour de ce port. Nous pouvons donc remercier les collectivités territoriales et les élus de ce territoire qui se sont mobilisés. Il demeure cependant un problème d'importance chez nous et sans doute ailleurs, à savoir la dépollution. En effet des entreprises sont prêtes à s'installer sur nos sites industriels mais qui paiera leur dépollution ? Il serait donc utile, dans le cadre de l'audit évoqué, que ce vrai sujet soit mis en exergue.

François GROSRICHARD

Bayonne fut à une époque un grand port de soufre.

Renaud LAGRAVE

Le port de Bayonne est désormais avant tout destiné au bois transféré suite aux récentes tempêtes vers les pays de l'Europe du Nord.

Yvon BONNOT

Je remercie tous nos intervenants et participants.

Vendredi 1^{er} octobre

Allocutions d'ouverture

Jean-Jacques PADOVANI

Premier Vice-président du Conseil Général de la Haute-Corse

Monsieur le Ministre,
Madame la Déléguée interministérielle et Commissaire général au Développement durable,
Messieurs les Préfets,
Monsieur le Préfet Maritime de Méditerranée,
Monsieur le Président de l'Association Nationale des Elus du Littoral,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de vous accueillir au nom du Président Giacobbi et des élus à l'Hôtel du département à l'occasion des Journées Nationales d'Etudes des Elus du littoral qui ont débuté hier. Je me félicite de la qualité et de la diversité des intervenants. Je tiens à souligner l'action de l'ANEL, qui favorise la représentation des élus des communes, des départements et des régions maritimes, notamment auprès des plus hautes instances nationales. Elle est un partenaire privilégié pour mener à bien la gestion de territoires aux multiples spécificités géographiques.

La Corse est une montagne dans la mer. Nous, acteurs du domaine maritime, sommes tenus de conjuguer nos efforts pour préserver le devenir de ce milieu hautement sensible. Depuis plusieurs années, le Conseil Général de la Haute-Corse mène une politique volontariste et concertée pour la protection et la mise en valeur de plus de 500 kilomètres de côtes. La mise en place de zones de préemption permet au Département ou au Conservatoire du Littoral d'être prioritaires sur une vente foncière. En Haute-Corse, les premières zones ont été créées en 1964. Depuis, 39 communes littorales ont accepté une telle zone sur leur territoire. Le Conservatoire du Littoral s'inscrit pleinement dans cette démarche, avec la création d'une délégation en Corse, encouragée et soutenue par la collectivité départementale. Aujourd'hui, 20 % du littoral insulaire a été acquis par cet établissement public et cette politique sera poursuivie et renforcée.

A travers une équipe de gardes littoraux, l'institution départementale surveille, entretient et valorise près de 9 000 hectares. Ce patrimoine constitue un formidable atout de développement en matière touristique et économique, dans le respect des équilibres écologiques de ces sites remarquables. Ces différents milieux sont soumis à la pression des activités humaines. L'étang de Biguglia abrite ainsi la plus grande zone d'activité économique de la Corse. Depuis une quinzaine d'années, le Département et ses partenaires locaux ont conjugué leur action pour réduire la pollution et restaurer les milieux naturels, ce qui a permis une amélioration sensible du milieu, dont la pêche est le meilleur indicateur. En matière d'érosion du littoral,

le Département s'est engagé sur la réhabilitation de trois plages. Enfin, il s'inscrit dans une démarche d'Agenda 21 local.

Les ressources naturelles s'épuisent et l'avenir du littoral dépend de nous. Le Conseil Général, en concertation avec les acteurs du domaine maritime et divers organismes, s'attachera à poursuivre la politique initiée depuis fort longtemps et à développer ses actions dans ce domaine.

Je vous remercie de votre attention.

Yvon BONNOT
Président de l'ANEL, Maire de Perros-Guirec, ancien député

Monsieur le Ministre, cher ami,
Messieurs les Préfets,
Monsieur le Préfet Maritime,
Monsieur le Vice-président du Conseil général représentant le Président,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les responsables des différents services ministériels,
Mesdames et Messieurs les élus, mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Ministre, je suis très heureux de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue au nom de mes collègues à l'occasion de ces Journées de l'ANEL. Leur organisation à Bastia est très appréciée puisque nous sommes 220 à y participer. Les sujets sont variés et les intervenants de qualité. Je vous remercie d'avoir fait ce déplacement car je connais votre emploi du temps.

Le littoral du futur est un vaste sujet, qui peut paraître prétentieux, mais le rôle des élus est d'anticiper, de s'adapter et d'innover. Comme l'indiquait le Vice-président Padovani, le littoral corse est un exemple puisque nous y retrouvons l'environnement naturel et le patrimoine qui font notre richesse touristique.

Je profite de l'occasion pour vous remercier, Monsieur le Ministre, de votre action dans le domaine du tourisme et de votre écoute à l'égard des élus. Vous avez immédiatement répondu positivement à leur demande d'un délai supplémentaire pour la mise aux normes de la petite hôtellerie, qu'il importe de maintenir car elle est notre richesse. Les élus doivent eux aussi prendre des dispositions en ce sens, notamment en instaurant des réserves hôtelières (l'hôtel ne peut être vendu qu'à un hôtelier). Vous avez aussi revu la classification pour l'adapter au marché européen et mondial, notamment en créant une catégorie Cinq étoiles.

Le tourisme est durable par nature et se caractérise par une imbrication des aspects économiques, environnementaux et sociaux. J'en profite pour signaler votre action prépondérante dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée concernant le projet Odyssea pour les ports de plaisance, pour lequel nous allons signer une charte avec Serge Pallares tout à l'heure. Je sais que cela vous a valu les applaudissements de vos homologues étrangers.

Ces Journées de l'ANEL mettent également l'accent sur les problèmes importants rencontrés par les élus du littoral dans le domaine de l'eau, sous tous ces aspects. Nous avons notamment souhaité lancé une demande de certification de la qualité des eaux de baignade. Nous avons également évoqué le problème important des risques de submersion marine, que nous évoquerons dans le cadre de la résolution finale. Les événements nous ont alertés sur ce sujet, mais l'ANEL l'avait déjà abordé. Notre rôle porte aussi sur les aménagements littoraux, la gestion du trait de côte, les énergies marines renouvelables (les hydroliennes semblent mieux acceptées que les éoliennes), les Aires Marines Protégées. Il nous revient également de créer des aménagements urbains rendant les déplacements agréables tout en valorisant et préservant notre patrimoine naturel car celui-ci est notre première richesse touristique.

L'action du Conservatoire du Littoral étant déterminante en la matière, nous tenons au maintien de cet organisme. Nous ne souhaitons pas que son identité se dissolve dans une Agence de la Nature. Nous sommes soucieux de son évolution, comme mes collègues parlementaires ici présents et moi-même l'avons été pour le Conseil National du Littoral. Notre action a été prépondérante pour qu'il évolue dans de bonnes conditions en devenant le Conseil National de la Mer et des Littoraux. Nous nous sommes aperçus hier avec le Président qu'il n'existe pas un littoral mais des littoraux et il est difficile de les traiter de façon identique.

Le tourisme français se porte bien. Il est en progression cette année, après une année de stabilité. S'il est important que la France soit le premier pays en termes de fréquentation touristique, il conviendrait qu'elle le soit également au niveau des recettes touristiques.

Je tenais à souligner que nos collègues d'Outre-mer sont venus très nombreux. Nous accueillons également une délégation marocaine, après avoir reçu des Mexicains l'an dernier. Nous avons des relations privilégiées avec le Maroc, qui a pris certaines dispositions pour la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Je vous remercie à nouveau Monsieur le Ministre pour votre présence, qui va droit au cœur de mes collègues. C'est un plaisir pour moi de vous retrouver après votre visite dans ma commune.

Hervé NOVELLI

Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des services et de la consommation

Merci Monsieur le Président. Je suis très heureux d'être parmi vous ce matin, pour deux raisons. D'une part, j'apprécie beaucoup l'action menée par l'ANEL. Il est vrai que je suis venu à Perros-Guirec, ville célèbre par sa beauté mais également par le rayonnement de son maire. D'autre part, j'ai toujours plaisir à revenir en Corse, où mes attaches familiales sont nombreuses.

Messieurs les Préfets,
Monsieur le Préfet Maritime,
Monsieur le Vice-président du Conseil Général,
Messieurs les Députés,
Monsieur le Député européen,

Les thèmes que vous abordez au cours de ces Journées d'Etudes ne peuvent évidemment pas laisser le ministre du Tourisme indifférent. Une véritable révolution est aujourd'hui à l'œuvre avec l'émergence de nouveaux comportements touristiques de la part des Français, des Européens mais également des populations des pays émergents. J'en citerai quelques uns. La première évolution structurelle est la fin du mois de vacances ininterrompu pendant l'été. Les séjours se raccourcissent, par exemple, pour être répartis à différents moments de l'été. Ceci induit un comportement différent, qui affecte même les destinations. Le touriste choisit un lieu sur une thématique (un évènement, une activité...). Cette évolution est *a minima* européenne.

Une autre évolution très forte est l'émergence de nouveaux touristes. Il s'agit en premier lieu des seniors de la vieille Europe. Ils sont en bonne santé mais leurs comportements sont différents de ceux des quadragénaires. Il s'agit également des populations des pays émergents, qui viendront en grand nombre. La fréquentation des touristes chinois a augmenté de 50 % dans notre pays cet été. Les Indiens vont venir, les Sud-Américains vont revenir et les Russes sont déjà là.

Une mutation silencieuse profonde de la demande est donc à l'œuvre, à laquelle doit répondre une évolution de notre offre touristique. J'ai fait ce constat lorsque j'ai été nommé en charge du tourisme en 2008 et que se sont tenues les Assises du Tourisme ayant abouti à la définition de cette stratégie d'évolution de l'offre. Nous avons dès lors enclenché une politique plus proche de ce qu'attendent les touristes français et étrangers, qui tient en un mot : qualité. C'est l'élévation de la qualité qui nous fera gagner demain dans la compétition touristique mondiale, la mondialisation affectant également les flux touristiques.

La France reste le numéro 1 mondial et nous avons éprouvé la solidité du modèle touristique français à l'occasion de la crise. Ce modèle est quasiment parfait car en dehors des périodes de crise, outre que la clientèle étrangère continue de nous fréquenter (74 millions de touristes en 2009), les touristes français restent en France. Vous savez certainement que les Français sont parmi les Européens ceux qui apprécient le plus de séjourner dans leur propre pays. C'est un avantage extraordinaire en période de crise car si les touristes étrangers viennent un peu moins en France, les touristes français y restent un peu plus. Ce modèle nous a permis de surmonter la crise, nonobstant certaines difficultés. Il est néanmoins vrai que si la fréquentation s'est maintenue, le niveau des dépenses aurait pu être plus satisfaisant.

Pour maintenir ce modèle économique nous devons relever certains défis. Le premier défi collectif relève à la fois du ministre et de tous ceux qui sont concernés par l'offre, notamment littorale. Il s'agit de faire prendre conscience de l'importance du tourisme dans l'activité économique globale. Or lorsqu'une activité se porte bien, la tentation des pouvoirs publics est de peu s'en occuper. Je dois moi-même très souvent m'employer à développer cette prise de conscience. Je ne me lasse pas de répéter que la filière touristique pèse deux fois plus dans la création de richesses que la filière automobile. Elle génère 2 millions d'emplois. Nous avons néanmoins souvent le sentiment qu'elle est minorée, voire dévalorisée dans la stratégie de soutien des différentes branches de notre économie. Notre rôle est de le rappeler.

Un deuxième défi est de qualifier, requalifier et moderniser notre offre. Comme l'a rappelé Yvon Bonnot, j'ai engagé une réforme de la classification de tous les modes d'hébergements touristiques et non pas seulement des hôtels. Nous imposons la même méthode aux différents modes d'hébergement. Le classement de Une à Cinq étoiles, volontaire, est accordé sur la base d'un audit réalisé par un organisme privé accrédité et est renouvelable tous les cinq ans.

Je citerai un exemple de l'impact de la qualité sur la fréquentation. Nous avons engagé très rapidement la réforme du classement hôtelier pour les Cinq étoiles afin de ne pas manquer la saison estivale. Un peu plus de 100 hôtels sont aujourd'hui classés Cinq étoiles. La fréquentation des Quatre et Cinq étoiles a bondi de quasiment 17 % par rapport à l'été 2009. La présomption de qualité s'attache aux qualifications supérieures. Cet exemple illustre la nécessité de requalifier l'ensemble de notre offre touristique. De ce point de vue, je souhaiterais maintenant parler du littoral.

Les spécificités du littoral ne manquent pas, ni les leviers de développement, qui doivent bien sûr intégrer le développement durable. Il s'agit de maintenir l'équilibre entre une fréquentation touristique que nous souhaitons forte et la préservation de la qualité de notre environnement. Je citerai quelques leviers de développement du littoral, qu'il convient de débloquent. Je pense notamment à la plaisance, qui est un atout pour le développement d'une filière industrielle nautique performante mais qui ne trouve pas suffisamment de débouchés sur le marché domestique faute de places dans les ports. Le déficit d'anneaux est estimé entre 20 000 et 40 000. C'est également un frein au développement de l'activité touristique, à l'animation des ports, à la vie locale, au développement économique. De nombreuses réflexions sont menées pour trouver des solutions.

Le ministère de l'Ecologie a lancé un appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires visant à soutenir des solutions innovantes de nature à concilier la recherche de nouvelles capacités d'accueil et une démarche de développement durable. Je tiens à saluer l'engagement de l'ANEL, au travers de son président, au sein du Comité pour le Développement des Capacités d'Accueil de la Plaisance (CODCAP), en association avec la Fédération Française des Ports de Plaisance, dont je salue ici le dynamique président, Serge Pallares. Les bonnes pratiques mises en avant par le CODCAP - notamment les ports à sec qui permettent de trouver de nouveaux emplacements sans empiéter sur l'eau et de reconverter les ports de commerce - sont autant d'innovations pour dynamiser l'offre à défaut de pouvoir créer de nouveaux ports coûteux et consommateurs d'espaces naturels à préserver. C'est donc par l'innovation que le littoral du futur doit se construire, dans un souci constant de développement durable.

C'est cette quête d'innovation qui a amené à concevoir Odyssea. Ce projet porté par Serge Pallares, que j'ai présenté au sommet des ministres du Tourisme à Barcelone, est une très belle idée. Il consiste à mettre en réseau les 1 500 ports de la Méditerranée pour améliorer leur fréquentation autour d'une thématique d'innovation et faciliter la navigation des 7 millions de plaisanciers que compte la Méditerranée. Le gouvernement soutient ce projet et je participerai à l'inauguration de la première unité labellisée Odyssea le 2 novembre à Gruissan. L'innovation se situe également dans la coordination des fonctions visant d'une part à valoriser l'arrière-pays de chaque escale portuaire pour inciter les plaisanciers à sa découverte et d'autre part à rechercher de nouveaux emplacements en arrière du littoral tout en créant une gamme de services supplémentaires liés au nautisme. Elle est aussi dans la valorisation de l'espace méditerranéen, à condition d'organiser l'accueil des plaisanciers.

Il y a deux ans, j'ai tenu une réunion très profitable à Ajaccio avec les ministres du Tourisme des pays européens et maghrébins ayant une façade méditerranéenne. J'ai noté à cette occasion que les pays du sud sont très demandeurs d'échanges avec la rive nord dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Le tourisme y est un facteur de développement plus encore que chez nous. Odyssea s'inscrit parfaitement dans la stratégie de ces pays. Il s'agit donc de mettre en exergue une offre visible et lisible sur le chemin des voyageurs du pourtour méditerranéen, que celui-ci soit terrestre ou maritime, en jouant sur les spécificités locales.

Je souhaiterais aborder rapidement le cas des croisières. Nous ne devons pas laisser passer le développement potentiel qui se dessine au niveau mondial, tout en le maîtrisant. 72 % de la clientèle des croisières est américaine, contre 24 % d'Européens. La marge de progression est donc attendue en Europe, la fréquentation des Européens ayant augmenté de 10 % en 2008 (4,5 millions de passagers) par rapport à 2007 et de 165 % par rapport à 1998. Les professionnels escomptent 10 millions de passagers européens d'ici 2020. Les retombées économiques sont incontestables : 14 milliards d'euros de dépenses directes en Europe en 2008, dont 1,5 pour la France.

Le futur du littoral passe par sa structuration raisonnée et durable, et est inscrit dans les chiffres. L'opportunité nous est offerte de tirer partie des flux annoncés. En 2007, les pourtours méditerranéens ont attirés 260 millions de touristes internationaux, soit près de 30 % des touristes internationaux au monde, dont 63 millions pour les pays non européens (deux fois plus qu'en 2000). Le chiffre était de 300 millions en 2008 et l'Organisation mondiale du Tourisme prévoit qu'il attendra 500 millions sur la prochaine décennie.

Le futur du littoral existe donc, notamment en Méditerranée, ce qui est une opportunité pour la Corse, et ses élus que je salue, ainsi que pour les coopérations entre les pays du pourtour méditerranéen. La mise en réseau est certainement le vecteur le plus structurant de l'activité touristique des prochaines années. Qu'elle se constitue autour d'un thème, de villes ou d'un parcours, elle offre à notre pays une opportunité exceptionnelle compte tenu de sa diversité et de sa potentialité. C'est pourquoi je n'ai pas hésité à m'allier avec l'Italie et l'Espagne, pays traditionnellement concurrents, pour construire une offre combinée à destination des populations lointaines. Nous allons ainsi promouvoir en commun des séjours associant deux jours en Italie, trois jours en France et deux jours en Espagne. Toute innovation de l'offre peut permettre cette mise en réseau.

Dans cette qualification de l'offre, l'ANEL tient une place prépondérante. Nous avons encore beaucoup à faire ensemble. Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de travaux.

Yvon BONNOT

J'invite Serge Pallares à me rejoindre pour la signature de la charte Odyssea en présence de Monsieur le Ministre.

Serge PALLARES
Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance

Le projet Odyssea a été lancé par la Fédération Française des Ports de Plaisance il y a quatre ans. Il s'ouvre progressivement à l'ensemble du littoral méditerranéen. Mon souhait est qu'il s'ouvre aussi dans les deux prochaines années au littoral atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord. Il importe également que les ports fluviaux et les canaux soient à nos côtés. La semaine dernière, nous avons rencontré 80 maires de haltes fluviales sur le Canal du Midi. C'est une économie nouvelle qui s'ouvre à eux, apportant de la richesse, de l'emploi et de la valeur ajoutée.

Avec le Président Bonnot, vous êtes très bien représentés car il sait défendre vos intérêts. Par ailleurs, avoir à nos côtés un homme politique tel qu'Hervé Novelli depuis le sommet de Barcelone a été un atout déterminant dans le développement d'Odyssea. C'est aussi grâce à lui que la France est bien positionnée et que nous parvenons peu à peu à trouver des opportunités sur les rives sud de la Méditerranée. Par son engagement et sa maîtrise du dossier, il a mis tout en œuvre pour que ce projet arrive à terme. Sachez que nous serons toujours des partenaires loyaux, comme nous le sommes avec Yvon Bonnot depuis quelques années maintenant.

Je suis de plus très heureux d'être en Corse puisque l'île est le berceau d'Odyssea, grâce au président de notre Union régionale, Jean Toma, maire de Solenzara, qui s'engage énormément sur le projet, et aux élus corses qui le soutiennent. Nous saurons l'en remercier prochainement à Gruissan. J'ai souhaité que les maires participant à ce projet soient à mes côtés : Thierry Del Poso, Maire de Saint-Cyprien, ville pilote Odyssea, et Jean-Pierre Dufau, qui lance le projet sur l'Aquitaine. J'excuserai Didier Codorniou, le Maire de Gruissan, retenu par des obligations politiques. Je n'oublie pas Jérôme Bignon. Enfin, je remercie Julia Jordan, de la mission Union pour la Méditerranée de la Présidence de la République, qui a toujours cru en nous et nous a ouvert les portes de l'Elysée pour travailler dans d'excellentes conditions.

La charte que nous allons maintenant signer avec les élus du littoral confirme notre engagement et la valorisation d'une équipe nouvelle qui se met en place sur le littoral.

Merci Monsieur le Ministre, merci Monsieur le Président, merci à tous.

Il est procédé à la signature de la Charte Odyssea.

LE LITTORAL : UN ESPACE PRIVILEGIE DE COOPERATIONS

5^{ème} table ronde La Corse, au cœur de la Méditerranée

François GROSRICHARD

Depuis trois ans, plusieurs manifestations ont montré l'intérêt des Français et des pouvoirs publics pour la mer, peut-être sous l'impulsion du Président de la République et du gouvernement. Je citerai les groupes de travail du Grenelle de la Mer, le colloque intitulé « La France redécouvre enfin les océans » qui vient de se dérouler au Conseil Economique et Social ou, auparavant, le rapport Poséidon demandé par le Premier Ministre de l'époque, Dominique de Villepin. Richelieu disait que « les larmes de nos souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont oubliée ». Ce n'est pas notre cas puisque nous allons beaucoup parler de la mer. Cet intérêt est également marqué par l'inhabituelle présence simultanée du Préfet de département et du Préfet de région aux côtés d'un Ministre.

Je propose à Monsieur Orsucci de prendre la parole pour parler du projet de Parc marin international des Bouches de Bonifacio.

I. Protection et mise en valeur d'un patrimoine commun : une initiative exemplaire, le Parc marin international des Bouches de Bonifacio

Jean-Charles ORSUCCI, Maire de Bonifacio, Vice-président de l'Assemblée de Corse

J'interviendrai davantage en ma qualité de Vice-président de l'Assemblée de Corse et de membre du Conseil d'administration de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le 15 juin dernier, avec des personnes présentes dans cette salle, notamment Monsieur le Préfet, nous nous sommes rendus en Sardaigne avec la Ministre de l'Ecologie italienne pour valider la création du Parc marin international des Bouches de Bonifacio. Ce formidable projet est très important pour ma commune mais également pour la Corse, pour la France et pour l'Europe.

Le parc est fréquenté par 20 000 personnes par jour sur la partie corse du territoire, 190 000 personnes par an sur certains sites naturels et 33 000 plongeurs par an. Le chiffre qui interpelle le plus est celui de 4 000 navires par an transportant des hydrocarbures, le parc ayant avant tout été créé pour que la passe, particulièrement dangereuse, soit correctement gérée de sorte d'éviter un drame. Nous avons eu la « chance » que le Fénès, qui s'y est échoué, ait été un céréalier et non un pétrolier car c'est l'ensemble de la Corse qui aurait été polluée, et même au-delà. Depuis l'accord franco-italien, le nombre de navires transportant des matières dangereuses a diminué.

Les objectifs de la création de ce Parc marin international sont de préserver les espaces ; de répondre aux inquiétudes de la population ; de gérer avec nos voisins sardes un espace qui nous est commun alors que les Etats-Nations se sont longtemps tourné le dos ; de concilier la préservation, l'accueil du public et le développement économique.

La création de ce parc a été lente puisqu'elle a débuté en 1981 par la création de la Réserve naturelle des Cerbicale-Lavezzi. En 1982, le cantonnement est une véritable réussite car les pêcheurs ont été des éléments moteurs de la création du parc. Il n'est pas possible d'élaborer un tel projet sans y associer l'ensemble des acteurs. Il convient d'en féliciter la prudence car chacun est aujourd'hui conscient qu'il est possible d'associer le développement touristique au développement économique. Nous avons ainsi inauguré il y a quelques semaines à Bonifacio le premier bateau Pescatourisme. C'est en 1992 qu'est signé le protocole franco-italien permettant la création de cet espace transfrontalier entre la Corse et la Sardaigne.

Notre souci était que nous avons des règlements différents de part et d'autre, ce qui nous pose souvent problème. Nous avons donc dû continuer à appliquer des législations nationales, ce qui a engendré côté sarde la création du Parc national de l'archipel de la Maddalena et côté corse la création en 1999 de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio sous l'égide de l'Office de l'Environnement de la Corse. La gestion des terrains du Conservatoire du Littoral est assurée par un partenariat entre l'Office de l'Environnement et le Conseil Général de la Corse du Sud, appuyé par l'ingénierie des services de l'Etat.

L'objectif majeur est maintenant de réunir le Parc national de la Maddalena et la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio dans un GECT, structure créée par l'Europe afin de permettre à deux Etats de s'associer pour gérer une entité avec une seule réglementation. Le GECT Parc marin international des Bouches de Bonifacio sera basé en Sardaigne.

François GROSRIKARD

Jérôme Bignon, que pensez-vous du projet du gouvernement de regrouper dans une structure unique un certain nombre d'organismes s'occupant de la protection de la nature, dont deux que vous présidez, l'Agence des Aires Marines Protégées et le Conservatoire du Littoral ?

Jérôme BIGNON, Président de l'Agence des Aires Marines Protégées

Yvon Bonnot a eu la bonne idée de nous réunir dans ce laboratoire de la protection de la nature qu'est la Corse, dont les élus totalement engagés réussissent à avancer sur des sujets centraux dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles. Nous ne mettons pas en place des sanctuaires mais des instruments de protection qui permettront un futur développement, qu'il soit touristique, économique ou simplement humain. Deux établissements publics de l'Etat sont impliqués dans ces politiques : l'Agence des Aires Marines Protégées et le Conservatoire du Littoral. La collectivité territoriale corse a une compétence particulière en matière d'environnement et son Office de l'Environnement est efficace, notamment en mer. Nous en avons eu la démonstration avec la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, qui est un modèle pour les gestionnaires de grandes AMP du fait de son antériorité. Sa coopération avec nos amis italiens est très intéressante et est en bonne voie.

Le patrimoine marin naturel de la Corse est exceptionnel. La Réserve naturelle de Scandola, cent fois plus petite que celle des Bouches de Bonifacio, est mythique. La Corse a le privilège d'avoir 40 % de sa mer territoriale en zone Natura 2000 et d'être le plus grand herbier de posidonie de la Méditerranée. L'Agence des Aires Marines Protégées a donc réfléchi à ce qu'elle pouvait apporter de plus et a suggéré la mise en place d'une analyse stratégique régionale telle que nous en avons réalisée en Polynésie, en Martinique et en Bretagne. Celle-ci s'avère nécessaire sur des sites extrêmement riches avant de choisir des outils de protection marine qui vont de l'arrêté de biotope sur quelques dizaines d'hectares à un parc naturel marin. Cette analyse va se mettre en place puisque Monsieur le Préfet de région a apporté le projet de convention qui sera signée entre l'Etat, la collectivité territoriale, l'Agence et l'Office de l'Environnement de la Corse. Nous nous donnerons un délai de six à huit mois pour effectuer l'analyse.

Pour en revenir à votre question, Madame Jouanno et Monsieur Borloo ont dit publiquement, à l'occasion du 35^{ème} anniversaire du Conservatoire du Littoral, qu'il n'y aura pas de fusion des établissements publics. Le Conservatoire conservera donc évidemment son autonomie et son aura et chacun sait que nous avons besoin de davantage de conservatoires. Le Conservatoire du Littoral a acquis 135 000 hectares en 35 ans, 20 % du littoral corse et 10 % du littoral continental.

Le Grenelle n'est pas non plus enterré et des décisions ont été prises, notamment la création d'une Agence de la Nature sous l'égide du groupe Biodiversité, confirmée par la loi Grenelle 2 dans un amendement gouvernemental. Monsieur Borloo a confié à deux inspecteurs généraux le soin d'effectuer un diagnostic sur la nécessité de créer cette Agence et sur la forme qu'elle pourrait prendre. Le rapport sera progressivement rendu public, en apportant aux conseils d'administration des établissements publics concernés les réponses qui leur permettront de lever leurs inquiétudes, inévitables en cas de réformes. La création de l'Agence n'est pas une opération de RGPP mais a pour objet de répondre à trois objectifs : mieux prendre en charge les 97 % de biodiversité ordinaire qui ne relèvent pas des espaces et espèces protégés ; accomplir des missions à la charge de l'Etat (sur la connaissance, l'évaluation, la gestion des ressources humaines, la police de la nature) ; améliorer la transversalité entre les multiples acteurs de la biodiversité (associations, collectivités, particuliers, organisations étatiques). Il n'est pas question de fusionner la vingtaine d'établissements publics étatiques concernés par les problèmes de biodiversité mais de mieux les utiliser pour couvrir les trois objectifs de l'Agence.

Questions à Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des services et de la consommation

François GROSRIEARD

Monsieur Novelli a la courtoisie de nous accorder quelques minutes pour répondre à deux ou trois questions brèves.

Philippe BOËNNEC, Député-maire de Pornic

Le tourisme français se concentre sur nos littoraux du 14 juillet au 25 août. Ne pourrait-on pas étendre cette période afin d'améliorer l'économie touristique ?

Hervé NOVELLI

La réponse à cette question n'est pas du ressort du Ministre. Les Français se concentrent sur cette période car le plus souvent, ils ne peuvent pas faire différemment. En revanche, les retraités, qui voyageront de plus en plus, peuvent s'abstraire de la période estivale. Les collectivités et les professionnels doivent étudier les offres susceptibles de désaisonnaliser la fréquentation touristique.

Alfred MONTHIEUX, Maire du Robert, Conseiller Général de la Martinique

[Question non enregistrée]

Hervé NOVELLI

La réalité est que les destinations sont en concurrence, or les évènements, climatiques ou autres, influent immédiatement sur la fréquentation touristique et il faut parfois des années pour recréer une habitude de la destination. C'est pourquoi je me suis fortement mobilisé, notamment lors des Etats Généraux de l'Outre-mer, pour proposer des avantages ponctuels tels que les chèques vacances. Mais tout le reste dépend moins du ministre du Tourisme que des habitants et des collectivités, par exemple au niveau de la qualification de l'offre foncière et hôtelière. Ma volonté est de faire en sorte que les investisseurs reviennent mais ceci nécessite de mener une politique de requalification de l'offre foncière et hôtelière. Les départements et territoires d'Outre-mer ne doivent pas avoir une vision dévalorisée du tourisme mais intégrer leur potentiel touristique extraordinaire et prendre en main leur développement économique. Je pense que des personnes sont déterminées à se saisir de ce potentiel mais ce sera une œuvre de longue haleine. Les pouvoirs publics sont disponibles pour accompagner ce développement.

Ralph MONPLAISIR, Maire de Case-Pilote, Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique

Il est vrai que les Antillais doivent faire des efforts pour faire revenir leur clientèle mais il importe également de ne pas se voiler la face. Nos outils ne sont pas à la hauteur de ce que recherche la clientèle car aucune banque ne suivra un investisseur dans la situation qui est la nôtre actuellement. C'est ainsi qu'un hôtel de luxe situé de l'autre côté de la baie, le Bakoua, se retrouve sans eau ni climatisation dans les chambres. L'Etat doit donc aider les investisseurs à obtenir les financements nécessaires à la relance.

Hervé NOVELLI

Je suis conscient de tout cela. Nous avons d'ailleurs pris en compte cette spécificité en mettant en œuvre des subventions par chambre pour la réhabilitation des hôtels dans le cadre de la loi portant le développement de l'Outre-mer. Le problème est de trouver des investisseurs privés, des personnes qui croient suffisamment en la destination et sa capacité à drainer un flux touristique. L'Etat peut également jouer un rôle. A ma demande, la Caisse des Dépôts joue le sien pour éviter la liquidation de certains groupes. J'ai souhaité qu'Oséo et l'AFD garantissent des financements à moyen et long termes. La capacité des pouvoirs publics s'arrête toutefois au jugement porté par les investisseurs sur la capacité de

l'île à s'en sortir elle-même. Comment comprendre que des îles aux capacités moindres s'en sortent mieux que nous ? La situation n'est pas désespérée.

François GROSRICHARD

Merci Monsieur le Ministre. Vous êtes malheureusement obligé de nous quitter.

I. Protection et mise en valeur d'un patrimoine commun (suite)

François GROSRICHARD

Monsieur le Préfet maritime, nous avons parlé de Bonifacio mais votre zone de surveillance s'étend à l'ensemble des côtes, notamment en termes de pollution ou d'arrivée de clandestins. Comme vos homologues de Cherbourg et de Brest, vous avez récemment reçu une lettre de mission du Premier Ministre concernant vos actions prioritaires. Pourrez-vous nous en dire quelques mots, après avoir évoqué Bonifacio ?

Yann TAINGUY, Préfet maritime de la Méditerranée

Je tenais tout d'abord à vous faire part de mes regrets de n'avoir pu être présent hier car je sais combien l'ANEL est un forum d'échanges toujours très intéressant avec les élus, qui sont des partenaires majeurs de la gestion des zones littorales. J'en profite pour leur adresser les salutations des Préfets maritimes de l'Atlantique et de la Manche-Mer du Nord.

Comme l'a indiqué Monsieur le Maire, la zone de Bonifacio est extraordinaire par la richesse de sa biodiversité, par sa situation frontière entre deux pays en zone Schengen, par sa configuration qui amène un certain nombre de dangers en termes de navigation, et enfin par ses conditions météorologiques assez rudes en cas de vent. Ces différents éléments ont fait prendre conscience depuis quelques années de la nécessité d'agir, en tenant compte des lois internationales. En amont de l'initiative de créer un Parc marin international, des mesures ont été prises pour mieux contrôler la navigation des gros navires dans le détroit. A défaut d'un dispositif de séparation de trafic, la zone de navigation est soumise à des recommandations très fortes relayées par l'Organisation Maritime Internationale de sorte d'éviter le passage de navires dangereux dans les Bouches (nous ne pouvons pas l'interdire). La France et l'Italie ont d'ailleurs appliqué cette restriction aux navires portant leur pavillon. Une autre initiative originale est la mise en place d'un dispositif de surveillance international alterné entre la France et l'Italie à un rythme hebdomadaire.

L'étape suivante est le projet de Parc international. L'enjeu est la prise de conscience par les politiques - même si les ordres juridiques sont différents - de la nécessité d'initiatives concertées entre les deux pays. Outre les gros navires, chaque année se pose la problématique de gérer la très importante navigation de plaisance, en particulier pendant la période estivale. Le nombre et la taille des bateaux allant croissant, il convient d'améliorer la protection de l'environnement. Le meilleur moyen de toucher les propriétaires des bateaux de plaisance est de mener une action concertée franco-italienne de sensibilisation du public. L'affichage de la création d'un Parc international est selon moi un outil très fort pour parvenir à les mobiliser.

Concernant la lettre de mission du Premier Ministre, vous savez que 2009 a été une année extraordinaire en France sur les sujets maritimes puisque le plus haut niveau s'en est saisi : le Grenelle de la Mer, le discours du Président au Havre définissant les grandes lignes d'une politique maritime de la France, l'entérinement des grandes orientations d'une stratégie par un Comité interministériel de la mer. Parmi les décisions prises, le système de surveillance dont dispose l'Etat pour agir en mer, basé sur la coordination des administrations, sous la tutelle des Préfets maritimes, a été réaffirmé. Pour le démontrer, le Premier Ministre a souhaité écrire personnellement à chaque Préfet maritime (puis à nos équivalents d'Outre-mer) une lettre de mission cadrant les objectifs spécifiques à chacun. Cette lettre de mission a fait l'objet de discussions interministérielles afin que tous les ministères soient en accord sur les priorités.

Pour ce qui concerne la Méditerranée, le Premier Ministre fixe cinq priorités opérationnelles :

- la sauvegarde des personnes et des biens en mer. Le CROSSMED effectue plus de 4 000 opérations chaque année. Nous déplorons malheureusement davantage de décès cette année, en particulier au niveau de la plongée sous-marine ;
- améliorer la capacité de prévention et de réaction aux pollutions en mer ;
- la lutte contre les trafics illicites en mer (drogue, arrivée de personnes qui ne sont pas en règle avec la loi...) ;
- renforcer la sûreté des approches, notamment portuaires ;
- assurer la police des pêches en mer, essentiellement pour le thon rouge, pendant les campagnes au large.

Nous sommes également soumis à des priorités en termes de planification, en particulier pour l'établissement des 47 zones Natura 2000 du littoral méditerranéen, la Corse comptant le plus grand nombre de projets.

François GROSRIKARD

Je passe maintenant la parole à Patricia Ricard, qui souhaite faire une intervention positive, et au Professeur Nardo Vicente.

Patricia RICARD, Présidente de la Fondation Paul Ricard

Je tenais effectivement à vous féliciter car les choses progressent vite et dans le bon sens. Notre rôle est de vous aider à continuer sur cette bonne lancée. Il est politiquement correct de dire que rien ne va plus et que la Méditerranée n'a jamais été en si mauvais état, mais c'est faux. La Méditerranée est résiliente et généreuse car si nous cessons de la maltraiter, elle nous le rendra de plus en plus.

Votre impératif est double : exploiter la ressource tout en la préservant, maintenir les activités économiques en équilibre dynamique avec les écosystèmes sur lesquels vous vous reposez. La préservation de la biodiversité peut apparaître comme une contrainte compliquée ou comme un guide à vos actions durables à terre, une biodiversité préservée étant la rançon d'un comportement vertueux à terre. Cette dernière

option peut vous inspirer pour évaluer l'innovation, diriger des investissements et surtout réunir dans un cercle vertueux votre activité touristique et économique ainsi que la préservation d'un site qui est votre premier patrimoine.

Nous allons vous projeter un petit film car il est bon de se souvenir d'où l'on vient pour constater les progrès réalisés grâce à la volonté et au courage des élus pour inverser la tendance.

Projection d'un film commenté par le Professeur Nardo Vicente, océanologue.

Nardo VICENTE, océanologue et conseiller scientifique auprès de l'Institut Paul Ricard

Certaines images de ce film ont été tournées dans la Réserve naturelle de Scandola, où nous intervenons depuis une vingtaine d'années pour étudier les écosystèmes littoraux, en particulier la prairie de posidonie, lieu de reproduction de nombreuses espèces et poumon de la Méditerranée (à surface identique, elle produit deux fois plus d'oxygène que la forêt vierge). Cet écosystème a été dégradé au cours des dernières décennies par les rejets d'eaux usées brutes, non épurées, et le bétonnage du littoral, qui est la principale nuisance. Ce sont des milliers d'hectares de vie qui ont disparu depuis le début des années 60.

En 1980, nous avons réalisé un film, « Pollutions et nuisances sur le littoral méditerranéen », pour montrer l'état des fonds au Cap Sicièz. Nous aurions également pu le tourner à Marseille, à Nice ou ailleurs. Les images montrent que s'il n'y a plus d'herbier aujourd'hui, la qualité des eaux s'est considérablement améliorée grâce à la mise en place progressive de systèmes d'épuration dans le cadre du Plan d'assainissement en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'épuration a permis des progrès considérables mais elle ne suffit pas. Il est également possible de récupérer les eaux épurées pour d'autres usages tels que la lutte contre les incendies de forêt, l'arrosage des golfs ou les stades, etc. Avec la nouvelle loi cadre sur l'eau qui exige une qualité irréprochable des eaux littorales à l'horizon 2020, il faudra y venir. A défaut de pouvoir récupérer ces eaux, elles doivent être rejetées au-delà de la thermocline, en profondeur (100 à 120 mètres), où il existe une vie bactérienne qui se charge de dégrader de nombreuses molécules. On parviendra ainsi à réhabiliter plus rapidement ce littoral si étroit où se manifeste le maximum de vie.

II. Valorisation des échanges culturels et commerciaux : ODYSSEA, un projet de mise en réseau des ports de Méditerranée, lauréat de l'Union pour la Méditerranée, présenté à Barcelone le 20 mai 2010

François GROSRICHARD

Je vous propose de revenir sur Odyssea, dans la suite de ce qu'a dit le Ministre.

Jean TOMA, Maire de Solenzara, Président de l'Union des Ports de Plaisance de Corse

L'Union des Ports de Plaisance de Corse, avec le soutien de la Fédération Française des Ports de Plaisance, a lancé le programme Odyssea Corsica à Bonifacio en 2008. L'engagement de l'UPPC dans ce

programme européen repose sur la volonté d'un certain nombre de maires de communes portuaires de s'unir dans le but de mettre en œuvre une gestion raisonnée de la plaisance. La plaisance représente un secteur économique en plein essor. Cependant, elle génère 5 % des pollutions marines induites par l'activité portuaire et sa maintenance.

En Corse, le constat environnemental et économique est flagrant. D'une part, notre île est confrontée au problème des mouillages forains hors structures d'accueil (50 000 bateaux en 2007) et de leurs nuisances environnementales. D'autre part, si nous recevons dans nos eaux l'ensemble de la flotte qui navigue en Méditerranée, les plus importantes retombées économiques induites par la plaisance reviennent à la Sardaigne, la Côte d'Azur et la Riviera italienne. Face à cette problématique, l'intention de l'UPPC est de tenir compte des enjeux écologiques en se donnant les moyens de limiter les nuisances environnementales mais aussi d'inscrire ce secteur dans une dynamique de développement économique.

Le travail mené dans le cadre des opérations « Ports propres et Pavillons bleus » a déjà permis une avancée vers un label environnemental. Ce travail doit être prolongé pour concerner l'ensemble des ports corses, ce qui n'est pas possible pour l'instant faute de moyens financiers. Le travail mené avec le programme Odyssea a pour ambition de créer un outil touristique de développement durable en positionnant le port de plaisance comme une porte d'entrée vers l'intérieur. En construisant un itinéraire mer-terre des comptoirs culturels tyrrhéniens qui reliera les différentes cités portuaires de la Corse, de la Toscane, de la Ligurie et de la Sardaigne, chaque cité portuaire pourra développer son itinéraire qui mettra en avant ce qui fait l'identité de sa zone maritime dans le respect de son histoire, de sa culture et de son territoire.

Pour les six cités portuaires corses engagées dans ce programme européen (Macinaggio, Saint-Florent, Calvi, Ajaccio, Bonifacio, Solenzara), c'est bien en évoluant vers un aménagement raisonné et judicieux du littoral et en développant des synergies sur le territoire régional et avec nos amis de Toscane, Ligurie et Sardaigne que cet objectif ambitieux sera atteint.

Serge PALLARES, Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance

Vous aurez compris que le port de plaisance rayonne bien au-delà de ses limites administratives et s'inscrit dans un partenariat économique avec le territoire situé à moins d'une heure de voiture. Il importe donc que toutes les forces vives de l'économie territoriale se joignent à ce projet qui apporte une valeur ajoutée aux spécificités de chacun.

François GROSRIEARD

Le projet concernant deux pays, bénéficiez-vous d'aides de la Commission européenne ?

Serge PALLARES

Le projet est financé à 75 % par le FEDER.

François GROSRIEARD

Julia Jordan, l'Union pour la Méditerranée est un grand projet lancé par le Président de la République il y a deux ans, qui implique de nombreux pays méditerranéens. Comment vous insérez-vous dans la problématique du littoral en tant qu'espace à privilégier et espace de coopérations fructueuses ?

Julia JORDAN, Chargée de mission auprès de l'Union pour la Méditerranée, représentante de l'ambassadeur Serge Telle

L'Union pour la Méditerranée, lancée le 13 juillet 2008 lors du sommet de Paris pour la Méditerranée, est une création régionale originale réunissant 43 pays. Cette nouvelle dynamique s'inscrit dans le prolongement d'autres initiatives pour la Méditerranée (dialogue 5+5, processus de Barcelone...) visant à refaire ce qui paraissait se défaire, à savoir le dialogue, la coopération et la compréhension autour d'un milieu formidable mais menacé, en dépit des améliorations (60 % des eaux rejetées en Méditerranée restent non épurées).

Les projets structurants de l'Union pour la Méditerranée s'appuient sur des initiatives nouvelles ou existantes. La nouveauté de l'Union pour la Méditerranée réside dans trois éléments. Le premier élément est le plus haut niveau politique avec le sommet des chefs d'Etat, dont le deuxième se tiendra les 21 et 22 novembre à Barcelone. Le deuxième élément est un travail à pied d'égalité qui se matérialise dans une coprésidence, actuellement franco-égyptienne, et un secrétariat technique installé à Barcelone assuré par un Secrétaire général jordanien et six Secrétaires généraux adjoints. Je citerai les thèmes dont s'occupent ces derniers et les pays qu'ils représentent : financement de projets (Italie), transports (Turquie), eau et environnement (Autorité palestinienne), éducation supérieure (Israël), affaires sociales et construction de mesures de confiance (Malte), énergie (Grèce). On peut déjà toucher le littoral et la mer par ces initiatives mais d'autres projets forts portent sur le développement urbain, la sécurité alimentaire, l'agriculture, le développement rural, le tourisme et la stratégie maritime pour la Méditerranée. Le cœur de l'Union pour la Méditerranée ce sont les projets concrets. C'est en préparant avec les coprésidents, dont Monsieur le Ministre Novelli, la ministérielle sur le tourisme qui s'est tenue à Barcelone le 20 mai, qu'a été identifié le projet structurant Odyssea.

La dimension des élus est forte. Si nous travaillons au niveau des Etats, nous sommes conscients que c'est l'ensemble des personnes de la société civile, des collectivités territoriales et des ONG qui font la Méditerranée. La dimension parlementaire de l'UpM est l'Association parlementaire de la Méditerranée qui regroupe 280 parlementaires du processus de Barcelone. Par ailleurs, le Comité des régions a créé l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne, qui compte 84 membres. Je citerai pour exemple un parlementaire français très impliqué, Michel Vauzelle, qui participe à deux commissions, l'une sur la gestion locale de l'eau, l'autre sur le développement urbain durable. On peut donc imaginer de porter des messages pour la mer et le littoral dans ces enceintes. Bien sûr, nous travaillons aussi avec les bailleurs de fonds.

S'agissant de la Méditerranée, de nombreuses mesures existent déjà, telles que la Convention de Barcelone pour l'environnement. L'UpM s'intéresse à plusieurs sujets liés à la mer : les autoroutes de la mer, la dépollution de la Méditerranée, la protection de la biodiversité. L'ensemble de cette dynamique nous mène à souhaiter une stratégie maritime pour la Méditerranée, comme l'avait fait le Président de la

République dans son discours fondateur du 16 juillet 2009, inscrit dans le Livre Bleu en décembre suivant. Dans ce sens, nous espérons organiser une ministérielle sur la mer l'an prochain.

François GROSRICHARD

Je vous invite à tisser des liens avec la délégation marocaine ici présente car le Maroc peut être un partenaire privilégié.

Je passe la parole à Monsieur Calamel.

Philippe CALAMEL, Directeur du projet Odyssea

Lors de la Journée mondiale et européenne du Tourisme le 27 septembre, Odyssea a été présenté comme modèle à Bruxelles, avec la politique cadre de l'Union Européenne sur le tourisme pour les cinq années à venir. Cette journée a été consacrée à la notion d'itinéraire culturel. Nous connaissons tous les grands itinéraires européens tels que Saint-Jacques-de-Compostelle. Il a été décidé qu'Odyssea sera la plateforme en Méditerranée des itinéraires culturels existants (la route des Phéniciens, la route des oliviers). Odyssea a créé une application présentée le 20 mai à Barcelone qui regroupe sur un même site internet les informations relatives aux 1 660 ports, intégrées par les offices du tourisme, et permet de commander des produits. Cet atlas de destinations permet à l'ensemble des villes portuaires, ports et territoires du réseau d'entrer dans une organisation coordonnée, un modèle économique, social et culturel, une solidarité entre les filières économiques. 200 producteurs qui se sont engagés dans ce modèle seront présents lors de la signature de la convention cadre à Gruissan.

Je vous annonce que le Conseil de l'Europe a inscrit à l'ordre du jour du mois de mars la labellisation Odyssea sur les routes maritimes. La Corse et d'autres régions travaillent sur une première mondiale, le traçage d'un itinéraire sur la mer avec des balises racontant le pays et le paysage. Ce sera l'un des plus prestigieux labels en matière de patrimoine.

François GROSRICHARD

Pourquoi le Conseil de l'Europe et non pas la Commission européenne ?

Philippe CALAMEL

Le Conseil de l'Europe fédère davantage de pays et son fondement est un partage des cultures et des identités. Odyssea regroupe l'ensemble des pays de la rive sud de la Méditerranée et nous allons construire ensemble un programme commun.

6^{ème} table ronde

**La Méditerranée, une mer en relation avec les autres océans,
l'Arc Atlantique et les Outre-mer ; vers l'élaboration d'une
stratégie nationale pour la mer et les océans**

François GROSRICHARD

Nous allons maintenant traiter de questions de nature politique, au bon sens du terme puisque nous allons parler de gouvernance. D'une manière générale, comment organiser au mieux la gouvernance des questions de la mer et du littoral ? Si le rôle des élus n'est pas prioritaire par rapport à celui de l'Etat, il est fondamental dans la préparation et l'exécution des décisions au niveau national. Le Livre Bleu adopté par le Comité interministériel de la Mer du 8 décembre 2009 est un peu la bible maritime des prochains jours. Un sujet préoccupe beaucoup l'ANEL : la création d'un Conseil National de la Mer et des Littoraux. Certains se demandent quand il sera réuni, sous la présidence du Premier Ministre, comment il sera organisé, s'il y aura une commission exécutive, qui assurera le secrétariat général. Il est indiqué en page 65 du Livre bleu qu' « *il appartient à l'Etat dans sa gouvernance interne d'assurer la cohérence des actions de toutes les autorités qui le représentent et de tous les services et établissements publics* » et page suivante que « *l'instance nationale de concertation est un Conseil National de la Mer et du Littoral qui prendra le nom de "Conseil national de l'archipel France" et servira de modèle pour la gouvernance maritime et littorale jusqu'au niveau local. Constitué à partir du Conseil National du Littoral, il sera associé à l'élaboration et à l'évaluation de la politique maritime dans toutes ses composantes.* » Plusieurs personnes ayant participé à sa rédaction pourront nous dire ce qu'il convient d'en attendre.

Je passe la parole à Madame Pappalardo.

Michèle PAPPALARDO, Déléguée interministérielle et Commissaire générale au Développement durable

J'insisterai sur les évolutions qui sont apparues depuis le Cimer, une loi ayant été votée. Le Livre Bleu s'en trouve modifié. J'espère que vous pensez comme moi que ces évolutions vont dans la bonne direction.

Je ferai un bref retour dans le passé afin de resituer ces évolutions. Je rappelle les objectifs du travail lancé en février 2009 :

- doter la France d'une grande stratégie nationale intégrée pour la mer et le littoral, avec l'idée d'une gestion intégrée mer-terre de sorte de réconcilier la terre et la mer puisque les deux sont étroitement liés ;
- s'inscrire dans le cadre européen international ;
- redonner une place importante à l'Outre-mer ;

- organiser une gouvernance à cinq, tant au niveau local que national, pour mettre en œuvre cette stratégie nationale.

Ce travail a mobilisé 330 participants pendant 8 000 heures de débat ayant abouti aux 137 engagements du Grenelle de la Mer. Le Livre Bleu, « Stratégie pour la mer et les océans », validé par le Cimer, reprend certains de ces engagements et les met en ordre afin d'en faire une stratégie. Enfin, des travaux lourds et nombreux sont effectués par 17 comités opérationnels thématiques (COMOP) regroupant l'ensemble des engagements du Grenelle de la Mer. Il en est ressorti à ce jour 500 propositions opérationnelles, notamment étudiées par le ministère du Développement durable et de la Mer. Beaucoup de choses commencent à se mettre en place. Je rappellerai simplement les positions prises sur le requin-taupe, le thon rouge, la chasse à la baleine, la création du Parc naturel marin de Mayotte, le Parc marin de Bonifacio, le lancement des autoroutes de la mer, la mise en place d'un observatoire national des mammifères marins, la création de l'Ecole nationale d'Enseignement maritime supérieur, les Journées de la mer, la signature d'une charte d'engagement pour une pêche maritime de loisirs éco-responsable, de nombreux projets dans le domaine de la recherche. Ceci montre que les uns et les autres ne sont pas restés sans rien faire en attendant la rédaction d'une stratégie.

La loi Grenelle 2, adoptée cet été, organise ces travaux. L'idée est que les élus ont un rôle essentiel à jouer en termes de réflexion, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des travaux. Ils ont été associés aux différents exercices et président cinq des comités opérationnels. L'article 166 précise l'ordre des textes à mettre en œuvre pour organiser ces travaux, qui sont relativement complexes mais s'emboîtent comme des poupées gigognes. Le premier élément est la préparation d'une stratégie nationale de la mer et du littoral qui se déclinera par façade et par bassin maritime ultramarin. Elle s'inspirera évidemment des travaux réalisés depuis 18 mois. Nous nous orientons donc vers un document national unique et partagé.

Le suivi de mise en œuvre de ces documents sera effectué par différents comités. Les objectifs essentiels du Conseil National de la Mer et des Littoraux apparaissent dans ce nouveau nom: l'élargissement à l'Outre-mer et l'ajout d'une compétence « mer » à la compétence « littoral » afin d'aboutir à une gestion intégrée.

François GROSRIKARD

Pourquoi avoir enlevé le mot « archipel » ?

Michèle PAPPALARDO

J'ai cru comprendre que personne n'en voulait. Par ailleurs, la formulation « de la mer et des littoraux » évoque les deux objectifs recherchés. Je pense que c'est la solution la mieux partagée. Comme le Conseil du Littoral, ce Conseil sera consulté sur les propositions liées à la mer et au littoral. Il sera bien sûr associé à l'élaboration de la stratégie nationale de la mer et du littoral. Ensuite il la suivra et l'évaluera.

François GROSRIKARD

Quand se réunira-t-il ?

Michèle PAPPALARDO

Un décret définissant sa composition et son mode de fonctionnement doit d'abord être rapidement pris. Il est en cours de rédaction et doit faire l'objet d'arbitrages interministériels. Il fait partie des décrets prioritaires, sachant que nous devons en prendre 201 pour la loi Grenelle 2. Il est déjà inscrit dans la loi que le Conseil sera composé d'élus à parité. Nous serions ravis qu'il puisse se réunir début 2011.

Les textes prévoient également des conseils de façades et des conseils ultramarins. Un travail d'écriture et de préparation est là aussi nécessaire. Un grand nombre de conseils ultramarins sont déjà préfigurés et quelques-uns ont même commencé à se réunir. Notre objectif est que les acteurs commencent à travailler ensemble et à se positionner car il faudra ensuite décliner les stratégies de façades et de bassins ultramarins.

Tous ces éléments doivent donc se préciser et nous sommes aujourd'hui en discussion mais sur des bases beaucoup plus claires depuis le vote de Grenelle 2. Nous essayons de ne pas perdre de temps pour la mise en place.

François GROSRICHARD

Je vous remercie. J'invite deux élus, Messieurs Guedon et Boënnec, à réagir.

Louis GUEDON, Député-maire des Sables-d'Olonne

Les élus ont mal vécu le Conseil National du Littoral et espèrent donc vivre mieux le Conseil National de la Mer et des Littoraux. Le littoral est encadré par des réglementations que nous vivons au quotidien (loi Littoral, Natura 2000, Grenelle de la Mer). Si nous partageons leur idéal, nous vivons dans l'inquiétude de leur application. S'y ajoutent la crise structurelle de la pêche, le coût du pétrole, le FPAP, les quotas, les moratoires sur de nombreuses espèces. Notre avenir est maintenant encadré par la saisonnalité du tourisme, les difficultés d'organisation, l'enclavement. La qualité de nos eaux reste une préoccupation pour l'aquaculture et la baignade. Enfin, les moyens de défense contre la mer et la détermination des zones à risque d'inondation s'imposent douloureusement aux Vendéens touchés par Xynthia.

Cette liste non exhaustive nous avait incités à trouver une organisation comparable au Conseil National de la Montagne, qui a fait la preuve de son efficacité. En 2005, nous avons été nombreux à soutenir l'amendement qui a donné naissance au Conseil National du Littoral. Celui-ci avait vocation à être consulté sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime ; à formuler des propositions au gouvernement ; à présenter tous les trois ans un rapport sur les mesures spécifiques en faveur des littoraux ; à participer aux travaux de prospective au niveau national, européen, international. Il était composé de 72 membres, dont 35 élus.

L'ANEL se félicite de la naissance de ce nouveau Conseil dont l'objectif global est identique, avec cependant un élargissement de compétences lié à la mer, un suivi de la stratégie nationale, une articulation plus grande avec les autres instances nationales et communautaires, une association de tous les usagers, décideurs ou gestionnaires, et surtout une grande importance donnée à l'Outre-mer.

L'expérience montre que notre vigilance ne doit jamais faiblir. Lors d'une séance du Grenelle de la Mer, le 2 février 2010, la naissance d'un très éphémère Conseil de l'archipel France ne fut pas la seule surprise de la journée. Le nombre d'élus étant réduit à cinq, leur pouvoir et la légitimité de leur mandat disparaissaient. Notre inquiétude fut grande lorsque l'article 161 a supprimé le Conseil National du Littoral. Cette inquiétude s'est éloignée grâce aux efforts des sénateurs, des députés et de l'ANEL, qui se réjouissent d'avoir été entendus par le Premier ministre et Monsieur Borloo.

A la considération des enjeux économiques s'impose la nécessité de respecter l'environnement. Nous devons donc nous placer dans une approche économique durable. Notre nouveau Conseil devra participer à la conception, au suivi, à l'évaluation de la stratégie nationale de la mer et des océans auprès du gouvernement mais aussi dans les instances communautaires internationales. Cette considération très ponctuelle dans la problématique de la pêche, dans les choix des sites d'implantation et d'exploitation n'est pas acceptable. Nous pourrions nous réjouir de voir la production aquacole dépasser l'effort de pêche mais ce serait oublier la dimension nourricière de la mer à travers la pêche minotière. La France devait réagir. C'est le volet « Pêche » dont j'ai été le rapporteur à l'été 2010 dans le cadre de la loi d'orientation sur la pêche. Puissent le rapprochement des scientifiques et des marins au sein du Comité de liaison, la création de schémas régionaux ou de développement, la stabilisation des ventes, la délégation de la ressource aux représentants de la filière, la réorganisation des comités légitimant une interprofession redonner confiance à nos marins et une espérance pérenne à nos ports.

L'annonce d'une stratégie nationale pour la mer et les océans interpelle sur l'opportunité de l'extraction des granulats et l'installation d'éoliennes, l'influence sur la ressource halieutique et les fonds marins, le devenir des sédiments, l'impact de la pêche minotière sur la ressource. Nous avons la volonté de protéger notre environnement. Nous demandons aussi de ne pas céder à la tentation de tout interdire sans discernement.

Mes chers collègues, nous avons une tâche exaltante dans la définition d'une stratégie et de son suivi pour un usage généreux et responsable de la mer. Puisse ce Conseil National de la Mer et des Littoraux être l'instrument que nous appelons de nos vœux. A nous de le rendre enfin efficace.

François GROSRIEARD

Merci pour ce vigoureux plaidoyer. Monsieur Boënnec, partagez-vous le même sentiment ?

Philippe BOËNNEC, Député-maire de Pornic

Je partage de nombreuses valeurs avec Louis Guedon et nous essayons de faire entendre la voix des élus.

Je suis rassuré, nous sommes bien dans une démocratie républicaine. En effet, le fait de ne pas retrouver dans la loi l'intégralité du Livre Bleu prouve qu'il existe en France un exécutif mais également un législatif qui a joué son rôle, et dont le travail n'est pas simple. Nous sommes néanmoins d'accord sur les grandes lignes du Livre Bleu, qui émane d'autres rapports importants tels que le rapport Poséidon.

En revanche, un problème important persiste, celui de la gouvernance. J'ai eu le plaisir de travailler sur ce sujet dans le groupe 5 du Grenelle, auquel un ultramarin, Serge Letchimy, a également apporté sa contribution. La philosophie est simple et il importe de la rappeler : de nombreuses politiques sont des

transpositions de directives européennes et nous ne sommes pas complètement souverains. Nous avons milité pour que l'on mette de la cohérence et de la transversalité dans la gouvernance.

Le mot « archipel France » avait été évoqué par Gérard d'Aboville, dans l'objectif de montrer que la surface métropolitaine est relativement faible au regard des territoires ultramarins. L'image était intéressante en termes de lisibilité, et me plaisait, mais elle n'a pas été communément admise. Le plus important est que ce Conseil National de la Mer et des Littoraux ait été voté dans la loi. Les parlementaires que nous sommes ont discuté avec le Premier Ministre et le MEEDDM sur des éléments qui nous paraissaient essentiels et qui ont été inscrits dans la loi. Il était pour nous fondamental que le Conseil soit présidé par le Premier Ministre. S'agissant de sa composition, nous n'avons pas voulu conserver la représentativité des cinq collèges du Grenelle car de nombreux élus sont aussi des exécutifs. Enfin, nous avons déposé un amendement voté par le parlement concernant la participation du Secrétaire général de la Mer à cette politique ambitieuse. Il nous paraît également indispensable que la commission permanente soit présidée par un élu, comme c'était le cas au Conseil National du Littoral.

Les missions du Conseil National ont été rappelées. Elles doivent impérativement être déclinées dans les conseils de façade et les conseils de bassin maritime ultramarin. Mon souhait est qu'à l'intérieur de ces conseils, il y ait une gouvernance consultative avec les cinq collèges et une gouvernance des exécutifs qui apportent les financements.

Frédéric HERPERS, Chargé de mission au Secrétariat général de la Mer

J'insiste sur le fait que l'on a bien voulu réaffirmer la nécessité d'une gouvernance élargie à l'ensemble des partenaires, mais également l'importance des autorités publiques. En effet, c'est l'Etat et les collectivités publiques qui prennent l'initiative de la concertation, l'animent puis prennent la décision et élaborent les projets. Le rôle des instances de concertation est donc différencié de celui des décideurs, en l'occurrence les financeurs. Le Livre Bleu porte clairement ce message. Les instances de concertation sont néanmoins indispensables pour avoir une vue globale des enjeux, aux échelles nationales et infranationales. La loi prévoit également la compatibilité entre les projets déjà lancés et les documents infranationaux. La reprise de l'existant ne simplifie pas la démarche mais veille à la mise en cohérence de la politique. L'association du Conseil National de la Mer et des Littoraux dans ce processus, tant au niveau national qu'infranational, est le garant de la cohérence globale aux côtés des autorités publiques.

François GROSRICHARD

Est-il souhaitable que ce Conseil ait le pouvoir d'autosaisine ?

Philippe BOËNNEC

Il est indispensable qu'il puisse s'autosaisir de certains textes et participer à l'élaboration des décrets, sinon il est sans vie.

François GROSRICHARD

Cela vaut également pour des études, des colloques, des résolutions, des motions, etc. Vous semblez tous d'accord sur ce point.

Frédéric HERPERS

Le Conseil National du Littoral fonctionnait déjà ainsi et s'était doté de commissions spécialisées pour traiter de différents sujets.

François GROSRICHARD

Le rôle de ce Conseil pourrait aussi être de prendre des initiatives délicates sur des sujets que les élus estiment mal défendus par les pouvoirs publics.

Louis GUEDON

C'est la question de fond. La grande différence entre le Conseil National de la Montagne et le Conseil National de la Mer et des Littoraux est que le premier a voix délibérative et doit obligatoirement être consulté sur tous les sujets relatifs à la montagne tandis que le second n'a qu'une voix consultative. L'une des raisons de l'échec du Conseil National du Littoral est que les élus n'avaient même pas voix consultative. La possibilité de s'autosaisir sera capitale dans la réussite du nouveau Conseil.

Jacques OUDIN, Vice-président du Conseil Général de la Vendée

L'échec du Conseil National du Littoral doit être rapproché de la succession d'échecs des opérations de gestion intégrée des zones côtières depuis vingt ans (schémas d'aptitude et d'utilisation de la mer, schémas de mise en valeur de la mer, l'opération pilote de gestion intégrée des zones côtières...). Le Conseil National de la Mer et des Littoraux va se préoccuper de la gestion intégrée des zones côtières mais tout est à bâtir et rien ne se fera sans les élus du littoral.

François GROSRICHARD

Catherine Bersani, constatez-vous un changement politique et idéologique dans la gouvernance des affaires du littoral et de la mer depuis une dizaine d'années ou s'agit-il de simples bavardages ?

Catherine BERSANI, Inspectrice générale de l'équipement

La proposition par Monsieur Bonnot d'un Conseil National du Littoral en 1994 portait le germe de l'évolution qui se produit aujourd'hui et qui n'est pas anecdotique. Il s'agit du développement dans la tradition républicaine d'une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral. Si la France est relativement en avance sur certains points, notamment quant à l'investissement des élus, ce mouvement est mondial.

Je caractériserai cette nouvelle gouvernance en trois points. Au temps du premier rapport sur le littoral et des travaux menés avec le député Jean-Pierre Dufau et le sénateur Jean-Paul Alduy, l'eau était un élément majeur de la politique du littoral, qu'elle soit douce ou salée, mais la mer n'était pas officiellement partie du sujet. Je suis moins pessimiste que Jacques Oudin sur la gestion intégrée. Chacun est aujourd'hui conscient des interdépendances entre la mer et la terre, entre les différentes politiques qui s'appliquent sur le littoral et que les solutions des uns ne doivent pas devenir les problèmes des autres. Il faut ensuite intégrer les gestions, ce qui est un travail difficile mais néanmoins à l'œuvre partout.

C'est aussi une valorisation de l'identité et du savoir-faire littoraux. Le littoral est à la fois la porte d'entrée de la terre et de la mer. La gestion intégrée conduit à ce qui est contenu dans le Livre Bleu, à savoir une planification stratégique des problématiques de la mer et du littoral.

Le troisième point majeur, ce sont les acteurs. Nous sommes aujourd'hui dans la tradition républicaine, qui est l'acte fondateur du rôle majeur des collectivités publiques dans notre pays. La France a été extrêmement novatrice en la matière et est aujourd'hui rejointe par de nombreux autres Etats. Etat, Régions, Départements, collectivités d'Outre-mer et élus des communes interviennent donc aujourd'hui sur la mer et le littoral. La tradition républicaine, ce sont aussi les porteurs de projets. Il est important de retrouver les élus à côté des partenariats économiques et de la société civile. Les projets sont concrets, territoriaux et naissent sur le terrain.

De son côté, la coopération sur la mer oblige à l'international et c'est peut-être à ce niveau que la nouvelle gouvernance est la plus innovante. Le Livre Bleu évoque expressément la place des élus dans la coopération internationale et même la co-représentation de l'Etat et des collectivités publiques, le mandat de l'un à l'autre et la subsidiarité. Si la France n'est pas en avance en matière de droit, le premier district européen a été créé par la Région Nord-Pas de Calais avec la Flandre occidentale et le comté du Kent. Le parc des Bouches de Bonifacio fait lui aussi l'objet d'une coopération internationale dans laquelle la Région Corse joue un rôle majeur. Les Basques français s'inscrivent également dans une coopération exemplaire. Je citerai enfin les propositions formulées par Serge Letchimy lors du Grenelle de la Mer et validées par le Comité interministériel de la Mer concernant le rôle des collectivités d'Outre-mer dans leur bassin régional. On ne peut intervenir à l'international que si l'on a une stratégie commune de la mer et du littoral.

Face à la passion qui se dégage, je suis donc optimiste sur la co-construction de cette stratégie car c'est la seule manière de donner corps à la co-représentation de la France par les collectivités et l'Etat, qui est un peu dans les faits et beaucoup dans le droit aujourd'hui.

François GROSRIE

Un mot important pour les élus n'a pas encore été prononcé : la décentralisation. Je suppose que le futur Conseil National sera inspiré par cette décentralisation et que l'on ne fera pas la même chose à Bayonne ou à Bonifacio.

Michel Quimbert, vous être le Président du Conseil Supérieur de la Marine Marchande et vous coordonnez l'ensemble des ports de la façade atlantique. Quel est votre message ?

Michel QUIMBERT, Président du Conseil Supérieur de la Marine Marchande

Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande est à la fois une institution ancienne, puisqu'elle a été créée en 1890, et une institution récente puisqu'elle résulte de la fusion du Conseil Supérieur de la Marine Marchande historique et du Conseil National des Communautés Portuaires. Il compte quarante membres répartis en quatre collèges. Ces dernières années, nous avons instauré une pratique consistant à travailler avec les autres conseils : le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, le Conseil National des Transports, le Conseil National des Pêches et le Conseil National du Littoral. Lorsque le CSMM a été chargé du Comité opérationnel 17 dans le cadre du Grenelle de la Mer, une large place avait été faite à des ONG représentatives et compétentes et l'ANEL avait été la plus efficace d'entre elles aux côtés de l'Institut Français de la Mer et de l'Association Française de Droit Maritime.

Des missions nous sont dévolues par la loi. Nous participons depuis très longtemps à fédérer les conseils maritimes. Nous avons d'ailleurs proposé la constitution d'un véritable pôle maritime, avec une Maison de la mer française qui pourrait s'installer au 3, place de Fontenoy, propriété de l'Etablissement National des Invalides de la Marine, auquel siège le Conseil Supérieur de la Marine Marchande. Si un siège nous a été promis au Conseil National de la Mer et des Littoraux, auquel nous participerons activement, nous continuons de rêver à ce pôle qui nous permettrait de partager des moyens techniques, d'accueillir des chercheurs, d'être un véritable outil au service d'une politique et d'une stratégie de la mer.

François GROSRICHARD

Il serait plus judicieux de l'installer dans une ville maritime qu'à Paris.

Michel QUIMBERT

L'immeuble de la place Fontenoy est lié depuis toujours à la mer. Je sais que tout cela est difficile à mettre en œuvre, mais ainsi que le disait Jules Verne, Nantais comme moi, « rien ne se fait de grand sans une espérance exagérée ». Nous pensons exagérément que tous les conseils doivent travailler ensemble, que le futur Conseil National de la Mer et des Littoraux ne saurait se substituer à eux et que notre expertise peut être utile dans le cadre des grands projets.

François GROSRICHARD

Michel Thomas-Penette, directeur des Itinéraires culturels au Conseil de l'Europe, souhaiterait dire quelques mots.

Michel THOMAS-PENETTE, Directeur de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels au Conseil de l'Europe

Itinéraires culturels au Conseil de l'Europe est un programme qui existe depuis une vingtaine d'années, que certains d'entre vous connaissent pour des routes terrestres, en particulier les itinéraires de pèlerinage. Il n'a jamais ignoré la dimension maritime dans l'histoire et le patrimoine de l'Europe (villes de la Hanse, villes des découvertes, villes des Phéniciens et des grandes cultures telles que l'olivier ou la vigne).

En 2010, l'actualité de ce programme est importante en termes de stratégie européenne et d'outils. En 1997, la Commission européenne avait perdu une grande partie de ses compétences en matière de tourisme mais le Traité de Lisbonne lui a redonné des cadres de travail possibles dans la coopération entre les pays européens. C'est dans ce cadre que le nouveau commissaire à l'Industrie et aux Entreprises, Antonio Tajani, s'est emparé de l'effet structurant des Itinéraires culturels pour le réintroduire dans les quatre grands axes de la nouvelle politique touristique. Etant donné la forte résistance du domaine touristique en période de crise, l'idée de renforcer encore la compétitivité de l'Europe, de développer le tourisme durable et le tourisme social est au cœur de ces axes de développement. La convergence des moyens est un élément important. Dans cette stratégie, la place du patrimoine culturel et du patrimoine littoral et portuaire reprend une importance considérable. Le parcours d'un pays à l'autre est évidemment un élément important.

Un certain nombre de programmes identifiés dans le cadre des Itinéraires culturels peuvent être particulièrement adaptés à cette nouvelle politique. Nous réfléchissons avec Odyssea pour obtenir la mention « itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » sur un concept d'itinéraire des villes-ports en Europe dans lequel la façade maritime est un élément important. Cet outil et cette nouvelle politique ont été présentés cette semaine à Bruxelles lors de la Journée européenne du tourisme, en présence de deux commissaires européens, de quatre ministres du tourisme européens et de la présidence belge du Conseil des ministres du tourisme de l'Union européenne.

L'outil qui vous a été présenté ce matin, qui met en relation et valorise la culture de la mer et la culture de la terre par l'entrée de territoire qu'est le port est évidemment un thème très important pour les Itinéraires culturels.

François GROSRICHARD

Nous vous remercions d'être venu du Luxembourg pour nous délivrer ce message.

Je vous invite maintenant à poser vos questions, avant la conclusion d'Yvon Bonnot.

Jean-Pierre DUFAU, Député-maire de Capbreton

L'expression « conseil de façade » a été plusieurs fois employée. Je souhaiterais que l'on n'omette pas de préciser « façade maritime » car la formulation peut sinon être équivoque.

Maintenant qu'il est acquis que les élus seront à parité dans le Conseil National de la Mer et des Littoraux et que celui-ci sera rattaché au Premier ministre, nous avons réussi un défi. Il faut néanmoins rester constamment en veille sur ces sujets car ce n'est pas parce que ce nouveau Conseil National existe que nous en avons terminé. Au contraire, tout commence. La multiplicité des initiatives antérieures démontre que chacun se préoccupe des différentes problématiques depuis fort longtemps. Il importe maintenant d'élaborer une stratégie, des convergences et d'agir ensemble. C'est le nouveau défi que nous devons relever.

La démarche implique à la fois l'Etat et les collectivités territoriales du fait de la décentralisation. Aucune stratégie nationale ne peut aboutir sans véritable concertation et une mise en œuvre en commun avec les hommes de terrain. Ce sera d'autant plus vrai que l'attractivité du littoral est croissante et que la

démographie en est modifiée, ce qui accroîtra nos difficultés (par exemple de logement) ou posera des problèmes (certains ne connaissent pas la mer). Nous sommes à un tournant. J'en appelle à la responsabilité de chacun. J'espère par ailleurs que l'application de la stratégie ne sera pas une fois de plus uniquement descendante et que le terrain sera en mesure de faire remonter certaines préoccupations et expériences qui seront prises en compte. La décentralisation ne doit pas être vidée de son sens, d'autant que par le phénomène de la déconcentration, ce ne sont pas les moyens de l'Etat qui seront les plus présents sur le territoire.

Marcelin NADEAU, Maire du Prêcheur, Conseiller Général de la Martinique

Je trouve ces modalités de gouvernance très intéressantes. Elles nous permettront de sortir des incidents quasi diplomatiques que nous avons rencontrés au niveau de la coopération caribéenne lors de réunions de l'Organisation des Etats de la Caraïbe.

Je souhaiterais revenir sur l'exemple très intéressant du Parc international des Bouches de Bonifacio. Il permet à une échelle beaucoup plus petite de mettre en œuvre des expériences de coopération pour la gestion de la mer, celle-ci ignorant les limites administratives. Ma question s'adresse à Jérôme Bignon, qui a évoqué une étude stratégique sur les parcs marins en Martinique : cette analyse stratégique a-t-elle pris en compte la possibilité d'une coopération internationale dans le bassin caribéen ? J'envisage par exemple, à travers l'effort de protection de la mer, une coopération avec la Dominique autour d'un Parc international.

François GROSRICHARD

Qui peut répondre à la place de Jérôme Bignon ?

Pierre LECA, Directeur adjoint de l'Agence des Aires Marines Protégées

C'est nous qui avons conduit l'analyse stratégique régionale de Martinique. La dimension internationale n'a pas été considérée car notre priorité était d'identifier ce qui était intéressant en Martinique et non pas sur l'ensemble du bassin antillais. En revanche, vous avez été consultés sur la mise en place d'un Sanctuaire des mammifères marins, Agoa, d'abord franco-français sur toutes les eaux des Antilles mais sur lequel il y a des approches internationales pour associer tous les Etats frontaliers de la Caraïbe, sachant que, par exemple, certains chassent encore la baleine.

Christian PALIN, adjoint au Maire de La Trinité, Martinique

J'ai noté avec intérêt la fusion entre le Conservatoire du Littoral et le Conseil supérieur de la Mer, ainsi que la naissance du Conseil National de la Mer et des Littoraux. Je souhaiterais savoir quelle institution remplacera l'Agence des cinquante pas géométriques, amenée à disparaître le 31 décembre 2013, et quelles seront ses missions eu égard aux difficultés rencontrées au niveau du littoral martiniquais et guadeloupéen.

Catherine BERSANI

On est en phase d'étude et il est donc probablement trop tôt pour s'alarmer de la disparition d'un organisme qui a fait la preuve d'une compétence. Sa disparition annoncée en 2013 résulte d'une disposition parlementaire revenant sur une disposition programmée antérieurement. La question des cinquante pas géométriques pose aussi un problème plus global de gestion foncière de territoires sur lesquels se posent toutes les problématiques de littoral du futur. François Grosrichard avait mentionné hier la création d'établissements publics fonciers. Je crois savoir que des réflexions sont menées actuellement au niveau de l'Etat, de la Région et du Département de la Martinique sur la manière d'obtenir la plus grande efficacité avec un opérateur foncier. Dans la mesure où l'Agence des cinquante pas géométriques est un opérateur foncier, et davantage, il est certain qu'il ne sera pas fait table rase de tous les résultats, efforts, études et projets obtenus et construits jusqu'alors.

Yann TAINGUY, Vice-Amiral, Préfet maritime de Méditerranée

Nous avons la même expérience en matière de titrisation des terres en Corse et de projet de création d'un établissement public foncier. Du fait de l'indivision, beaucoup de terres sont sans propriétaires connus. En 2002, nous avons mis en place un GIRTEC, ayant pour objectif de reconstituer les titres de propriété des terres de façon à permettre aux propriétaires d'user de leur bien, de le vendre ou de le réparer. Ce dispositif fonctionne et le magistrat de la Chambre régionale des comptes qui en avait été le promoteur, Monsieur VALAT, a été envoyé en mission par le ministère de l'Outremer pour travailler aux Antilles et étudier comme l'Agence des cinquante pas pourrait bénéficier de cette expérience.

Compte tenu des difficultés que nous connaissons en matière de prix et de prévention du foncier, nous allons proposer à l'Assemblée de Corse et d'autres collectivités de créer un établissement public foncier. Notre objectif est de pouvoir créer du logement social, des zones d'activité économique mais aussi de travailler sur une politique de gestion du territoire et du foncier permettant de préserver les espaces naturels, les espaces remarquables et les espaces agricoles en liaison avec le Conservatoire du Littoral et la SAFER, et de répondre à la politique définie à travers le PADDUC.

Michèle PAPPALARDO

Les Conseils maritimes ultramarins s'intéresseront forcément à des sujets aussi importants que les cinquante pas sur les îles et l'avenir de l'Agence des cinquante pas. Vous pourrez donc voir venir et discuter avec l'Etat de la suite que vous souhaitez y donner.

François GROSRICHARD

La compétence des organismes s'occupant de la mer passe par la compétence de leurs agents, ce qui renvoie à la question de l'enseignement. Michel Quimbert souhaitait intervenir sur l'enseignement maritime et la qualité des enseignants.

Michel QUIMBERT

Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande avait déposé un rapport appelant de ses vœux un grand établissement d'enseignement maritime. Un décret lui a donné satisfaction avant-hier. L'Ecole nationale de l'enseignement maritime aura pour mission de développer un enseignement maritime sur les quatre écoles nationales de la marine marchande et les lycées maritimes. Je suis pour ma part convaincu qu'une place existe entre ces deux types d'enseignement pour une forme d'IUT maritime, qui pourrait notamment former les officiers mécaniciens qui manquent à la pêche. Cette structure ne pourra toutefois fonctionner correctement sans s'adosser à d'autres écoles. L'Ecole devra s'adosser à l'Ecole navale mais également à des écoles maritimes étrangères de grand prestige telles que Kings Point. J'attire votre attention sur ce défi très important. Il faut donner à l'enseignement maritime français les chances que lui donne le texte au travers des budgets et des soutiens locaux.

Je profite d'avoir la parole pour faire une observation fondamentale. L'une des propositions phare du Comité opérationnel 17 était la création d'un espace maritime juridique européen. Celle-ci est urgente car désormais indispensable pour pouvoir travailler en Europe. Pour exemple, dans le cadre de la réalisation d'une autoroute de la mer, si je suis en compétition avec un lobby de transporteurs routiers et que celle-ci est discriminée par des sujétions administratives, je ne pourrai pas gagner. Un camion se rendant de Vigo (Espagne) vers le nord de l'Europe ne subira aucun contrôle douanier tandis que la route maritime reste soumise aux contrôles douaniers, sanitaire, de la sécurité, de la sûreté, etc.

François GROSRICHARD

Monsieur Bonnot, je vous propose de conclure.

Discours de clôture

Yvon BONNOT

Président de l'ANEL, Maire de Perros-Guirec, ancien député

Messieurs les Préfets,
Monsieur le Préfet Maritime,
Mesdames et Messieurs les élus,
Madame la Déléguée interministérielle,
Mes chers amis,

Ainsi s'achèvent les Journées de l'ANEL. Je tiens à remercier nos amis corses pour leur accueil, qui nous a agréablement surpris, ainsi que tous ceux qui ont facilité ces journées techniques que je qualifierai de Congrès annuel de l'ANEL.

Ce fut un succès, par le nombre, mais également par les thèmes abordés et la qualité des intervenants. Le ton a parfois été ferme mais nous avons des messages à faire passer. La première table ronde a évoqué l'eau, cette ressource à préserver, et nos obligations de résultats. Nous avons ensuite évoqué les leçons à tirer de la tempête Xynthia, et des propositions ont été émises pour l'établissement d'un Plan digues et d'outils réglementaires de prévention.

Nous avons également affirmé notre attachement au Conservatoire du Littoral, que nous ne souhaitons pas voir dilué dans une Agence regroupant d'autres organismes dont nous respectons les vocations diverses. L'image du Conservatoire est telle sur le littoral qu'il faut la préserver. Nous craignons sinon de perdre des mécènes et des partenaires, dont les principaux sont les collectivités locales. Je ne pense pas non plus que l'on réalisera d'importantes économies en supprimant un organisme national employant 150 personnes. Il faut être persuadé de son importance. J'ai d'ailleurs évoqué avec Jérôme Bignon notre vigilance en tant qu'administrateurs du Conservatoire. Vous nous avez toutefois rassurés.

Nous nous sommes également exprimés sur notre attachement au Conseil National du Littoral, qui évolue favorablement en un Conseil National de la Mer et des Littoraux. Il importe de tenir compte de la spécificité de chaque littoral. L'appellation « archipel France » avait évolué trop rapidement dans un sens que nous ne souhaitons pas. Il conviendra toutefois de donner à ce Conseil les moyens d'exister. Je ne pense pas uniquement aux moyens financiers mais aussi au fait qu'il doit être une force de propositions écoutée. Aucune différence ne doit être faite entre le littoral et la montagne et il doit donc fonctionner comme le Conseil National de la Montagne.

Il a aussi été rappelé que les métiers du littoral sont nombreux et qu'il convient de développer les services du nautique. Monsieur le ministre nous a parlé de la richesse que représente le tourisme pour la France et de l'évolution obligatoire des modes d'hébergement misant sur la qualité et la modernisation.

Le futur du littoral passe aussi par sa protection et le renforcement des compétences dans le cadre d'une réflexion pour une politique cohérente. Nous devons également utiliser les outils qui permettent d'orienter une politique (PLU, SCOT...).

Madame Papallardo a confirmé que les élus seront très présents et auront leur mot à dire, ce que nous apprécions.

Nous avons aussi mis l'accent sur les problèmes rencontrés par les élus du littoral. Nous tracerons toutes les orientations que nous suivrons. Il n'est pas simple de préparer des résolutions pour un sujet aussi dense. Jacques Oudin a évoqué la submersion mais divers sujets doivent être considérés. La densité de nos débats nous ayant laissé peu de temps disponible, vous nous permettrez de nous donner un temps de réflexion pour formaliser l'ensemble des résolutions. Une petite équipe se réunira en ce sens mais tous les participants pourront s'exprimer. Nos propositions ne peuvent pas être faites dans la précipitation.

Nous ne manquerons pas d'adresser un message au gouvernement sur tous les sujets traités et les positions prises, argumentées et constructives. Elles appelleront certainement des réponses. Comme Monsieur Borloo m'a proposé de le rencontrer, je ne manquerai pas de lui rendre visite et de lui faire part de nos inquiétudes, de nos propositions et de notre souhait de participer à tout ce qui se rapportera au littoral.

Nous n'omettons pas non plus d'évoquer la politique résolue et contractualisée pour la gestion du littoral, des risques littoraux et des traits de côte, ni l'urbanisme littoral car il convient de créer un environnement favorable et attractif pour les touristes, en toutes saisons. L'ANEL a pu constater l'exemplarité de la Corse vis-à-vis de son littoral, avec des politiques de complémentarité et d'échanges avec l'Italie.

Puisque le Conseil National de la Mer et des Littoraux sera composé pour moitié d'élus, tous les élus de l'ANEL se portent évidemment candidats. Il convient toutefois de reconnaître que les élus de l'ANEL étaient très bien représentés dans le dernier Conseil National du Littoral. Nous suivrons cette évolution avec une grande attention.

Je n'oublierai pas les énergies renouvelables, ni les Aires Marines Protégées. Il convient toutefois de dissocier ces dernières du Conservatoire du Littoral pour les faire avancer car la démarche est différente. L'image des Aires Marines n'étant pas aussi forte que celle du Conservatoire, il ne faudrait pas qu'une activité nuise à l'autre par un mélange des deux. Je souligne l'action prépondérante d'Odyssea et la réflexion sur l'intégration des ports de plaisance dans la ville. Il importe que les personnes arrivant dans un port aient la possibilité de découvrir la ville afin de participer à sa vie économique et d'être ensuite des agents de transmission, ce qui suppose des efforts en matière de communication. Il est vrai que la mise en place de navettes est coûteuse. Nous suggérons de les inscrire dans les contrats de plan.

Nous pensons que le développement économique et la protection des espaces naturels sont compatibles et entrent dans une gestion intégrée terre-mer, les deux étant étroitement associés.

Pour terminer, je tiens à remercier le Président du Conseil Général ; les élus, notamment corses ; Messieurs les Préfets, qui sont restés parmi nous et ont participé aux travaux ; Monsieur le Préfet maritime, fidèle aux Journées de l'ANEL ; tous les participants, qui ont été fidèles jusqu'à la fin ; François Grosrichard, qui a accompli avec compétences et efficacité une mission délicate ; tous les fidèles de l'ANEL, en particulier Catherine Bersani, qui nous apporte ses compétences et intervient toujours à bon escient. Je terminerai par des remerciements tout particuliers à l'équipe de l'ANEL, qui prépare ces Journées depuis longtemps, et en particulier à Christine Lair pour son dévouement et sa pugnacité. Il lui est arrivé de terminer ses journées à 23 heures. C'est la raison pour laquelle je lance un appel à tous mes

collègues : l'augmentation du nombre de nos adhérents faciliterait notre fonctionnement et nous permettrait peut-être de renforcer notre équipe. Merci à toutes et à tous.

Pierre-Louis NICOLAI
Conseiller Général de Haute-Corse, Adjoint au Maire de Cervione

Mesdames, Messieurs, vous aurez pu constater qu'en Corse, des élus travaillent, sérieusement, et que des initiatives voient le jour et aboutissent. De retour chez vous, vous pourrez dire à vos amis que la Corse est ouverte et que l'on y risque rien, sinon d'y laisser quelques euros.